

P 5149 B

(69)

50 P

BULLETIN *Vitrine 5*

DES

COMMISSIONS ROYALES D'ART & D'ARCHÉOLOGIE

LXIX^e ANNEE. — 1930 (JANVIER-JUIN.)



EN VENTE CHEZ M. HAYEZ
IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE
112, RUE DE LOUVAIN, à BRUXELLES.

1930



BULLETIN

DES COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES D'ART & D'ARCHÉOLOGIE

LXIX^e ANNÉE. — 1930 (JANVIER-JUIN.)



EN VENTE CHEZ M. HAYEZ
IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE
112, RUE DE LOUVAIN, à BRUXELLES.



IMPRIMERIE E. HEYVAERT

Rue de la Victoire, 102
BRUXELLES

Téléphone 37.45.39

LISTE

DES MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES AU 30 JUIN 1930

MEMBRES EFFECTIFS

Président :

M. LAGASSE DE LOCHT (chevalier), Directeur général honoraire des Ponts et Chaussées ayant rang de Secrétaire général du Ministère des Travaux publics, à Bruxelles, chaussée de Wavre, 167.

Vice-Présidents :

MM. MORTIER (E), architecte provincial honoraire, à Gand, quai des Augustins, 1.

D'ARSCHOT-SCHOONHOVEN (comte G.), Docteur en droit, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, à Bruxelles, boulevard du Régent, 40.

ROOMS (R.), sculpteur, à Gand, rue de l'Ecole, 36.

FLANNEAU (O.), architecte, à Bruxelles, rue de Naples, 29.

Secrétaire :

M. HOUBAR (J.), à Ixelles, rue Juliette Wytsman, 63.

Secrétaire-adjoint :

M. POSSOZ (F.), à Hal, rue du Doyen, 7.

MONUMENTS.

Membres :

MM. MAERTENS (F.), Chef de Cabinet de M. le Ministre des Travaux Publics, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur général du service de la voirie communale, à Cortenberg, chaussée de Louvain, 143.

BRUNFAUT (J.), architecte, membre de l'Académie Royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, à Bruxelles, avenue Molière, 104.

MAERE (chanoine R.), professeur à l'Université de Louvain, aumonier militaire honoraire, à Louvain, rue des Récollets, 29.

COOMANS (J.), ingénieur-architecte de la ville d'Ypres, à Ypres, place de la Gare, 6.

HORTA (baron), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, à Bruxelles, avenue Louise, 136.

TULPINCK (C.), artiste-peintre, à Bruges, rue Wallonne, 1.

BERCHMANS (É.), artiste-peintre, Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, à Liège, rue de la Paix, 29.

ROUSSEAU (V.), artiste-sculpteur, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, à Bruxelles, avenue Van Volxem, 187.

SAINTENOY (P.), architecte du domaine privé de S. M. le Roi, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, à Bruxelles, rue de l'Arbre-Béni, 123.

SOIL DE MORIAMÉ (É.), archéologue, président honoraire du tribunal de première instance de Tournai, à Tournai, rue Royale, 45.

VAN AVERBEKE (É.), architecte en chef du Service des Bâtiments communaux de la ville d'Anvers, à Borgerhout-Anvers, avenue Karel de Preter, 188.

VERHAEGEN (baron P.), Conseiller à la Cour de Cassation, président du Conseil héraldique, à Boitsfort, chaussée de La Hulpe, 211.

LAURENT (M.), conservateur aux musées royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles, professeur à l'Université de Liège, à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Parmentier, 40.

DELVILLE (J.), artiste-peintre, membre de l'Académie royale de Belgique, premier professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, à Forest, avenue des Sept-Bonnières, 231.

LOHEST (F.), architecte, à Liège, rue de Selys, 23.

SITES.

Membres :

MM. BRIERS (H.) (G. Virrès), homme de lettres, membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature française, bourgmestre de Lummen (Limbourg).

CARTON DE WIART (baron Edm.), Secrétaire honoraire du Roi, professeur honoraire de l'Université de Louvain, Directeur de la Société Générale de Belgique, à Bruxelles, avenue de Tervueren, 177.

DUMERCY (Ch.), avocat, à Anvers, rue de la Justice, 35.

KAISIN (F.), professeur de minéralogie à l'Université de Louvain, à Louvain, rue Marie-Thérèse, 21.

SAINTENOY (P.), architecte du domaine privé de S. M. le Roi, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, à Bruxelles, rue de l'Arbre-Béni, 123.

DE WASSEIGE (M.), avocat, député permanent, à Namur, rue Saint-Aubin, 6.

VINCK (E.-L.-D.), sénateur, à Bruxelles, rue du Bourgmestre, 20.

CRAHAY (N.), directeur général honoraire des Eaux et Forêts, à Rochefort.

DUCHAINE (P.), avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, Conseiller au Conseil des Mines, président du Touring Club de Belgique, à Bruxelles, rue Capouillet, 28.

DE MUNCK (E.), archéologue, président de la Société d'anthropologie de Bruxelles, à Tervueren, chemin Ducal, 2.

VANDEN CORPUT (F.), membre de la Chambre des Représentants, à Assenois (Lavaux); à Bruxelles, boulevard du Régent, 25.

BONJEAN (A.), avocat, à Verviers, rue du Palais, 124.

NAVEAU (R.), conservateur du Jardin Botanique d'Anvers, membre de l'administration générale du « Vlaamsche Toeristenbond », à Anvers, rue des Images, 272.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Anvers.*Président :*

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. DE VRIENDT (J.), artiste-peintre, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Mortsels-Luithagen, rue de la Limite, 60.

Membre-Secrétaire :

M. SCHOBRENS (Jos.), greffier provincial, secrétaire de la Société pour la protection des sites, à Anvers, chaussée de Malines, 275.

Secrétaire-adjoint :

M. DE MONDT (H.), sous-chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

MONUMENTS.

Membres :

MM. ROSIER (J.), artiste-peintre, directeur honoraire de l'Académie des Beaux-Arts de Malines, à Anvers, avenue Brialmont, 47.

LAENEN (chanoine honoraire), archiviste de l'archevêché, à Malines, rue de Stassart, 4 A.

OPSOMER (I.), artiste-peintre, directeur de l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Lierre, rue Droite, 25-27 ; à Anvers, avenue de France, 15.

KINTSSCHOTS (L.), à Anvers, avenue d'Italie, 74.

DECKERS (Ed.), sculpteur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Berchem (Anvers), rue Général Capiaumont, 20.

VAN DIJK (Fr.), architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers, avenue d'Amérique, 40.

VAN OFFEL (Edm.), artiste-peintre, à Anvers, rue des Chariots, 95.

VLOORS (E.), artiste-peintre et statuaire, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers, place de Meir, 80.

SMOLDEREN (J.), architecte, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers, rue des Capucines, 5.

VAN DOORSLAER (D^r G.), président du Cercle archéologique de Malines, à Malines, rue des Tanneurs, 34.

SITES.

Vice-Président :

M. DIERCKX (L.), commissaire d'arrondissement, à Anvers, avenue de la Reine Elisabeth, 8.

Membre-Secrétaire :

M. SCHOBENS (Jos.), greffier provincial, secrétaire de la Société pour la protection des sites, à Anvers, chaussée de Malines, 275.

Membres :

MM. BERNARD (Ch.), avocat et homme de lettres, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers, rue Anselmo, 80.

DELATTIN (A), publiciste, secrétaire de la « Vereeniging natuur-en stedenschoon », à Anvers, rue Vondel, 22.

OPSOMER (I.), artiste-peintre, directeur de l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Lierre, rue Droite, 25-27 ; à Anvers, avenue 7^e France, 15.

STROOBANT (L.), président de la Société d'archéologie de la Campine, directeur honoraire des colonies de bienfaisance, inspecteur honoraire des dépôts de mendicité, à Beersse lez-Turnhout.

BERGER (P.), architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers, rue van Noort, 21.

WAPPERS (Jacques), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, à Anvers, rue Van Dyck, 2.

Brabant.*Président :*

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. HANON DE LOUVET (Alph.), archéologue, à Nivelles, rue Saint-Georges, 7.

Secrétaire-adjoint :

M. ORGELS, directeur honoraire à l'Administration provinciale, à Uccle, avenue Brugmann, 461.

MONUMENTS.

Membres :

MM. CUPPER (J.), architecte provincial honoraire, à Cortenberg, chaussée de Louvain, 119.

SIBENALER (J.-B.), conservateur du Musée archéologique d'Arlon, à Bruxelles, rue Potagère, 55.

CALUWAERS (J.), architecte, à Bruxelles, avenue Louise, 290.

DESTRÉE (J.), conservateur honoraire au Musée des Arts décoratifs et industriels de Bruxelles, à Etterbeek, chaussée St-Pierre, 125.

CROOY (chanoine F.), archéologue, inspecteur diocésain, à Bruxelles, rue de la Ruche, 11.

LEMAIRE (chanoine R.), professeur à l'Université de Louvain, à Louvain, rue de Tirlemont, 164.

DHUICQUE (E.), architecte, à Bruxelles, rue Potagère, 11.

VERAART (C.), architecte, à Bruxelles, rue d'Edimbourg, 33.

VAN YSENDYCK (M.), architecte, à Bruxelles, rue Berckmans, 109.

GOVAERTS (L.), architecte, à Bruxelles, rue Américaine, 14.

ROMBAUX (E.), statuaire, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Bruxelles, avenue du Longchamp, 137.

GRUSENMEYER (J.), architecte en chef, directeur du service des bâtiments des télégraphes et des téléphones, à Bruxelles, rue du Marais, 72.

SITES.

Membres :

MM. CALUWAERS (J.), architecte, à Bruxelles, avenue Louise, 290.

FOURMANOIS (A.), ingénieur provincial, à Bruxelles, rue Van Ostade, 15.

HARDY (A.), homme de lettres, à Stavelot, rue Neuve, 30 ; à Bruxelles, boulevard Bischoffsheim, 11.

STEVENS (R.), artiste-peintre, secrétaire de la Société « Les amis de la Forêt de Soignes », à Auderghem-Bruxelles, maison du Faune, avenue Pierre Devis, 3.

BRAUN (Th.), homme de lettres, avocat, à Bruxelles, rue des Chevaliers, 25.

DIETRICH DE VAL DUCHESSÉ (Ch.), archéologue, vice-consul de Norvège, à Auderghem, château de Val Duchesse ; à Bruxelles, avenue Galilée, 12.

BUYSENS (J.), architecte-paysagiste, à Uccle, avenue Wellington, 16.

CHARGOIS (Ch.), professeur à l'Université de Bruxelles, à Bruxelles, rue de Praterie, 11.

Flandre Occidentale.

Président :

M. le Gouverneur de la province.

Membre-Secrétaire :

M. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT (baron A.), conservateur en chef des archives de l'État, à Bruges, conservateur honoraire des archives de la ville de Bruges, à Saint-André-lez-Bruges, château de Messem.

Secrétaire-adjoint :

M. COPPIETERS (Joseph), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

MONUMENTS.

Membres :

MM. GILLÈS DE PÉLICHY (baron C.), sénateur, à Bruges, rue Fossé-aux-Loups, 22, et Château de Maele, à Sainte-Croix.

VIÉRIN (J.), architecte, échevin des Travaux publics, à Bruges, quai Long, 14.

VAN ACKER (Fl.), artiste-peintre, directeur honoraire de l'Académie des Beaux-Arts de Bruges, à Bruges, rue Sud du Sablon, 37.

VISART DE BOCARMÉ (A.), bourgmestre d'Uytbergen, archéologue, à Bruges, rue Saint-Jean, 18 ; à Uytbergen, rue Hoeck, 3.

RYELANDT (L.), échevin des Beaux-Arts, à Bruges, rue Neuve, 4.

DE PAUW (Alph.), architecte, à Bruges, rue d'Argent, 37.

DE LIMBURG-STIRUM (comte H.), bourgmestre, membre du conseil héraldique, à Rumbeke, château de Rumbeke.

VERBEKE (G.), ingénieur-architecte provincial, directeur du service provincial des bâtiments, ingénieur-architecte honoraire au

Ministère des Transports, à Bruges, rue Nord du Sablon, 61.

VERSTRAETE (R.), ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, à Saint-André-lez-Bruges, chaussée de Ghistelles, 248.

SITES.

Membre-Secrétaire :

M. IWEINS D'ÉECKHOUTE (E.), à Sainte-Croix-lez-Bruges ; à Ypres, rue de Menin.

Membres :

MM. RECKELBUS (L.), artiste-peintre, à Bruges, rue Ouest-du-Marais, 86.

SCHRAMME (J.), avocat, conseiller provincial, à Bruges, rue du Verger, 13.

TULPINCK (C.), artiste-peintre, à Bruges, rue Wallonne, 1.

DE GRAVE (P.), avocat-avoué, conservateur des archives de la ville de Furnes, à Furnes, rue de La Panne, 1.

VIERIN (E.), directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Courtrai, à Courtrai, boulevard Vanden Peereboom, 24.

PECSTEEN (baron R.), conseiller provincial, bourgmestre, à Ruldervoorde.

HUYS (M.), artiste-peintre, à Wacken.

Flandre Orientale.

Président :

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. VAN DEN GHEYN (G.), chanoine titulaire, archéologue, à Gand, rue du Miroir, 10.

Membre-Secrétaire :

M. MALFAIT (O.), artiste-peintre, chef de division honoraire de l'Administration provinciale, à Gand, chemin des Renardeaux, 208.

MONUMENTS.

Membres :

MM. LADON (G.), peintre-verrier, à Gand, Fossé-Sainte-Élisabeth, 11.

VERHAEGEN (baron), avocat, archéologue, à Gand, Vieux quai au Bois, 62.

VAERWIJCK (V.), architecte provincial, à Gand, chaussée de Courtrai, 412.

JANSSENS (A.-R.), architecte, archéologue, à Gand, rue du Bac, 11.

VANDEVOORDE (O.), architecte, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand, à Gand, rue de Bruges, 22.

DE SMET (Frédéric), critique d'art, artiste-peintre-sculpteur, à Gand, rue d'Egmont, 15.

HULIN DE LOO (G.), critique d'art, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand, place de l'Évêché, 3.

DE SMET DE NAEYER (M.), archéologue, Président des amis du « Vieux Gand », à Gand, rue de la Vallée, 45.

VERBANCK (Geo), artiste-sculpteur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand, à Gand, chaussée de Courtrai, 414.

SINIA (Oscar), sculpteur, à Gand, rue de la Flèche, 8

SITES.

Membres :

MM. DU PARC (vicomte G.), avocat honoraire à la Cour d'Appel de Bruxelles, à Herzele, château de Herzele ; à Bruxelles, rue du Trône, 127.

NYSENS (P.), ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, directeur du laboratoire de l'Etat, à Gand, boulevard du Château, 58.

DE SMET-DUHAYON (J.), président du Cercle artistique et littéraire de Gand, greffier en chef à la Cour d'Appel de Gand, à Gand, chaussée de Courtrai, 22.

DE SAEGHER (R.), avocat, artiste-peintre, à Gand, Vieux quai des Violettes, 16.

DE SMET (Frédéric), critique d'art, artiste-peintre-sculpteur, à Gand, rue de la Station, 16.

DE GHELLINCK D'ELSEGHEM (vicomte E.), Commissaire d'arrondissement d'Audenaerde, à Elseghem.

Hainaut.

Président :

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. PUISSANT (chanoine Edm.), archéologue, professeur honoraire de l'Athénée de Mons, à Mons, rue Terre du Prince, 3.

MONUMENTS.

Membres :

MM. MOTTE (E.), artiste-peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, à Schaerbeek, rue de l'Est, 29.

CHARBONNELLE (J.), architecte, professeur de construction civile, à Braine-le-Comte, rue Edouard Etienne, 6.

DUFOUR (A.), architecte, à Tournai, boulevard du Midi, 146.

DEVREUX (E.), architecte, à Charleroi, rue du Pont-Neuf, 23.

CLERBAUX (P.), ingénieur-architecte, échevin des Beaux-Arts, à Tournai, place Victor Carbonnelle, 14.

DEMEULDRE (A.), archéologue, président du Cercle archéologique de Soignies, à Soignies, rue Neuve, 35.

SIMON (M.), ingénieur-architecte, à Trazegnies, rue de la Station.

ANDRÉ (F.), avocat, à Mons, rue Fétis, 20.

HOCQUET (Ad.), conservateur du Musée de Tournai, à Tournai, rue Rogier, 26.

SITES.

MM. DESCLÉE (R.), avocat et conseiller communal, à Tournai, rue de la Madeleine, 14.

DEWERT (J.), professeur à l'Athénée communal de Schaerbeek, à Schaerbeek, rue Artan, 67.

GENDEBIEN (P.), bourgmestre, à Thuin, Grand'Rue, 34.

HOUTART (Ed.), avocat, archéologue, château de Monceau-sur-Sambre.

SOUGUENET (Léon), homme de lettres, à Bruxelles, rue de Berlaimont, 4 ; à Bellevue (Seine et Oise), avenue du Château, 22 ; au Coq-sur-Mer, Villa Béatrix.

LEVERT (M.), sous-chef de bureau au Gouvernement provincial du Hainaut, à Nimy, rue Grande, 370.

DERBAIX (E.), sénateur, à Binche.

WYBO (C.), peintre-verrier, à Tournai, boulevard du Hainaut, 22.

Liège.

Président :

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. VAN ZUYLEN (P.), archéologue, bourgmestre de Grand-Halleux.

Secrétaire-adjoint :

M. LEDOUX (F.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Liège.

MONUMENTS.

Membre-Secrétaire :

M. BOURGAULT (C.), architecte, à Liège, rue du Vert-Bois, 17.

Membres :

MM. SCHOENMAEKERS (L.), architecte, à Huy, rue du Marché, 47.

DE BECO (T.), Procureur du Roi, à Verviers, rue de Liège, 25.

JASPAR (P.), architecte, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à Liège, boulevard de la Sauvenière, 145.

BRASSINNE (Jos.), docteur en philosophie et lettres, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, à Liège, rue Nysten, 30.

DE SELYS LONGCHAMPS (baron), docteur en sciences, à Liège, rue Mont-Saint-Martin, 9.

GILBART (O.), publiciste, à Liège, rue Fond Pirette, 77.

COENEN (chanoine J.), docteur en art et archéologie, aumônier de la prison de Liège, à Liège, rue Banneux, 44.

PIRENNE (M.), artiste-peintre, conservateur au Musée communal de Verviers, rue Stembert, 183, à Verviers.

SITES.

Membre-Secrétaire :

M. COMHAIRE (Ch.), président du Vieux Liège, à Liège, rue des Houblonnières, 57.

Membres :

MM. SIMONIS (abbé A.), curé à Esneux, rue du Mont.

TOMBU (L.), artiste-peintre, directeur honoraire de l'école des Arts de Huy, à Schaerbeek, rue Gaucheret, 185.

PEUTEMAN (J.), président de la société d'archéologie et d'histoire de Verviers, membre de la commission du Musée communal de Verviers, à Verviers, rue des Alliés, 32.

DERCHAIN (Ph.), artiste-peintre, à Verviers, chaussée de Heusy, 151.

GRONDAL (G.), archéologue, à Verviers.

DE LIMBOURG (chevalier Ph.), homme de lettres, archéologue, à Theux.

THIRY (L.), docteur en médecine, à Aywaille.

Limbourg.

Président :

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. DANIELS (abbé Polydore), archéologue, archiviste communal, à Hasselt, ancien Béguinage.

Secrétaire-adjoint :

M. SMEETS (H.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Hasselt.

MONUMENTS.

Membres :

MM. CHRISTIAENS (M.), ingénieur-architecte, à Tongres, rue de Hasselt.

PAQUAY (abbé J.), archéologue, curé-doyen, à Bilsen, rue du Couvent, 5.

GOVAERTS (G.), ingénieur-architecte de la ville de Saint-Trond, à Saint-Trond, rue de Liège, 15.

GESSLER (Ch.), architecte communal, directeur de l'école de dessin de Maeseyck, à Maeseyck, rue de l'Église, 23.

RYPENS (G.), architecte de la ville de Hasselt, à Hasselt, boulevard Thonissen.

BAMPS (P.), secrétaire de la société limbourgeoise pour la protection des sites, à Hasselt, avenue Bamps, 2.

HANSAY (A.), conservateur des archives de l'Etat, à Hasselt, chaussée de Maestricht, 87.

DE SCHAETZEN (chevalier M.), archéologue, à Tongres ; à Bruxelles, rue de la Loi, 134.

SITES.

MM. LAGASSE DE LOCHT (chevalier Ed.), ingénieur, à Reckheim, La Butte au Bois.

VAN DOREN (E.), artiste-peintre, à Genck, villa « Le coin perdu ».

DAMIEN (J.), artiste-peintre, à Hasselt, avenue des Martyrs, 8.

THEELEN (P.), artiste-peintre, à Tongres, rue de Maestricht, 8.

AERTS (abbé L.), archéologue, curé, à Heppen.

CLAESSENS (Abbé), archéologue, à Maeseyck.

JAMINÉ (Edm.), archéologue, à Hamont.

LEJEUNE DE SCHIERVEL (Gustave), archéologue, à Mielen.

Luxembourg.*Président :*

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. WILMART (écuyer C.), archéologue, bourgmestre d'Amonines, château de Blier-Amonines.

Membre-Secrétaire :

M. LEJEUNE (Ed.), chef du bureau honoraire au Gouvernement provincial, à Arlon, rue de Viville, 10.

MONUMENTS.

Membres :

MM. HAVERLAND (E.), architecte, à Vieux-Virton, commune de Saint-Mard, rue de la Station.

CORNU (L.), ingénieur en chef, directeur honoraire des Ponts et Chaussées, à Arlon, rue Léon Castilhon, 15.

THONON (G.), greffier provincial, à Arlon, rue Léon Castilhon, 40.

MAUS (G.), archéologue, château de Rolley-Longchamps par Bastogne ; à Bruxelles, rue Saint-Quentin, 59.

LAMY (L.), architecte, à Arlon, rue de Virton, 43.

BOURGUIGNON (H.), notaire honoraire, conseiller provincial, à Aye.

THEISSEN (abbé L.), archéologue, curé-doyen, à Bouillon, rue du Brutz.

BERTRANG (Alf.), secrétaire de l'Institut archéologique et conservateur-adjoint du Musée du Luxembourg, à Arlon.

SITES.

MM. CORNU (L.), ingénieur en chef, directeur honoraire des Ponts et Chaussées, à Arlon, rue Léon Castilhon, 15.

DELVILLE (C.), ingénieur agricole, directeur général des Eaux et Forêts, à Bruxelles, rue des Champs Elysées, 27.

MAUS (G.), archéologue, à Rolley-Longchamps par Bastogne ; à Bruxelles, rue Saint-Quentin, 59.

REMISCH (J.), publiciste, à Arlon, rue de Mersch, 48.

FAVRESSE (M.), sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Florenville, Grand'Rue, 22.

DE DURANT DE PRÉMOREL (A.), homme de lettres, à Nassogne, château du Carmel.

DE GERLACHE (Pierre), homme de lettres, à Biourge (Orgeo).

ORBAN DE XIVRY (baron Et.), président de la Commission de la Vie rurale dans le Luxembourg, à Laroche, château des Agelières.

REUTER, bourgmestre, à Arlon, avenue Victor Tech, 50.

Namur.*Président :*

M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président :

M. DE PIERPONT (E.), membre de la Chambre des Représentants, président de la Société archéologique de Namur, à Rivière ; à Bruxelles, rue Montoyer, 18a.

Secrétaire-adjoint :

M. LESSENT (A.), fonctionnaire à l'Administration provinciale, Namur.

MONUMENTS.

Membres :

MM. BROUWERS (D.), conservateur des archives de l'Etat, à Namur, rue des Bas-Prés, 3.

GILLES (chanoine J.), professeur d'archéologie au Grand Séminaire de Namur, à Namur, boulevard Cauchy, 1.

LOUWERS DE CERF (P.), architecte provincial, à Bouge-Namur, chaussée de Louvain.

LALIÈRE (J.), architecte, à Namur, boulevard d'Omalius, 104.

COURTOY (F.), conservateur-adjoint des archives de l'Etat, à Namur, boulevard Frère Orban, 2.

RAUCQ (R.), artiste-peintre, à Dinant, avenue Colonel Cadoue, 5.

HAYOT (Abbé), archéologue, curé de Bouvignes.

DICKSCHEN (Em.), architecte, à Namur, rue Pépin, 33.

SITES.

Vice-Président :

M. DE PIERPONT (E.), membre de la Chambre des Représentants, président de la Société archéologique de Namur, à Rivière ; à Bruxelles, rue Montoyer, 18a.

Membres :

MM. FALIZE (Ch.), architecte, à Namur, rue Dewez, 56.

GOLENVAUX (F.), sénateur, bourgmestre de Namur, à Namur, rue Lucien Namèche, 13.

PROCÈS (A.), ancien bourgmestre, à Namur, boulevard d'Oma-lius, 94.

SIMON (L.), industriel, à Ciney, rue Piervenne, 24.

MERNY (D.), directeur de l'Académie de peinture, à Namur, rue des Champs-Elysées, 7.

CLAES (J.), artiste-peintre, à Namur, rue de l'Arsenal, 10.

VISART DE BOCARMÉ (F.), substitut du Procureur du Roi, à Namur, rue Grandgagnage, 6.

Eupen et Malmédy.

Membres correspondants :

Président :

M. le Gouverneur de la province de Liège ou son Délégué.

Vice-Président :

M. VILLERS-BECKMAN (Jos.), à Malmédy, rue de la Gare.

Membre-Secrétaire :

M. DUBOIS (abbé Ch.), professeur à l'Athénée royal de Malmédy, à Malmédy, place de Rome, 734.

MONUMENTS.

Membres :

MM. BASTIN (abbé J.), professeur de religion à l'Athénée royal de Malmédy, à Malmédy, rue des Religieuses.

MENNICKEN (Hermann), négociant, à Eupen, Wirthplatz, 1.

SITES.

Membres :

MM. DE NYS (Ch.), juge de baillage, à Eupen, rue de Verviers, 10.

TOUSSAINT (abbé J.), curé, à Waismes.

SCHNORRENBERG, docteur en droit, à Malmédy, ruelle des Capucins, 295.

COMITÉ MIXTE DES OBJETS D'ART*Président :*

M. MORTIER (E.), architecte provincial honoraire, à Gand, quai des Augustins, 1.

Secrétaire :

M. HOUBAR (J.), à Ixelles, rue Juliette Wytsman, 63.

Membres :

MM. LENAIN (L.), graveur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, à Bruxelles, rue Gustave Fuss, 40.

BRUNFAUT (J.), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, à Bruxelles, avenue Molière, 104.

LAGAE (J.), sculpteur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles, avenue Michel-Ange, 8.

BERCHMANS (E.), artiste-peintre, directeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, à Liège, rue de la Paix, 29.

TULPINCK (C.), artiste-peintre, à Bruges, rue Wallonne, 1.

COMITE MIXTE DES INVENTAIRES*Président :*

M. LAGASSE DE LOCHT (chevalier), président de la Commission royale des Monuments et des Sites, à Bruxelles, chaussée de Wavre, 167.

Secrétaire :

M. POSSOZ (F.), secrétaire-adjoint de la Commission royale des Monuments et des Sites, à Hal, rue du Doyen, 7.

Anvers.

M. VAN DOORSLAER (G.), membre correspondant, à Malines, rue des Tanneurs, 14.

Brabant.

MM. MAERE (chanoine R.), membre effectif, à Louvain, rue des Récollets, 29.

VERHAEGEN (baron P.), membre effectif, à Boitsfort, chaussée de La Hulpe, 211.

LAURENT (M.), membre effectif, Woluwe-Saint-Pierre, avenue Parmentier, 40.

DESTRÉE (J.), membre correspondant, à Bruxelles, chaussée de Saint-Pierre, 125.

Flandre Occidentale.

M. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT (baron A.), membre correspondant, à Saint-André-lez-Bruges, château de Messem.

Flandre Orientale.

MM. MORTIER, (E), vice-président de la Commission royale des Monuments et des Sites, à Gand, quai des Augustins, 1.

VAN DEN GHEYN (G.), (chanoine titulaire), vice-président du Comité provincial des correspondants, à Gand, rue du Miroir, 10.

Hainaut.

MM. SOIL DE MORIAMÉ (E.), membre effectif, à Tournai, rue Royale, 45.

PUISSANT (chanoine Edm.), vice-président du Comité provincial des correspondants, à Mons, rue Terre du Prince, 3.

CLERBAUX (P.), membre correspondant, à Tournai, place Victor Carbonelle, 14.

Liège.

M. BRASSINNE (J.), membre correspondant, à Liège, rue Nya-ten, 30.

COENEN (chanoine), membre correspondant, à Liège, rue Ban-neux, 44.

Limbourg.

MM. DANIELS (abbé Polydore), vice-président du Comité provincial des correspondants, à Hasselt, ancien Béguinage.

PAQUAY (abbé J.), membre correspondant, curé-doyen, à Bilsen, rue du Couvent, 5.

Luxembourg.

M. SIBENALER (J.-B.), membre correspondant, à Bruxelles, rue Potagère, 55.

Namur.

M. DE PIERPONT (Ed.), vice-président du Comité provincial des correspondants, à Rivière.

Eupen-Malmédy.

M. DUBOIS (abbé Ch.), membre-secrétaire du Comité provincial des correspondants d'Eupen-Malmédy, à Malmédy, place de Rome, 734.

ACTES OFFICIELS

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Direction Générale des Beaux-Arts,
des Lettres et des Bibliothèques publiques.

N° 8801.E.

ALBERT,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 7 janvier 1835, instituant la Commission royale des Monuments ;

Revu l'arrêté royal du 31 mai 1865, relatif aux membres correspondants de cette Commission ;

Revu Notre arrêté royal du 29 mai 1912, réorganisant la Commission royale des Monuments et des Sites ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre des membres correspondants pour la Section des Monuments et la Section des Sites ;

Sur la proposition de Nos Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. — Chaque province comptera dix membres correspondants pour la Section des Monuments et huit membres correspondants pour la Section des Sites.

ART. 2. — Nos Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 mai 1930.

(s.) ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

(s.) M. VAUTHIER.

Le Ministre de la Justice,

(s.) P. E. JANSON.

Par arrêté royal du 30 mai 1930, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites :

SECTION DES MONUMENTS.

Pour la Flandre Orientale :

M. SINIA, Oscar, sculpteur à Gand, en remplacement de M. Minne, démissionnaire.

Pour la province de Hainaut :

M. Ad. HOCQUET, conservateur du Musée de Tournai, en remplacement de M. Sonnevile, décédé.

Pour la province de Limbourg :

M. le Chevalier Marcel DE SCHAEZTEN, archéologue, à Tongres, en remplacement de M. Serrure, décédé.

Province de Luxembourg :

M. Alf. BERTRANG, secrétaire de l'Institut archéologique et conservateur-adjoint du Musée du Luxembourg, à Arlon, en remplacement de M. le comte de Limburg-Stirum, décédé.

Pour la province de Namur :

M. l'Abbé HAYOT, archéologue, curé de Bouvignes, en remplacement de M. Niffle-Anciaux, démissionnaire, et M. DICKSCHEN, Ed., architecte, à Namur, en remplacement de M. Lange, décédé.

SECTION DES SITES.

Pour la province d'Anvers :

M. Jacques WAPPERS, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, en remplacement de M. le chanoine Kempenner, décédé.

Pour la province de Brabant :

M. Ch. CHARGOIS, professeur à l'Université de Bruxelles, en remplacement de M. Van der Swaelmen, décédé.

Pour la province de Liège :

M. G. GRONDAI, archéologue à Verviers, en remplacement de M. Delchevalerie, démissionnaire ;

Ph. DE LIMBOURG (chevalier), homme de lettres, archéologue, à Theux, en remplacement de M. Pirenne, nommé dans la Section des Monuments, démissionnaire comme membre de la Section des Sites ;

M. L. THIRY, docteur en médecine, à Aywaille, en remplacement de M. Digneffe, démissionnaire.

Pour la province de Limbourg :

M. l'Abbé CLAESSENS, archéologue, à Maeseck, en remplacement de M. Verwilghen, décédé ;

M. Edm. JAMINÉ, archéologue, à Hamont, en remplacement de M. Prangey, démissionnaire ;

M. LEJEUNE DE SCHIERVEL, Gustave, archéologue, à Mielen, en remplacement de M. le comte de Meeus, démissionnaire.

Province de Luxembourg :

M. le baron Et. ORBAN DE XIVRY, président de la Commission de l'Embellissement de la Vie rurale dans le Luxembourg, à Laroche, en remplacement de M. Ensck-Tesch, décédé et M. Reuter, bourgmestre d'Arlon.

Pour la province de Namur :

M. F. VISART DE BOCARMÉ, Substitut du procureur du Roi, à Namur, en remplacement de M. Rops, décédé.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

Séances des 4, 11, 18 et 25 janvier ; 1, 8, 15 et 22 février ; 1, 8, 15, 22 et 29 mars ;
5, 12, 19 et 26 avril ; 3, 10, 17, 24 et 31 mai ; 7, 14, 21 et 28 juin 1930.

PEINTURES ET SCULPTURES

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :
1° **Lommel** (Anvers), église de Heuvelsche-Heide, restauration du banc de communion et de la chaire de vérité ; auteur : M. Lippens.

2° **Marchienne-au-Pont** (Hainaut), église de la Sainte-Vierge, vitraux ; peintre-verrier : M. C. Wybo.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

Lumière centrale : Améliorer la composition de la scène représentant la « Résurrection » ;

Lumière gauche : Revoir et améliorer la scène représentant le « Purgatoire » ;

Lumière droite : Rétudier avec soin la scène représentant le « Christ en Croix ».

L'auteur devra soumettre à la Commission, préalablement, à toute exécution définitive, le carton en grandeur de la lumière droite représentant le « Christ en Croix ».

3° **Tamise** (Flandre Orientale), érection d'un mémorial au compositeur Arthur Wilford ; sculpteur : M. Van Asten.

4° **Aelst** (Limbourg), église, travaux de peinture ; auteur : M. Heidbuchel.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra prolonger jusqu'au sol le

type d'appareillage projeté entre le soubassement et la litre courant sous le seuil des fenêtres.

5° **Sleydinge** (Flandre Orientale), église, restauration de deux tableaux ; peintre-restaurateur : M. Aelman.

6° **Grand-Axhe** (Liège), église, vente d'un tableau représentant Guillaume Tell.

La Commission a émis le vœu que les autres tableaux soient restaurés et mis en honneur dans l'église. Elle appuyera de toutes ses forces auprès des Pouvoirs publics, la demande que la Fabrique d'église introduira à cette fin.

7° **Ypres** (Flandre Occidentale), église Saint-Martin, remplacement, à titre de réparation de dommages de guerre, de deux tableaux faisant partie du Chemin de la Croix, œuvre du peintre Van Severdonck.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission est d'avis que le portraitiste proposé, M. Alidor La Mote de Coolscamp, est suffisamment compétent pour produire un bon travail. Le prix de 5,000 francs demandé, n'est pas exagéré.

8° **Francorchamps** (Liège), église, vente au Musée communal de Verviers, d'un tableau représentant sainte Julienne en adoration devant le Saint Sacrement ; œuvre du peintre Nysen.

La Commission a émis le vœu que le produit de cette vente soit consacré à la restauration des autres tableaux se trouvant dans l'église.

9° **Mariekerke-sur-Escaut** (Anvers), église, placement d'un banc de communion, d'une chaire de vérité, d'un autel latéral et de deux confessionnaux ; auteur : M. Dierickx.

Au cours de l'exécution des confessionnaux, l'auteur devra supprimer le fronton surmontant la partie centrale et donner à la corniche de cette partie centrale, une légère surélévation.

10° **Bruxelles** (Brabant), église de Notre-Dame du Sablon, procès-verbal de réception définitive des travaux de la statuaire extérieure.

11° **Châtelineau** (Hainaut), église Saint-Barthélemy, placement d'un autel latéral dédié au Sacré-Cœur ; auteur : M. Durieu.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Mieux équilibrer les proportions des niches par rapport à leur contenu. Les fonds dominant trop ; les décors de ces fonds sont trop

semblables ; celui de l'apparition du Sacré-Cœur est malheureux ; la croix est perdue dans la niche.

b) Remplacer l'emblème du Sacré-Cœur représenté dans la stipes par un autre emblème.

12° **Kessel** (Anvers), église, restauration de meubles et de vitraux ; auteurs : MM. De Roeck et Steyaert.

13° **Binche** (Hainaut), érection d'une fontaine monumentale au centre du square s'étendant devant la gare de Binche ; auteur : M. Dufour.

Au cours de l'exécution, l'auteur remplacera la dentellière, assise, par une figure debout, représentant la Ville de Binche.

14° **Visé** (Liège), église Saint-Martin, placement de stalles dans le chœur ; auteur : M. Hallen.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission estime qu'il y a lieu de rappeler l'Administration fabricienne en cause à l'observance des prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824.

15° **Oultre** (Flandre Orientale), église, placement de deux vitraux.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission a émis l'avis, qu'au cours de l'exécution, l'auteur devra proportionner la largeur de la bordure à l'échelle des figures.

16° s' **Heeren-Elderen** (Limbourg), église, placement d'un chemin de la croix ; auteur : M. Bressers.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra simplifier le cadre en bois de chêne sculpté et le revoir, notamment, au point de vue constructif.

17° **Sugny** (Luxembourg), église, placement de grisailles ; peintre-verrier : M. Osterrath.

18° **Louvain** (Brabant), église collégiale Saint-Pierre, restauration des tableaux de Thierry Bouts ; peintre-restaurateur : M. Buéso.

19° **Turnhout** (Anvers), église Saint-Pierre, restauration des tableaux ; peintre-restaurateur : M. Van Poeck.

Le travail devra se faire sous la surveillance constante de M. Opsomer, membre correspondant.

20° **Ucimont** (Luxembourg), église, placement de quatre vitraux ; peintre-verrier : M. Osterrath.

Au cours de l'exécution, les parties claires devront être traitées en manière de grisailles unies.

21° **Hunnange-Bullange** (Malmédy), érection d'un monument commémoratif de la guerre ; auteur : M. Mennicken.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

- a) Supprimer la sphère ;
- b) Supprimer les cadres entourant les inscriptions.

22° **Bruxelles** (Brabant), église de Notre-Dame de la Cambre et Saint-Philippe de Néri, placement de buffets d'orgues ; architecte : M. Veraart.

23° **Châtelineau** (Hainaut), église Saint-Barthélemy, placement d'un maître-autel ; auteur : M. Durieu.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra renforcer, un peu, les supports du dais de l'expositorium.

24° **Mespelaere** (Flandre Orientale), église, restauration du mobilier ; auteur : M. Desomer.

25° **Auderghem** (Brabant), érection d'un monument à S. M. Léopold II ; auteur : M. Rambo.

26° **Héron** (Liège), église, décoration picturale ; auteur : M. Hoppe.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Supprimer la fausse balustrade figurant à la naissance de la voûte du chœur, les ornements de la frise décorée de la corniche ainsi que la frise décorée surmontant les lambris des bas côtés ;

b) Supprimer le quadrillé prévu sur les murs de la grande nef et du chœur ;

c) Rehausser d'un peu de dorure les chapiteaux qui ne doivent pas être entièrement bronzés ;

d) Donner un ton bleu pâle aux voûtes, sans crétage le long des nervures et des arcs doubleaux ;

e) Supprimer les draperies peintes des lambris.

Les deux remarquables statues en bois de la fin du XVII^me siècle, représentant un saint et une sainte de l'Ordre de Saint-Benoît, ne doivent pas être dérochées.

27° **Hollange** (Luxembourg), église de Strainchamps, maître-autel, restauration ; architecte : M. Lamy.

28° **Lommel** (Limbourg), église de Heuvelsche-Heide, placement de confessionnaux ; architecte : M. Lippens.

29° **Malines** (Anvers), église Saint-Rombaut, placement d'un mau-

solée et d'une tombe d'autel dans la chapelle du Cardinal Mercier auteurs : MM. Devroye frères.

La Commission a réservé son avis quant au rétable jusqu'à ce qu'elle ait examiné le carton de la mosaïque dans l'atelier de l'artiste.

30° **Namur**, cathédrale, exécution d'un monument commémoratif à la mémoire de Monseigneur de Lichtervelde, XV^m évêque de Namur ; auteur : M. Puissant.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

- a) Agrandir un peu les armoiries ;
- b) Adopter des lettres elzéviriennes ;
- c) Répartir soigneusement les intervalles entre les lettres ;
- d) Elargir les interlignes.

31° **Surice** (Namur), église, ameublement ; architecte : M. Docq.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

Maître-autel : Remplacer par une petite croix décorative, le grand crucifix qui surmonte le dais d'exposition ; renforcer les colonnettes de la tombe et mettre en harmonie avec le reste du meuble, les bases et les chapiteaux de ces colonnettes.

Autels latéraux : Renforcer les colonnettes de la tombe et mettre en harmonie les bases et les chapiteaux de ces colonnettes avec les autres meubles.

Banc de communion : Elargir un peu les retombées des petites arcatures.

Chaire de vérité : Elargir les panneaux.

Confessionnaux : Supprimer le pignon de la partie centrale ; diminuer l'importance des jours dans le panneau perforé séparant le confesseur du pénitent.

32° **Gingelom** (Limbourg), érection d'un monument au Sacré Cœur ; auteur M. Bressers.

33° **Schendelbeke** (Flandre Orientale), église, placement de vitraux ; peintre-verrier : M. Ganton-Defoin.

34° **Basse-Dodeux** (Liège), église, travaux de peinture ; auteur : M. Lejeune.

35° **Smeermaes** (Limbourg), église, décoration picturale ; auteur : M. Huppen.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Simplifier l'encadrement de la scène représentant les « Disciples d'Emmaus » ;

b) Réduire les dimensions des anges de l'arc triomphal et augmenter les dimensions de l'Agneau ;

c) Simplifier les encadrements des panneaux de la voûte.

36° **Tervant-sous-Pael** (Limbourg), église, placement d'un maître-autel et d'une chaire de vérité ; auteur : M. Roemaet.

Au cours de l'exécution du maître-autel, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Supprimer les pilastres de la partie postérieure de la tombe ;

b) Supprimer les dentelures prévues à la table d'autel et donner à cette table une largeur minimum de 0^m60 devant le tabernacle ;

c) Supprimer les rainures des pilastres ;

d) Adopter pour les inscriptions de la prédella des caractères du type roman.

37° **Turnhout** (Anvers), érection d'un monument au romancier populaire, Docteur Renier-Snieders ; auteurs : MM. Van Mol et Strymans.

Au cours de l'exécution, les auteurs du projet devront tenir compte des observations suivantes :

a) Adopter un fond uni en bronze sans indication de bibliothèque ,

b) Revoir le geste de la main droite et la position défectueuse des jambes.

38° **Namur**, église Notre-Dame, travaux de peinture.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission estime que si l'on touche aux lambris et aux confessionnaux, il faudra le faire avec le plus grand soin afin d'éviter toute atteinte aux belles sculptures de ces objets mobiliers.

39° **Wépion** (Namur), église, placement d'une chaire de vérité et d'un orgue avec buffet ; auteurs : MM. Devroye et Delmotte.

Au cours de l'exécution, les auteurs devront tenir compte des remarques suivantes :

Chaire de vérité : Revoir les proportions des chapiteaux et bases des colonnes du support de la cuve.

Buffet d'orgues : Supprimer les écoinçons dans les trois divisions du buffet ; améliorer la terminaison des montants.

40° **Waermaerde** (Flandre Occidentale), église, érection d'un maître-autel ; auteur : M. Allaert.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra réduire le nombre des

assises de la stipes, de quatre à trois, afin de permettre de sculpter chacun des monogrammes dans une pierre de l'assise intermédiaire.

41° **Lommel** (Limbourg), église de Heuvelsche-Heide, restauration d'un vieux Christ à suspendre dans l'église : auteur : M. Custers.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

- a) Simplifier la croix en supprimant les fleurs de lys ;
- b) Supprimer les rayons de l'auréole de la tête du Christ.

42° **Burdinne** (Namur), église, placement de deux vitraux ; peintre-verrier : M. Osterrath.

43° **Overpelt** (Limbourg), église, vente à la chapelle de Hérent-Neerpelt d'une ancienne chaire de vérité.

44° **Zwyndrecht** (Anvers), église de la Sainte-Croix, érection d'un autel ; architecte : M. Sel.

45° **Verviers** (Liège), église Sainte-Julienne, placement de vitraux ; peintre-verrier : M. Osterrath.

Au cours de l'exécution des cartons, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Accentuer les divisions entre les scènes représentées en ornant davantage l'entourage de ces divisions et en adoptant un ton plus fort pour les fonds sous le texte du credo ;

b) Eviter le plus possible les couleurs sombres dans les habits des personnages ;

c) Donner à la lune traversée par une bande noire, une teinte dorée plus chaude.

Avant de passer à l'exécution définitive, l'auteur devra communiquer à la Commission royale le carton de la lumière représentant le Dieu créateur.

46° **Villers-Sainte-Geztrude** (Luxembourg), église, placement de vitraux ; peintre-verrier : M. Osterrath.

47° **Baelen-sur-Vesdre** (Liège), église, exécution de vitraux ; peintre-verrier : M. Osterrath.

48° **Gentbrugge** (Flandre Orientale), église Saint-Eloi, décoration picturale ; auteur : M. Ysabie.

Au cours des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Le ton du fond, autour des figures représentant les cinq parties du monde, doit être d'une intensité différente de celle du ton du fond de la partie supérieure ;

b) Les colonnettes représentées sur les meneaux des fenêtres doivent être supprimées et remplacées par un motif mieux approprié.

La Commission royale a approuvé les projets suivants :

49° **Châtelineau** (Hainaut), église Saint-Barthélemy, placement d'un vitrail dans la rosace du jubé ; peintre-verrier : M. Ganton-Defoin.

L'attention de l'auteur a été appelée sur les figures centrales qui paraissent trop grandes.

50° **Malines** (Anvers), église Saint-Rombaut, placement de cinq vitraux dans les fenêtres au-dessus du maître-autel ; peintre-verrier : M. C. Ganton.

L'attention de l'auteur a été appelée sur les têtes et les mains dont le dessin doit être perfectionné.

51° **Malines** (Anvers), église Saint-Rombaut, chapelle du Cardinal Mercier, exécution d'un rétable en mosaïque ; auteurs : MM. Devroye frères.

52° **Audenaerde** (Flandre Orientale), église Sainte-Walburge, nouvelles orgues ; sculpteur : M. R. Rooms.

53° **Dinant** (Namur), construction d'un musée et d'un mémorial à l'héroïsme civil ; auteur : M. Saintenoy.

* * *

Lierre (Anvers). Eglise Saint-Gommaire (Vitraux).

La Commission a fait connaître à M. Verhaeghe, Directeur Général de l'Office de liquidation des Dommages de guerre, qu'elle se rallie aux conclusions du remarquable rapport de M. l'Inspecteur Smet relatif à la restauration de 4 vitraux anciens de l'église Saint-Gommaire à Lierre. Elle félicite M. l'Inspecteur Smet de son travail consciencieux et méritoire.

La visite que des délégués de la Commission royale ont faite, le 29 août 1929, dans l'atelier de M. Ladon à Gand, où ils ont admiré les 4 panneaux restaurés, démontre, une fois de plus, qu'il ne peut être question de recourir, pour cette restauration artistique, à une adjudication, même restreinte.

Seul, le maître peintre-verrier Ladon paraît capable de mener à bien la restauration si délicate de ces œuvres d'art. Elle réclame de la part de l'artiste-restaurateur, une science et une technique éprouvées.

Il est plus que temps qu'une commande ferme soit adressée à M. Ladon et que la belle église de Saint-Gommaire à Lierre retrouve ses vitraux incomparables. Le prix demandé, 160,000 à 200,000 francs pour les 4 vitraux, est modéré eu égard au travail de longue haleine et de premier plan qu'il faut effectuer.

* * *

Bruges (Flandre Occidentale). Monument aux morts de la guerre.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale, qu'après un examen approfondi des photographies des maquettes qui lui ont été soumises et du rapport de ses distingués correspondants, concernant l'érection d'un monument aux morts de la guerre à Bruges, elle s'est ralliée à la décision du jury qui a classé, en premier rang, le projet remarquable « Zoo dan, zoo nu », de MM. Beyaert et de Beule.

Par cet avis, la Commission royale n'entend préjuger, en rien, ni le choix de l'emplacement du monument projeté, ni la décision, en la matière, de l'Administration communale de Bruges.

* * *

Ypres (Flandre Occidentale). Eglise Saint-Martin (Tableaux).

Il a été procédé, le 28 janvier 1929, à l'examen de la restauration et de la fourniture des cadres des tableaux de l'église Saint-Martin à Ypres, travaux repris au contrat, en date du 20 août 1929, intervenu entre le Ministère des Finances et M. C. Leegenhoeck, restaurateur de tableaux, Pont aux Lions à Bruges.

Le rentoilage et la restauration des 3 portraits visés méritent toute approbation. Les cadres sont bien conditionnés, la dorure est bonne.

* * *

Grâce-Berleur (Liège). Croix d'occis.

La Commission a communiqué à M. le Ministre de la Justice copie du rapport de M. Comhaire, vice-président de la Section des Sites du Comité provincial des correspondants de Liège, concernant l'enlèvement d'une croix d'occis qui était jadis plantée dans le talus d'un chemin de la commune de Grâce-Berleur.

Elle a prié, M. le Ministre précité, de vouloir bien prendre les mesures qu'il convient en vue de la restitution de cette croix.

* * *

Ixelles (Brabant). Eglise Sainte-Croix (Ameublement).

La Commission a fait connaître à M. le Ministre de la Justice que l'on effectue à l'église Sainte-Croix, à Ixelles, des travaux importants qui sont de nature à modifier l'ordonnance intérieure de l'édifice sans que le Conseil de fabrique en ait soumis les plans aux administrations intéressées et ait obtenu les autorisations officielles indispensables.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien faire surseoir aux travaux en cours et inviter la Fabrique d'église intéressée à se conformer aux prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824.

Le fait que ces travaux s'effectueraient, probablement sans que des subsides soient sollicités des Pouvoirs publics n'exclut pas, à son avis, l'obligation qu'a la Fabrique d'église d'obéir à la loi.

* * *

Deerlyk (Flandre Occidentale). Eglise. — Rétable de Sainte-Colombe.

La Commission a appelé l'attention de M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale sur le remarquable rétable de Sainte-Colombe, ornant l'église de Deerlijck.

Elle l'a prié de vouloir bien insister auprès du Conseil de Fabrique pour qu'il charge, sans délai, un artiste sculpteur de talent et expérimenté de dresser un projet de restauration de ce rétable.

Elle lui serait reconnaissante s'il voulait bien examiner si les frais qu'entraînera cette restauration ne pourraient être pris à charge de la Province qui y affecterait une partie du crédit provincial illimité voté par le Conseil provincial pour l'année 1930.

* * *

Termonde (Flandre Orientale).**Eglise Notre-Dame. Restauration de tableaux.**

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la Flandre Orientale qu'elle se rallie aux conclusions du rapport de son savant correspondant, M. F. de Smet, en ce qui concerne la restauration de trois tableaux de l'église de Notre-Dame, à Termonde, dont un Crayer, un Van Cleef et un Van Hoeck, restaurés jadis par feu Aelman, père.

L'offre de M. Aelman fils tendant à recommencer à ses frais, le travail exécuté, jadis, par son père, mérite d'être acceptée ; cet artiste devra adresser à la Fabrique d'église un engagement écrit.

Il importe que le travail soit exécuté sous le contrôle constant et éclairé de M. de Smet, membre correspondant.

* * *

Bruxelles (Brabant).

Eglise de Notre-Dame-des-Victoires au Sablon. — Vente d'objets.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre de la Justice qu'on lui signale qu'à la demande non autorisée du Conseil de Fabrique de l'église de N.-D.-des-Victoires au Sablon, à Bruxelles, la ville de Bruxelles a acheté, pour les faire figurer au Musée communal, divers objets mobiliers hors d'usage, savoirs : un tabernacle en chêne sculpté Louis XV qui, jadis, surmontait le maître-autel et quatre escabeaux dorés, richement sculptés.

Le Collège a prié M. le Ministre précité de vouloir bien rappeler la Fabrique d'église au respect des prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824.

* * *

Louvain (Brabant). Eglise Saint-Pierre. — Restauration de tableaux.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts qu'il a été procédé le mercredi 9 avril 1930, dans l'atelier de M. Buéso à Bruxelles, à l'examen de deux triptyques de Thierry-Bouts, ornant l'église Saint-Pierre, à Louvain.

Il résulte de cette inspection que la restauration de ces deux chefs-d'œuvre représentant l'un « La Dernière Cène », l'autre « Le Martyre de saint Erasme » a été exécutée avec le plus grand soin et mérite les éloges de la Commission royale.

Le vernis trop brillant devra être quelque peu terni.

La Commission est d'avis que les subsides promis en vue de cette restauration peuvent être liquidés.

* * *

Londerzeel (Brabant). Eglise. — Ornement sacerdotal.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre de la Justice qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la Fabrique d'église de Londerzeel soit autorisée à prêter un ornement sacerdotal du XVI^e siècle à l'Exposition d'Art Flamand, organisée à Anvers en 1930.

* * *

Liège. — Statue de Grétry.

Le Collège estime, d'accord avec le Comité provincial des correspondants, qu'il n'y a pas lieu de dorer la statue de Grétry, à Liège. Il a prié M. le Gouverneur de vouloir bien en informer l'Administration communale de Liège.

* * *

Maeseyck (Limbourg). Monument Helleputte.

Il a été procédé, le 15 avril 1930, à l'examen de l'emplacement proposé en vue de l'érection, à Maeseyck, d'une statue à feu le Ministre d'Etat Helleputte.

Il résulte de cette inspection que, seul, l'emplacement proposé sur la place Major Aerts peut être pris en considération.

La Commission royale se ralliant complètement à l'avis de M. le Conducteur et de M. l'Ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées, donne en ce qui la concerne, un avis favorable à la demande du Comité Helleputte.

* * *

Saint-Hubert (Luxembourg). Monument commémoratif de la guerre.

Il a été procédé, le 9 avril 1930, à l'examen des emplacements proposés pour l'érection d'un monument commémoratif de la guerre à Saint-Hubert.

M. Lamy, membre correspondant, assistait à cette inspection.

L'emplacement contre le chevet de l'église Saint-Gilles ne serait guère favorable au monument. Il y serait peu vu et mal éclairé.

L'autre emplacement, bien meilleur que le précédent, est situé à l'angle de l'école de bienfaisance et de la rue de la Fontaine sur le parvis de la basilique. Il nécessiterait une légère emprise sur le jardin de l'école précitée. Il en résulterait un fond de verdure et un bon éclairage.

* * *

Huy (Liège). Eglise de Saint-Remy. — Tableaux.

Il a été procédé, le 14 avril 1930, à l'examen des tableaux ornant les trois autels de l'église de Saint-Remy, à Huy.

Le tableau du maître-autel, signé Jacques Plumier, représente le baptême de Clovis. Encrassé et couvert de chancis, il est troué dans la partie supérieure et détendu.

Le tableau de l'autel latéral du côté de l'Evangile, le meilleur des

trois, représente une « Descente de Croix ». Il est encrassé et craquelé ; il porte, en outre, des traces d'une restauration maladroite.

Le tableau de l'autel latéral du côté de l'Épître représente un saint en adoration. Il est couvert de chancis et troué dans le bas et dans le haut ; il est détendu.

Ces tableaux, sans être remarquables, méritent d'être confiés aux bons soins d'un artiste peintre-restaurateur.

Il va sans dire que cette restauration ne pourra être faite qu'après autorisation sollicitée par la filière administrative conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824.

On remarque dans une niche, au-dessus de la porte d'entrée de l'église, une statue en bois peint représentant saint Remv. Cette statue intéressante devrait être remise en état au cours des travaux de nettoyage et de rejointoyage que l'on se propose d'effectuer à l'église. Le fond de la niche devrait être peint en un ton bleu ciel.

* * *

Waterloo (Brabant). Champ de bataille. — Monuments.

La Commission a accusé réception à M. le Ministre des Travaux publics, de sa dépêche du 24 avril 1930, concernant l'état dans lequel se trouvent plusieurs des monuments commémoratifs érigés sur le champ de bataille de Waterloo.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien demander à son honorable collègue, M. le Ministre des Affaires Étrangères, d'adresser un appel aux Ambassades étrangères afin que les divers monuments érigés par les pays étrangers sur le champ de bataille soient restaurés et entretenus comme il convient.

* * *

Lierre (Anvers). Eglise Saint-Gommaire. — Vitraux.

La Commission a communiqué à M. le Ministre des Sciences et des Arts, copie de la lettre qu'elle a adressée sous la date du 5 février 1930, à M. Verhaeghe, Directeur Général de l'Office de liquidation des Dommages de guerre, au sujet de la restauration des quatre vitraux anciens de l'église Saint-Gommaire à Lierre, détériorés par des faits de guerre.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien intervenir auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Finances, afin que le travail de restauration de ces vitraux ne soit pas soumis à une adju-

dication, même restreinte, mais confiée aux soins du maître peintre-verrier Ladon, de Gand, dans l'atelier duquel se trouvent les vitraux en question. Il paraît, seul, capable de mener à bonne fin ce travail artistique et extraordinairement délicat.

* * *

Louvain (Brabant). Eglise du Béguinage. — Tableaux.

La Commission royale maintient complètement son avis du 15 janvier 1930, au sujet de la non-aliénation d'un triptyque, représentant « La Parenté de sainte Anne », ornant l'église du Béguinage, à Louvain.

Cette aliénation qui diminuerait la richesse de cet édifice, doit être refusée.

Les Pouvoirs publics ont le devoir de subsidier largement les travaux, absolument nécessaires, que réclame l'état fâcheux dans lequel se trouve cet édifice remarquable classé.

* * *

Boendael (Brabant). Eglise. — Rétabe.

Le Collège ne s'est pas opposé à ce que le rétable de saint Christophe de l'église de Boendael-Ixelles, figure à l'Exposition d'Art Flamand, à Anvers, sous réserve que toutes les précautions seront prises lors de l'enlèvement, de l'emballage, du transport, etc.

L'emballage et le déballage, à l'aller et au retour, devront être faits par des spécialistes sous la direction et la surveillance de M. Biron, garde des collections des Musées royaux d'Art et d'Histoire.

* * *

Lierre (Anvers). Eglise Saint-Gommaire. — Vitraux.

Le Collège a fait remarquer à M. Verhaeghe, Directeur Général de l'Office de liquidation des Dommages de guerre, que jamais il n'a proposé de soumettre la restauration de vitraux anciens à une adjudication, même restreinte. Ce serait un non sens auquel la Commission royale n'a jamais pu songer.

En ce qui concerne la restauration des vitraux anciens de l'église Saint-Gommaire, à Lierre, elle a insisté, d'accord avec le Comité provincial de ses correspondants d'Anvers, pour que le travail soit confié à M. G. Ladon ; cet artiste étant seul à même de mener cette restauration à bonne fin.

Au cours d'une visite que la Commission royale a faite dans l'atelier de M. Ladon, le 29 août 1929, elle a pu se rendre compte de la façon vraiment remarquable dont cet artiste s'acquitte de sa difficile et délicate mission.

Ce n'est donc pas sans raison que le Collège insiste encore pour que M. Ladon soit chargé, définitivement et officiellement, de la restauration des vitraux anciens de l'église Saint-Gommaire, à Lierre.

* * *

Saint-Hubert (Luxembourg).

École de Bienfaisance. — Vantaux sculptés.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre de la Justice qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que M. le Directeur de l'École de Bienfaisance à Saint-Hubert, confie au Comité de l'Art wallon pour la durée de l'Exposition, une porte en bois sculpté à deux vantaux, portant les armoiries de l'abbé Clément Lefèvre.

* * *

Chaufontaine (Liège). Domaine de La Rochette. — Crucifix.

La Commission s'est ralliée aux conclusions du rapport de M. Brassinne, membre correspondant de la province de Liège, au sujet de la conservation d'un crucifix intéressant attaché à un arbre du domaine de la La Rochette, à Chaufontaine.

Elle a prié M. le Gouverneur de vouloir bien intervenir auprès du propriétaire, M. Grisard, dans le sens préconisé par M. Brassinne.

* * *

Ypres (Flandre Occidentale). Eglise Saint-Martin. Tableaux.

Il a été procédé, le mardi 10 juin 1930, dans l'atelier de M. Leegenhoeck, peintre-restaurateur, à Bruges, à l'examen des tableaux désignés ci-après appartenant à l'église Saint-Martin, à Ypres :

- 1° Le Christ au tombeau ;
- 2° Sainte Anne et la Sainte Famille, par Vandavelde ;
- 3° Sainte Véronique, par Vandavelde ;
- 4° Adoration des Bergers, par Marquet ;
- 5° Le Mariage de la sainte Vierge, par Emile Rombouts ;
- 6° Sainte Ursule et sainte Hélène.

La Commission estime que le travail de restauration a été exécuté de façon irréprochable.

* * *

Lierre (Anvers). Eglise Saint-Gommaire. — Vitraux.

La Commission a accusé réception à M. Verhaeghe, Directeur général de l'Office de liquidation des Dommages de guerre au Ministère des Finances, de sa lettre, en date du 18 juin 1930, relative à la restauration des vitraux anciens de l'église Saint-Gommaire, à Lierre. Elle regrette beaucoup de n'avoir pas été comprise.

* * *

Liège. Pont des Arches. — Pierres commémoratives.

La Commission fera connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts que, d'accord avec le Comité provincial des correspondants, elle est d'avis que les pierres commémoratives provenant de la démolition du Pont des Arches à Liège doivent être déposées au Musée archéologique liégeois.

* * *

Ways (Brabant). Eglise. — Vitraux.

Il a été procédé, le 26 juin 1930, à l'examen des vitraux de l'église de Ways.

Il résulte de cet examen que ces vitraux, au nombre de 6, ont été placés : 4 dans le chœur (deux de chaque côté) et 2 (un de chaque côté) dans la première fenêtre Est des nefs latérales.

Ils représentent :

Dans le chœur, côté de l'Épître.

1° Le Comte Cornet en prière, présenté par saint Paul son patron ; dans le fond, le château de Ways ;

2° La Comtesse Cornet avec sa fille, présentées par sainte Rose de Lima ; dans le fond, la chapelle du château.

Côté de l'Évangile.

1° Le Comte de Hault, Abbé de Dieleghem, (Prémontré) en prière devant la Vierge de Thy ; dans le fond, l'ancienne abbaye de Dieleghem ;

2° Les Comtesses de Hault, présentées, toutes deux, par saint Martin ; dans le fond, l'ancien château de Thy.

Dans la nef latérale, côté de l'Épître.

Le Cardinal Mercier en prière devant la statue miraculeuse de Notre-Dame médiatrice, spécialement vénérée dans la paroisse.

Côté de l'Évangile. Les figures en pied des saints Pierre, Louis et Henri.

Toutes ces scènes sont représentées dans des encadrements de style Louis XV en harmonie de style avec les lambris en chêne qui ornent tout le pourtour de l'église.

Les cartons ont pour auteur le maître dessinateur, M. A. Gilbert, de Paris ; l'exécution en est due au peintre-verrier, E. Timmermans.

Ces vitraux sont de bonne qualité, le dessin est soigné, les tonalités sont chaudes et bien translucides. Ils sont pour l'église de Ways, fort pauvre d'architecture, un très sérieux embellissement.

Il existe dans le pavement des nefs de l'église de Ways plusieurs dalles funéraires très intéressantes, datant des XVI^e et XVII^e siècles ; elles se détériorent visiblement par le passage des fidèles. Il est désirable que ces pierres, d'assez grandes dimensions, soient extraites du pavement et placées contre le mur du porche d'entrée sous la tour. On a déjà placé contre le mur, à cet endroit, une dalle retrouvée sous le pavement du chœur.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

Eglises. — Construction. — Restauration.

La Commission royale a revêtu du visa les projets suivants :

1^o **Huy** (Liège), église Saint-Pierre, transformation de la sacristie ; architecte : M. Schoenmaekers.

2^o **Hellebecq** (Hainaut), église, restauration ; architecte : M. Furdin.

3^o **Rothem** (Limbourg), église, placement du chauffage central, auteur : M. Van Varenberg.

Au cours des travaux, l'auteur devra placer un radiateur derrière le maître-autel.

4^o **Waha** (Luxembourg), église, restauration des toitures ; auteur : M. Croquet.

5^o **Sainte-Marie-Neufchâteau** (Luxembourg), église de Laneuville, agrandissement ; architecte : M. Lainy.

6^o **Louvain** (Brabant), église du Grand-Béguinage, restauration des toitures.

D'accord avec M. l'architecte provincial et l'archevêché, la Commission ne peut admettre que la Commission d'Assistance Publique couvre la dépense estimée à fr. 125,459.55 par le produit de la vente

d'un triptyque de l'art gothique, faisant partie de la collection des œuvres d'art ornant la dite église.

Le Collège est d'avis que les autorités compétentes doivent interdire formellement cette aliénation qui diminuerait la richesse de cette église.

D'autre part, les Pouvoirs publics ont le devoir de subsidier largement les travaux absolument indispensables que réclame l'état fâcheux dans lequel se trouve cet édifice remarquable et classé.

7° **Bressoux** (Liège), église, placement d'une clôture; architecte: M. Vallée.

8° **Crupet** (Namur), église, installation de l'éclairage électrique, auteur: M. Dony.

9° **Bure** (Namur), église, construction d'une sacristie; architecte: M. Miest.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission estime que la corniche de la sacristie devrait être plus basse que celle de l'église et l'étage supprimé. Au cas où celui-ci serait indispensable, il y aurait lieu de le prendre dans la toiture à laquelle on donnerait une forme à la Mansard. On obtiendra ainsi un bâtiment nettement distinct de celui de l'église, ce qui sera préférable.

10° **Gembloux** (Namur), église, chauffage central; auteur: M. Boogaerts.

11° **La Panne** (Flandre Occidentale), église Notre-Dame, construction; architecte: M. Viérin.

12° **La Calamine** (Liège), église, restauration des toitures.

13° **Mons** (Hainaut), église Sainte-Waudru, restauration; architectes: MM. Poutrain et Vleugels.

14° **Villers-le-Gambon** (Namur), église, restauration; architecte: M. Dony.

15° **Doische** (Namur), église, éclairage électrique.

16° **Steelen-sous-Gheel** (Anvers), église, construction d'une tour; architecte: M. Tayemans.

17° **Malmédy** (Liège), chapelle de la Résurrection, placement d'un garde-corps à l'escalier extérieur.

18° **Gentbrugge** (Flandre Orientale), église Saint-Eloi, restauration du plancher de la sacristie et placement de l'éclairage électrique; auteur: M. Ysabie.

19° **Dréhance** (Namur), église, installation de l'éclairage électrique; auteur: M. Germay.

20° **Champlon** (Luxembourg), église, établissement d'une nouvelle balustrade au jubé ; architecte : M. De Deckere.

21° **Bouge** (Namur), chapelle de Moulin-à-vent, travaux ; architecte : M. Piret.

22° **Cornette** (Liège), église, vente d'un tabernacle et d'un banc de communion.

La Commission a estimé que la cession ne devait être consentie que pour le prix de 5,000 francs.

23° **Romedenne** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

24° **Tongrinne** (Namur), église, vente de 24 bancs en chêne du XVIII^e siècle.

La Commission a estimé, d'accord avec le Comité provincial des correspondants, que deux bancs au moins, devront être conservés dans le fond de l'église à titre documentaire et de souvenir. Le Conseil de Fabrique devra, au surplus, examiner la possibilité d'en conserver un plus grand nombre soit en alignant quelques-uns d'entre eux le long des murs des basses nefs ou ailleurs, soit en partageant chacun d'eux et en plaçant dans les bas-côtés, les portions ainsi obtenues.

25° **Marchovelette** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

26° **Vorst** (Anvers), église de Saint-Nicolas, installation de l'éclairage électrique ; auteur : M. Stevens.

27° **Bra-sur-Lienne** (Liège), église de Les Vilettes, vente de vieux bancs.

La Commission regrette que des nécessités d'ordre intérieur réclament l'enlèvement de ces bancs. Quelques-uns d'entre eux devraient être conservés et placés dans le fond de l'église, à titre documentaire et de souvenir.

28° **Yvoir** (Namur), église, restauration ; architecte : M. Dony.

29° **Oplinter** (Brabant), église, restauration ; architecte : M. Vandendael.

L'architecte s'est engagé, par écrit, à se conformer strictement à toutes les observations mentionnées dans le rapport de la Commission royale en date du 26 juin 1929.

30° **Celles** (Hainaut), église, restauration de la tour et de la flèche ; architecte : M. Clerbaux.

31° **Anderlecht** (Brabant), synagogue, modifications ; architecte : M. Lange.

32° **Zandvoorde** (Flandre Occidentale), église, construction d'un magasin ; architecte : M. De Pauw.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra se conformer à la remarque faite par le Comité provincial des correspondants au sujet de la terminaison du pignon.

33° **Thon-Samson** (Namur), église, réfection des toitures : architecte : M. Willem.

34° **Bolinne** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Larose.

35° **Thielen** (Anvers), église, installation de l'éclairage électrique ; auteur : M. Pelgrim.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra remplacer par 4 lampes, conformément aux indications faites sur le plan, les 3 lampes prévues dans l'axe du transept.

36° **Lindelhoeven-sous-Overpelt** (Limbourg), église, placement d'une seconde cloche dans la tour.

37° **Réthy** (Anvers), église, installation de l'éclairage électrique ; auteur : M. Van Herck.

38° **Hornu** (Hainaut), église, restauration ; architecte : M. Boutermans.

39° **Mons** (Hainaut), église Sainte-Waudru, restauration de la chapelle du Saint Sacrement et de la sacristie ; architecte : M. Poutrain.

Ce travail devra faire l'objet d'une adjudication restreinte entre quelques entrepreneurs avantageusement connus dans la région.

40° **Braine-le-Comte** (Hainaut), église Saint-Géry, travaux de préservation ; architecte : M. Dubray.

41° **Bressoux** (Liège), placement d'une clôture devant le monument aux morts de la guerre. Projet dessiné par M. Dedoyard, auteur du monument.

Il doit être bien entendu que pour la partie de clôture devant l'église, le plan, dressé par M. l'architecte Vallée et revêtu du visa de la Commission, sera maintenu.

42° **Chièvres** (Hainaut), église, restauration ; architecte : M. Dufour.

43° **Vlytingen** (Limbourg), église, vente d'un tabernacle hors d'usage.

Les deux crédences devront être restaurées et utilisées dans l'église.

44° **Heuvelsche-Heide-Lommel** (Limbourg), église, placement du chauffage central ; auteur : M. Lippens.

45° **Habay-la-Vieille** (Luxembourg) église, agrandissement ; architecte : M. Lamy.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra se conformer aux remarques consignées dans le rapport du Comité provincial des correspondants en date du 6 mars 1930.

En ce qui concerne la chapelle des fonts baptismaux, il conviendra de l'établir dans l'angle formé par le bas-côté septentrional et la nef centrale, à l'endroit indiqué par une flèche sur le plan.

46° **Tontelange** (Luxembourg), chapelle de Metzert, construction d'un jubé ; architecte : M. Lamy.

47° **Tintigny et Breuvanne** (Luxembourg), église, placement de l'éclairage électrique.

48° **Strée** (Liège), chapelle classée de Reppe, restauration ; architecte : M. Schoenmaekers.

49° **Bruxelles** (Brabant), tour de l'ancienne église Sainte-Catherine, placement de cadrans d'horloge et aménagement des abords.

50° **Ghistelles** (Flandre Occidentale), église, restauration de la flèche ; architecte : M. Théo Raison.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra se conformer à la remarque faite par M. Viérin, membre correspondant.

Il serait prudent d'examiner la cause du hors plomb de l'extrémité de la flèche et de la Croix et éventuellement d'y remédier.

Les travaux dont il s'agit devront faire l'objet d'une adjudication restreinte entre quelques entrepreneurs avantageusement connus.

51° **Leuze** (Hainaut), église Saint-Pierre, restauration ; architecte : M. Fourdin.

52° **Noirchain** (Hainaut), église, restauration ; architecte : M. Nicodème.

53° **Hooglede** (Flandre Occidentale), église, construction d'annexes ; architecte : M. Van Caillie.

54° **Wellen** (Limbourg), église, construction d'une nouvelle sacristie ; architecte : M. Christiaens.

55° **Péruwelz** (Hainaut), église Saint-Quentin, restauration des toitures ; architecte : M. Fernez.

56° **Robertville** (Liège), construction d'une nouvelle église à Sourbrodt ; architecte : M. Burguet.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Supprimer les pignons latéraux qui ne sont d'aucune utilité ;

- b) Supprimer les arcatures qui couronnent les façades latérales.
 c) Améliorer l'éclairage intérieur de l'édifice.

57° **Florennes** (Namur), église, construction d'une cave; architecte : M. Scaillet.

58° **Chapois et Leignon** (Namur), églises, placement de l'éclairage électrique; auteur : M. Tahon.

59° **Ostende** (Flandre Occidentale), église Saint-Jean-Baptiste, construction; architectes : MM. Van Welden et Hintzen.

Lors de l'emploi du béton, armé ou non, les résultats des calculs même les plus précis ne peuvent donner l'assurance que les soins méticuleux, rigoureusement nécessaires dans la pratique de ce mode de construction, seront apportés à l'exécution de l'œuvre.

A ce sujet, la Commission a le devoir de décliner, d'une façon générale mais très nette, toute responsabilité quant à la stabilité et à la résistance des édifices de ce genre, de même qu'elle l'a toujours fait en matière de fondations.

La Commission a décidé de faire de ces réserves l'objet d'une circulaire à MM. les Gouverneurs et dont une ampliation sera envoyée aux Ministres de la Justice ainsi que des Sciences et des Arts.

60° **Naninne** (Namur), église, installation de l'éclairage électrique; auteur : M. Germay.

61° **Agimont** (Namur), église, restauration des toitures; architecte : M. Dony.

62° **Bois-de-Villers** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique; auteur : M. Godechal.

63° **Forêt** (Liège), chapelle des Fonds-de-Forêt, restauration; architecte : M. Henricot.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, l'attention de l'Administration fabricienne devra être appelée sur la nécessité de remettre en place le linteau de la porte d'entrée, actuellement descellé, et sur le remplacement, vraiment nécessaire, des vitraux des fenêtres.

64° **Haltinne** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique; auteur : M. Garant.

65° **Lindelhoeven-Overpelt** (Limbourg), église, placement d'un beffroi pour la seconde cloche; auteur : M. Sergeys.

66° **Néchain** (Hainaut), église, électrification du jeu des cloches; auteurs : MM. Hottin et Cie.

La manœuvre des cloches par l'électricité doit être identique à celle

par la main des hommes. La science est assez avancée pour que le moteur électrique soit souple et capable de satisfaire à l'obligation précitée.

67° **La Louvière** (Hainaut), église de La Croyère, travaux de grosses réparations ; architecte : M. Draily.

68° **Nimy** (Hainaut), église, restauration ; architecte : M. De Meyer.

69° **Perwez** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

70° **Loozen-Boholt** (Limbourg), église, agrandissement ; architecte : M. Gessler.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que les travaux soient exécutés par étapes, au fur et à mesure des possibilités financières.

71° **Isnes** (Namur), église, installation de l'éclairage électrique ; auteur : M. Pingeon.

72° **Bihain** (Luxembourg), construction d'une chapelle à Hébronal ; architecte : M. Dedeckere.

Au cours des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Remplacer la fenêtre prévue dans le fond de l'abside par deux fenêtres latérales ;

b) Accoler la tourelle d'escalier à une façade latérale de la tour.

73° **Forest** (Brabant), église Saint-Antoine, restauration des toitures ; architecte : M. De Buck.

74° **Stockheim** (Limbourg), église, restauration des toitures ; architecte : M. Vanden Sandt.

D'accord avec M. l'architecte provincial, la Commission a émis l'avis qu'il conviendra de profiter des travaux actuels pour procéder au rejointoiment des murs et de la tour de l'église.

75° **Fays-les-Veneurs** (Luxembourg), ancienne église, démolition.

76° **Sorinne** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Tahon.

77° **Emptinne** (Namur), église, travaux ; architecte : M. Dony.

En ce qui concerne le ton à donner à la peinture de la voûte intérieure, un échantillon devra être présenté aux délégués du Comité provincial des correspondants.

78° **Burdinne** (Namur), église, installation de l'éclairage électrique.

79° **Verviers** (Liège), église Saint-Antoine, placement d'un socle

pour une statue et d'un grillage au baptistère ; architecte : M. Leburon.

80° **Bogaerden** (Brabant), église, agrandissement ; architecte : M. Rombauts.

Au cours de l'exécution des travaux, il conviendra d'abaisser la toiture du chœur d'un mètre environ.

81° **Mabompré** (Luxembourg), église de Vellereux, renouvellement des toitures ; architecte : M. Piret.

82° **Marcour** (Luxembourg), église, travaux de restauration ; architecte : M. Leclercq.

83° **Septon** (Luxembourg), chapelle de Petite-Somme, réparations ; architecte : M. Miest.

84° **Carlsbourg** (Luxembourg), bâtiments du culte, travaux de réparation ; architecte : M. Ledent.

85° **Sorinne-la-Longue** (Namur), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

86° **Saint-Pierre** (Luxembourg), église, restauration ; architecte : M. Miest.

87° **Nogimont** (Luxembourg), église, installation de l'éclairage électrique ; auteur : M. Richard.

88° **Wespelaer** (Brabant), église, restauration de la tour ; architecte : M. Denef.

89° **Grand-Manil** (Namur), construction d'une église avec presbytère ; architecte : M. Marrès.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

- a) Supprimer les deux pignons intermédiaires du côté du chevet ;
- b) Améliorer l'éclairage intérieur de l'église ;
- c) Réduire, le plus possible, la surface des plate-formes ;
- d) Transférer le baptistère, installé actuellement au rez-de-chaussée de la tour, dans le porche du côté de l'Évangile ;
- e) Eloigner la laverie des murs de l'église.

90° **Boisschot** (Anvers), église, électrification du jeu des cloches ; auteur : M. Godin.

91° **Ciney** (Namur), église, restauration de la crypte souterraine (projet n° 2), étant donné la grande dépense et les transformations qu'apporterait à l'église l'exécution du projet n° 1.

92° **Ixelles** (Brabant), église de Notre-Dame-de-la-Cambre, installation d'un second chauffage ; architecte : M. Veraart.

93° **Cherain** (Luxembourg), église de Rettigny, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Beaulieu.

94° **Flône** (Liège), église, restauration des toitures ; architecte : M. Botty.

95° **Verviers** (Liège), église Saint-Hubert, restauration des toitures.

96° **Velaine-sur-Sambre** (Hainaut), église, placement d'une soufflerie électrique aux orgues ; auteurs : MM. Mazy et Van Pée.

97° **Neeryssche** (Brabant), église, électrification des cloches ; auteur : M. Frickx.

98° **Battice** (Liège), église de José, restauration ; architecte : M. Philippart.

99° **Fontenoille** (Luxembourg), église, placement de l'éclairage électrique ; auteur : M. Beaulieu.

100° **Surice** (Namur), église, placement d'une horloge dans la tour ; architecte : M. Docq.

101° **Neder-over-Heembeek** (Brabant), nouvelle église, façade ; architecte : M. Deridder.

102° **Vorst** (Anvers), église Saint-Nicolas, placement d'appliques pour l'éclairage électrique ; auteur : M. Stevens.

La Commission a revêtu de son approbation les projets concernant

103° **Malines** (Anvers), église métropolitaine Saint-Rombaut, érection d'une chapelle à la mémoire de feu Son Éminence le Cardinal Mercier ; architecte : M. Van Craen.

104° **Messines** (Flandre Occidentale), église, restauration de la crypte ; architecte : M. Mortier.

* * *

Couvin (Namur).

Chapelle de Notre-Dame-de-la-Salette. Déclassement.

La Commission a fait connaître à MM. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, qu'étant donné l'état délabré dans lequel se trouve la chapelle Notre-Dame de la Salette, rue Saint-Roch, à Couvin, dénommée parfois, chapelle Saint-Roch, elle a rayé cet édifice de la liste des édifices monumentaux classés.

* * *

Asch (Limbourg). Nouvelle église. — Modifications.

Architecte : M. Deré.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur du Limbourg, qu'elle se rallie aux modifications proposées au projet relatif à la construction d'une nouvelle église à Asch.

Elle estime néanmoins :

1° que les meneaux devront être exécutés en pierre de Brouvilliers ;

2° que le poste prévu pour la surveillance permanente ne peut être supprimé.

Elle tolère, sous la responsabilité expresse de l'architecte, la réduction de l'épaisseur des murs.

* * *

Diest (Brabant). Eglise Saint-Sulpice. — Restauration des fenêtres.

Architecte : M. Vandendael.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Brabant, que, pour la restauration des fenêtres de l'église Saint-Sulpice à Diest, il est hautement désirable que la pierre ferrugineuse soit mise en œuvre, là, où elle a été employée originellement.

Le remplacement de cette pierre par la pierre blanche enlèverait le caractère spécial et régional qu'offrent ces fenêtres.

Le Collège a insisté pour que le cahier des charges et le détail estimatif soumis à l'adjudication prévoient la mise en œuvre de la pierre ferrugineuse. Afin de se rendre compte de la différence de prix, rien n'empêche que les soumissionnaires puissent, subsidiairement, offrir le prix de l'ouvrage dans l'hypothèse de l'emploi de la pierre de Gobertange.

* * *

Gand (Flandre Orientale).**Eglise Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus. — Nouvelle église.**

La Commission a fait connaître à M. le Ministre de la Justice qu'elle ne peut donner un avis favorable à la demande du Conseil de Fabrique de l'église Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus à Gand, tendant à pouvoir acquérir une église bâtie par la Société sans but lucratif « Les Œuvres de Saint-Jean-Baptiste » à Gand.

La Commission proteste contre le procédé consistant à faire construire une église paroissiale par les soins d'une association sans but

lucratif ou autre, à l'effet de se soustraire, ainsi, aux formalités requises par l'arrêté royal du 16 août 1824. Ce n'est pas la première fois que la Commission royale élève la voix contre de tels « trucs ».

Elle reconnaît que celui-ci est tout à fait neuf et bien digne des contempteurs de l'art ancien et moderne.

* * *

Liège. Temple protestant rue Hors-Château. — Modifications.

La Commission a fait connaître au Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège, qu'elle regrette qu'il ne puisse être donné suite à sa proposition concernant la conservation du Temple protestant de la rue Hors-Château, à Liège.

Elle suggère l'idée d'adopter, pour les bâtiments nouveaux à construire, pour la caserne des pompiers, exactement l'ancien style du couvent des Ursulines de 1661. Ainsi sera conservé à l'ensemble de la rue Hors-Château et au bloc d'immeubles constituant actuellement la caserne des pompiers, un caractère architectural dont tous les hommes de goût apprécieront la valeur.

* * *

Amay (Liège). Eglise. — Dérochage des colonnes.

La Commission royale a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège qu'elle se rallie aux conclusions du rapport de M. Schoenmaekers, membre correspondant, au sujet du dérochage des colonnes de l'église d'Amay.

Elle regrette toutefois, de n'avoir pas été consultée par le Conseil de Fabrique préalablement à l'exécution de ce travail, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824.

* * *

Bruxelles (Brabant). Eglise de Notre-Dame-de-la-Chapelle.

Restauration.

Le Collège a rappelé à la bienveillante attention de M. le Gouverneur du Brabant ses lettres des 8 août et 10 octobre 1929, relatives à la situation lamentable dans laquelle se trouve l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles.

Il l'a prié, une fois de plus, de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration communale de Bruxelles, pour qu'elle fasse dresser

de toute urgence un projet de restauration des toitures de cet édifice dans le sens de sa lettre du 2 mars 1928.

Il conviendra de lui faire remarquer que tout travail de restauration de l'édifice sera inutile aussi longtemps qu'il n'aura pas été mis bon ordre à l'état des toitures.



Wavre (Brabant). Eglise Saint-Jean-Baptiste. — Restauration.

Le Collège a fait connaître à M. le Gouverneur du Brabant, que, d'accord avec M. l'architecte provincial en chef et le Comité provincial des correspondants, il proteste contre la procédure adoptée par le Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Wavre, en vue de la restauration d'un édifice aussi remarquable que cette église classée à la 2^e classe.

Ni le service technique provincial, ni la Commission royale n'ont été appelés sur place avant tout commencement de ces travaux. Ils sont de nature à modifier l'ordonnance et le caractère architectural de cet édifice.

Les travaux en cours doivent être arrêtés sans retard.

Quant à la Fabrique d'église, il importe qu'elle reçoive l'ordre de faire démolir à ses frais, ceux qu'elle a fait exécuter avec une légèreté qui dépasse la mesure.

Un projet complet de restauration urgente devra être dressé par un architecte compétent et soumis à l'avis des autorités conformément à l'arrêté royal du 16 août 1824.



Arlon (Luxembourg). Ancienne église Saint-Martin. — Tour.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur du Luxembourg que, d'accord avec le Comité provincial des correspondants, elle est d'avis qu'il y a lieu de maintenir la tour de l'ancienne église Saint-Martin, à Arlon.

Il convient d'insister auprès de l'Administration communale pour qu'elle fasse rétablir le plus tôt possible sur cette tour, une flèche provisoire en remplacement de celle démolie.

La Commission a prié M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration communale d'Ar-

lon pour que la tour de l'ancienne église Saint-Martin soit conservée et lui promettre, par la même occasion, d'intervenir par un large et généreux subside de son Département dans le coût de la restauration.

* * *

Boitsfort (Brabant). Église. — Parachèvement.

La Commission a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre de la Justice sur l'église nouvelle, inachevée, de Boitsfort.

Cette église, œuvre de feu l'architecte Langerock, fait partie d'un des projets éclos du génie de S. M. Léopold II.

Placé, par le désir du Roi, en bordure du boulevard du Souverain, cet édifice est appelé à jouer un rôle considérable dans le site de Boitsfort.

Dans son état actuel, outre qu'elle est insuffisante aux nécessités du culte, l'église se présente, au point de vue architectural, d'une manière lamentable avec un ambryon de clocheton et surtout avec un grand mur de clôture provisoire. Les fondations de la partie inachevée ont été faites en 1913-14. Si l'on ne se hâte pas de construire sur ces fondations, elles deviendront inutilisables avant peu.

Il y a un intérêt national à voir ce beau travail promptement achevé.

Au moment où se poursuivent les travaux de l'avenue des Nations et du grand boulevard de ceinture à front duquel s'élève l'église de Boitsfort, l'État se doit de réaliser l'une des grandes pensées de S. M. Léopold II.

Les raisons d'ordre financier, invoquées en 1922 pour le non-achèvement total de l'église susdite, ne peuvent plus être mises en avant.

* * *

Messitert (Liège). Chapelle Sainte-Anne. — Restauration.

Le Collège s'est rallié, d'accord avec le Comité provincial des correspondants de Liège, aux conclusions du rapport de M. de Beco, membre correspondant, concernant les travaux de restauration qu'il conviendrait de faire exécuter à la chapelle Sainte-Anne, à Messitert, commune d'Aubel.

Quoique cet édicule ne présente pas un mérite architectural ou historique, il conviendrait cependant, au point de vue folklorique, qu'il fût conservé.

* * *

Liège. Eglise Saint-Jacques. — Restauration.

La Commission a signalé à l'Administration communale de Liège que l'église Saint-Jacques, monument de tout premier ordre, étale une toiture ruinée, lépreuse ; le faitage en plomb a disparu en grande partie ; certains des lambeaux pendent encore çà et là.

A l'intérieur, les voûtes sont salies par les eaux ; celles-ci délavent les peintures à fresques de Lombard et s'étalent en de sombres flaques sur le riche pavement, sur les meubles, sur la chaire de vérité.

La dévastation est grande, le mal empire chaque jour. Il n'est plus possible de songer à des réparations. Un travail d'ensemble s'impose.

La Commission a prié l'Administration communale précitée, eu égard à la grande valeur architecturale de ce monument, de vouloir bien mettre tout en œuvre pour que ces toitures soient réparées convenablement et d'urgence après qu'un projet aura été dressé et approuvé par les autorités compétentes. Ainsi les nombreux visiteurs étrangers et belges qui se rendront à Liège cette année ne reprocheront pas aux Pouvoirs publics de laisser aller à la ruine un édifice de premier ordre.

La Commission a signalé cette situation désastreuse aux Ministres compétents afin que leurs Départements interviennent aussi dans la dépense des travaux indispensables.

* * *

Saint-Hubert (Luxembourg). Basilique. — Travaux de consolidation.

Il a été procédé, le 9 avril 1930, à l'examen de la basilique monumentale de Saint-Hubert, en vue de l'exécution de travaux urgents de consolidation.

M. Lamy, membre correspondant, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen, que les maçonneries extérieures de la basilique se trouvent dans un état de décrépitude tel que des travaux s'imposent de toute urgence.

De nombreuses pierres sont fendues, descellées et menacent de choir sur la voie publique.

Plusieurs pinacles manquent aux contreforts des chapelles absidiales, d'autres accusent des hors plomb inquiétants.

Les joints des maçonneries, ouverts presque partout, sont garnis en maints endroits, d'une abondante végétation.

Les cheneaux sont en mauvais état et les tuyaux de descente ont un diamètre trop petit pour assurer l'écoulement rapide des eaux pluviales et de celles non moins abondantes provenant de la fonte des neiges.

L'état de décrépitude de l'édifice provient sans aucun doute des infiltrations des eaux et de la gélivité de la pierre employée.

Les travaux qui s'imposent peuvent se diviser en 2 catégories :

Dans la première, il y a lieu de comprendre les travaux les plus urgents, à savoir :

1° La réparation des parements et le rejointoiement complet de toutes les maçonneries ;

2° La réfection des toitures, des cheneaux et le remplacement des tuyaux de descente par des tuyaux d'un diamètre plus grand.

La deuxième catégorie comprendra les travaux de parachèvement extérieur de l'édifice, travaux non moins indispensables pour assurer sa bonne conservation.

Le projet dressé par M. l'architecte De Buck pour les travaux de première catégorie, est bien établi et susceptible de recevoir le visa.

En ce qui concerne les travaux de la 2° catégorie, M. l'architecte De Buck devra soumettre à la Commission royale, par la filière administrative, un projet de parachèvement complet de l'édifice.

* * *

Baelen-sur-Vesdre (Liège). Eglise. — Travaux.

Architecte : M. Philippart.

Il a été procédé, le 22 mai 1930, à l'examen du projet relatif à l'ouverture d'une porte d'entrée dans la façade occidentale de la tour de l'église de Baelen-sur-Vesdre.

M. de Beco, membre correspondant, assistait à cette inspection.

Accolée à l'Ouest de l'église gothique assez intéressante du début du XVI^e siècle, la tour de Baelen-sur-Vesdre est fort simple. Elle s'élève sur plan rectangulaire d'un jet jusqu'à la corniche. Au-dessus du rez-de-chaussée on remarque un léger retrait dans les maçonneries ; celles-ci s'élèvent ensuite sur plan légèrement incliné, coupées seulement par deux larmiers. A l'étage des cloches s'ouvre une baie en plein cintre : unique et plus grande sur la face Ouest ; géminée sur les autres faces.

Une tourelle d'escalier de plan circulaire accolée à la face Sud est moderne. Mais la tour elle-même paraît, à première vue, dater du

XVI^e siècle ; car les trous de louve se remarquent dans les pierres de parement, et celles-ci trahissent un travail du XVI^e ou environ dans l'ancienne construction liégeoise. Cette impression est confirmée par la flèche octogonale et très aiguë, dont les arrêtes sont légèrement infléchies en hélice comme à Jalhay (Liège) et surtout à Polleur (1) où cette inflexion n'est sûrement pas due à une cause fortuite. Mais en vérité le parement de la tour, fixé par des ancrages, est postérieur au gros œuvre et la flèche actuelle n'est pas le couronnement primitif. Le parement présente d'ailleurs du côté Ouest un renflement qui semble indiquer un décollage.

Il suffit de pénétrer à l'intérieur de la tour, par la porte élargie s'ouvrant du côté de la nef, pour s'apercevoir aussitôt qu'il s'agit d'une construction plus ancienne, d'époque romane et d'une tour qui a dû servir autrefois, comme beaucoup d'autres de la région, de tour de refuge. Les murs ont dans le bas l'énorme épaisseur de 2 m. 25 (2) et qui atteint encore 1 m. 50 dans l'étage supérieur. Le rez-de-chaussée est couvert par une voûte d'arrêtes en pierre et ne possède aucun éclairage. Il s'ouvre aujourd'hui de plain-pied sur la nef, mais les parties basses de son parement sont on ne peut plus frustes et devaient être enfouies sous le sol autrefois. Au témoignage de l'architecte et du vieil entrepreneur de la localité qui a travaillé à l'église, l'intérieur de la tour était rempli jusqu'à une assez grande hauteur de terres, « rapportées » disent-ils, et la tour ne s'ouvrait sur l'église, que par une porte étroite, percée au-dessus du niveau du pavement actuel.

On accédait aux étages, d'après les mêmes témoins, par une tourelle placée à l'intérieur de la nef. De fait, au second étage, du côté intérieur, sous la toiture de la nef, sensiblement dans l'axe de l'édifice, on remarque dans les maçonneries un enfoncement en segment de cercle qui serait la trace de la tourelle disparue. Au droit de cet enfoncement l'entrait de la charpente du XVI^e siècle est scié de part et d'autre. Sans doute l'aura-t-il été lors de la construction de la tourelle, qui aura été de date relativement récente, peut-être de cette époque d'insécurité qu'était le dernier tiers du XVI^e siècle.

(1) Voir J. Cevssens, « Anciennes églises et vieilles tours de village », dans le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, 1924, T. LXIII, fig. 5.

(2) J. Cevssens, « Anciennes églises et vieilles tours de village », dans le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, 1924, T. LXIII, page 149, note plus de 2 m. d'épaisseur pour la tour de Mortier.

Quant à la porte étroite et au niveau surélevé au rez-de-chaussée de la tour, ils répondent vraisemblablement à la situation primitive.

Le premier étage, auquel sans doute on accédait d'abord par une échelle placée dans la nef, est également couvert par une voûte d'arrêtes. Au Nord et au Sud, une niche en segment de cercle s'ébrase largement vers l'intérieur. C'étaient sans doute des fenêtres étroites en guise de meurtrières. Celle du Sud est devenue une large baie d'entrée communiquant avec la tourelle moderne. Il n'existe aucune trace de baie vers l'Ouest. Vers la nef on remarque dans un enfoncement les traces d'un arc, qui révèle la petite porte d'accès primitive donnant sur le vide.

Le second étage, sous l'étage des ouies, n'a pas non plus conservé ses baies primitives. Il était couvert également par une voûte d'arrêtes ; il en existe des éléments dans les angles vers les naisances ; au-dessus un retrait dans la maçonnerie des parois correspond vaguement à la direction des maçonneries de la voûte défoncée.

L'église de Baelen-sur-Vesdre possédait donc une tour à trois pièces voûtées superposées. Le fait est fort rare pour une tour d'église de village. Les archéologues ne citent aucun autre exemple en Belgique, mais peut-être certaines tours, comme celles de Cheratte, Warsage, etc., devraient-elles être soumises à un nouvel examen. J. Ceysens estime, ce qui est peut-être exagéré, que toutes les tours du pays de Liège « ont ou ont eu deux voûtes » (1). Dans le Brabant, il existe deux voûtes dans les tours de Jandrain, Val-Duchesse et Tourinnes, mais les églises rurales du duché ont été étudiées d'assez près par MM. Lemaire et Leurs pour que l'on puisse dire qu'il n'en existe plus aucune dont la tour possédait une troisième voûte.

La tour de Baelen-sur-Vesdre n'est donc pas sans intérêt, et il ne faudrait pas sans nécessité convertir en porche son rez-de-chaussée et détruire ainsi son caractère de tour de refuge. Malheureusement, une nécessité existe : l'accès de l'église est insuffisant et doit être amélioré. Elle possède aujourd'hui deux petits porches qui se font face au Nord et au Sud dans les travées extrêmes des bas-côtés, mais qui sont fort incommodes. En outre, le baptistère qui flanque la tour au Nord est inutilisable en hiver. Une porte Ouest devrait donc être percée dans la tour. Mais avant de passer à l'exécution, il faudrait

(1) Voir J. Ceysens, « Anciennes églises et vieilles tours de village », dans le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, 1924, T. LXIII, page 151.

que l'on présentât un plan des travaux à exécuter ; le rez-de-chaussée de la tour deviendrait porche, le baptistère serait converti en magasin, l'un des portails latéraux serait conservé pour les cas de nécessité, tandis que l'autre serait changé en baptistère.

D'autre part, la question se pose aussi de savoir si l'on ne pourrait pas modifier la situation des porches latéraux, en manière telle que, ne se trouvant plus en face l'un de l'autre, les courants d'air fussent supprimés. Un croquis établi dans ce sens devrait accompagner le plan réclamé ci-dessus.

L'église de Baelen-sur-Vesdre possède des fonts baptismaux de l'époque gothique.

* * *

Attert (Luxembourg). Eglise désaffectée. — Restauration de la flèche.

La Commission a signalé à M. le Gouverneur du Luxembourg que l'église désaffectée d'Attert, monument classé, demande des travaux urgents de restauration, notamment, la flèche de la tour.

Il ne peut être question de démolir cette flèche et de la remplacer par un toit à quatre versants.

La Commission a prié M. le Gouverneur de vouloir bien prendre des mesures pour que cette restauration soit exécutée sans délai.

La somme de 3,000 francs, remise à l'Institut Archéologique du Luxembourg par M. l'Abbé Tockert, ancien curé d'Attert, étant insuffisante, la Commission a prié M. le Gouverneur de vouloir bien solliciter un subside de la Députation permanente et de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

* * *

Bruxelles (Brabant). Chapelle Sainte-Anne. — Restauration du clocheton.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale de Bruxelles que la couverture du clocheton de la chapelle Sainte-Anne, rue de la Montagne, à Bruxelles, se trouve dans un état de délabrement confinant à la ruine.

Elle a prié l'Administration communale précitée de donner les ordres nécessaires pour que cette couverture soit restaurée d'urgence, afin de lui donner un aspect digne de la capitale.

* * *

Contich (Anvers). Eglise Saint-Martin. — Agrandissement.

Il a été procédé, le jeudi 12 juin, à l'examen de l'église Saint-Martin, à Contich.

Il résulte de cette inspection que les travaux d'agrandissement ont été exécutés en général avec soin.

La Commission royale regrette, toutefois, que l'architecte, M. Careels, n'ait pas, lors de l'étude du projet d'agrandissement, tenu compte de l'utilisation des belles stalles en style Renaissance, exécutées en 1660 par le sculpteur anversois Jean Eyckens.

Par suite du parti adopté, le mur Sud de l'ancien chœur a été démoli et remplacé par une colonne de soutènement d'arcades. Il en résulte que les stalles, adossées à ce mur, ont été déplacées.

Elles ont été remisées contre le mur de la nouvelle nef latérale Sud. Elles n'y font plus office de stalles pas plus que celles restées adossées au mur Nord de l'ancien chœur.

La Commission royale estime qu'il y a moyen de remédier à cette situation en plaçant les stalles dans le nouveau chœur et en les faisant mordre dans la nef centrale nouvelle jusqu'à la colonne précitée. Un espace suffisant pour le passage serait laissé entre ces stalles et le banc de communion.

En cet endroit, au moins, ces meubles retrouveront leur destination.

Ce déplacement aura de plus pour avantage de donner plus d'ampleur au nouveau chœur et de le meubler en lui enlevant l'aspect terne et vide qu'il présente actuellement.

L'architecte de l'église devrait dresser un croquis dans le sens indiqué ci-dessus et le soumettre à l'avis de la Commission royale.

Avant de prendre une décision définitive, il serait désirable aussi de placer provisoirement ces stalles à l'endroit indiqué afin de pouvoir se rendre compte exactement de l'effet produit ; effet que la Commission royale croit, d'ores et déjà, avantageux pour l'ensemble du chœur et de l'église.

La partie des stalles avançant dans la nef principale devra être posée sur une plinthe de manière à regagner le niveau du chœur nouveau.

La Commission royale ne voit aucun inconvénient à placer la chaire de vérité, également du même sculpteur anversois Jean Eyckens, entre deux colonnes de la nef, l'escalier tourné vers la nef latérale, anciennement nef principale de l'église.

Quant à l'autel dédié à saint Sébastien, datant de 1622, et remise dans le nouveau jubé, il devra être remonté en entier dans l'abside de la nouvelle nef latérale Sud où aucun autel n'existe.

Il y sera très bien à sa place et n'enlèvera rien à la clarté de cette abside suffisamment éclairée par ailleurs.

L'église de Contich possède un ameublement ancien du plus grand intérêt, amplement décrit dans l'inventaire des objets d'art des établissements publics de la province d'Anvers. On en devra prendre le plus grand soin.

Parmi ces objets mobiliers se remarque le jubé avec buffet d'orgue du XVIII^e siècle, provenant de l'ancien couvent des Brigittines, à Hoboken. Le buffet se trouve dans un état assez précaire.

Le jubé nouvellement construit n'est pas apte à le recevoir, et ici encore la Commission royale regrette que l'auteur de l'église agrandie n'ait pas tenu compte de l'existence du jubé et du buffet ancien.

Le Conseil de Fabrique devra examiner la possibilité de tirer parti et du jubé et du buffet d'orgue en les réédifiant, par exemple, au fond de la nef principale nouvelle, tout en adaptant le jubé ancien aux nécessités actuelles.

Une sérieuse étude d'utilisation du jubé et du buffet devrait être soumise à l'avis de la Commission royale.

M. le Curé-Doyen, présent à cette inspection, s'est rallié aux suggestions de la Délégation.

Les deux cuves, l'une d'anciens fonts baptismaux, l'autre d'un bénitier, placées heureusement au fond de l'église où elles font office de bénitiers, ont reçu un support qui n'est pas en harmonie avec leur style.

Quant aux girandoles, appliques murales, et appareils pour éclairage électrique, dont les projets n'ont pas été soumis à l'avis de la Commission, celle-ci regrette que ces appareils de mauvais goût déparent l'ensemble de l'église.

PRESBYTÈRES.

La Commission royale a émis un avis favorable sur les projets suivants :

1^o **Lombise** (Hainaut), restauration; architecte: **M. Mouchard**.

2^o **Haeren-Bommershoven** (Limbourg), construction; architecte: **M. Christiaens**.

3° **Heure-le-Romain** (Liège), construction; architectes: MM. Va-loir et Rosenboom.

Au cours de l'exécution, les auteurs devront tenir compte des re-marques suivantes :

- a) Supprimer les cordons prévus dans les façades ;
- b) Donner plus d'élancement au pignon et, par le fait même, plus d'inclinaison aux toitures ;
- c) Rétudier le balancement des escaliers menant aux étages ;
- b) Relier le cabinet d'aisance et l'urinoir au moyen d'un couloir couvert avec le corps de logis. Ce couloir devra également être acces-sible de l'extérieur ;
- e) Porter à 2^m20 ou 2^m30 la largeur projetée à 1^m50 de la fenêtre de la salle à manger ; partager le châssis en quatre et rendre les deux vantaux du milieu ouvrants.

4° **Wattripont** (Hainaut), restauration ; architecte : M. Willame.

5° **Presles** (Hainaut), restauration ; auteurs : MM. Laurent frères.

6° **Kiewit-Heide-sous-Hasselt** (Limbourg), construction ; architecte : M. Theunissen.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commis-sion est d'avis que l'auteur du projet devra, au cours de l'exécu-tion, donner plus de lumière aux pièces.

7° **Houthem-lez-Furnes** (Flandre Occidentale), restauration (pro-jet n° II) ; architecte : M. Viérin.

8° **Ransart** (Hainaut), paroisse du Centre, travaux de grosses répa-rations , architecte : M. Blimont.

Au cours des travaux l'auteur devra donner à la pente de la lucar-ne, en façade, la forme d'un triangle équilatéral.

9° **Nimy** (Hainaut), restauration ; architecte : M. De Meyer.

10° **Opglabbeek** (Limbourg), construction ; architecte : M. Gessler.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra revoir avec soin la couver-ture du fronton surmontant l'entrée.

La Commission ne partage point l'avis de M. l'architecte provin-cial en ce qui concerne la réduction de la superficie des bâtiments.

11° **Charleroi** (Hainaut), aménagement d'un immeuble sis, n° 17, rue de la Science, en vue de l'installation du presbytère de la paroisse du Centre.

ÉDIFICES CIVILS.

Construction. — Restauration.

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :

1° **Grammont** (Flandre Orientale), hôpital, restauration de la chapelle ; architecte : M. Cobbaert.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra veiller à ce que le rejointoiement se fasse légèrement en creux.

2° **Bruges** (Flandre Occidentale), immeuble sis quai Long, n° 80, modification de la façade ; architecte : M. De Pauw.

3° **Bruxelles** (Brabant), immeuble de la Compagnie Financière et Foncière, sis, rue Ducale, n° 29 ; placement sur la façade d'une plaque en cuivre de 0^m50 × 0^m22.

4° **Coq-sur-Mer** (Flandre Occidentale), construction d'une villa pour le compte de M. R. van Landuyt.

Au cours de l'exécution, il conviendra de donner plus d'inclinaison aux toitures et de soigner les détails de l'ensemble.

5° **Bruges** (Flandre Occidentale), immeuble sis rue des Flamands, n° 11, transformation de la façade ; architecte : M. Reynaert.

6° **Aerschot** (Brabant), béguinage, travaux ; architecte : M. Fonteyn.

7° **Liège**, maison sise rue Hors-Château, n° 63, exhaussement ; architecte : M. Pairat.

8° **Furnes** (Flandre Occidentale), immeuble sis Grand'Place, transformation de la façade ; architecte : M. Van Peteghem.

Au cours des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) Améliorer le dessin des lucarnes ;

b) Étudier les ferronneries en s'inspirant du style local.

9° **Tervueren** (Brabant), musée colonial, fermeture au moyen de châssis vitrés des galeries à colonnades de la cour intérieure.

10° **Bruxelles** (Brabant), immeuble Errera, 14, rue Royale, placement, à titre précaire, de protections métalliques aux fenêtres du second étage.

La Commission royale a protesté auprès de M. le Ministre des Travaux publics au sujet des travaux exécutés aux toitures de l'immeuble précité sans qu'elle ait été consultée.

Ces travaux produisent le plus mauvais effet et doivent être démolis puis rétablis d'après les prescriptions des ordonnances en vigueur.

Il n'est pas possible de permettre à un particulier, ce qui a été dé-

fendu à la Société qui, d'accord avec l'État, a construit le Palais des Beaux Arts.

11° **Bilsen** (Limbourg), maison communale, restauration; architecte : M. Gessler.

12° **Liège**, maison, sise quai de la Batte, n° 28 et 29; transformation de la façade; architecte : M. Bissot.

13° **Tournai** (Hainaut), immeuble, situé Grand'Place, n° 62, et dénommé « Taverne Binchoise »; reconstitution de la façade dans l'état où elle se trouvait à la fin du XVI^e siècle.

14° **Liège**, nouveau type de boîte aux lettres.

Au cours de l'exécution, la couronne royale surmontant le huchet devra avoir, au moins, autant d'importance que ce dernier.

15° **Tournai** (Hainaut), ancien bailliage, 63, Grand'Place; restauration de la façade; architecte : M. Wibaux.

Au cours des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

Premier étage : a) Remonter le seuil des fenêtres au niveau du cordon larmier ;

b) Supprimer le croisillon inférieur de ces fenêtres ;

c) Donner à l'allège, entre le seuil de ces fenêtres et le plancher, une hauteur maximum de un mètre.

La Commission a revêtu de son approbation les projets concernant :

1° **Binche** (Hainaut), agrandissement de l'Hôtel de Ville et construction d'une façade pour la nouvelle salle de fêtes; architecte : M. Saintenoy.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra supprimer les rampants aux gables des lucarnes.

Bruxelles (Brabant). Palais des Académies. — **Inscription flamande.**

Le Collège a prié M. Pelsener, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, de vouloir bien lui faire connaître si l'Académie royale a été consultée au sujet de l'apposition d'une inscription flamande sur le Palais des Académies.

Malines (Anvers). Hôtel de Ville. — Peintures.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts, qu'une Délégation s'est rendue à l'Hôtel de Ville de Malines, le lundi 10 février 1930, à l'effet d'y examiner les peintures enlevées d'un plafond de l'ancien Hôtel de Ville servant actuellement d'Hôtel des Postes.

Il n'a pas été possible à la Délégation d'examiner ces peintures, celles-ci étant emballées soigneusement dans des caisses jusqu'au moment de leur rétablissement sur le plafond de la salle du nouvel Hôtel de Ville servant actuellement de musée.

Il y a donc lieu de surseoir jusqu'à nouvel ordre à la liquidation des subsides promis en vue de l'exécution de ce travail.

* * *

Bruxelles (Brabant). Palais des Académies. — Inscription flamande.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'elle ne croit pas possible d'ajouter une inscription flamande à l'inscription française figurant, à tort selon elle, sur l'attique de chacune des deux façades du Palais des Académies, à Bruxelles.

Elle est unanimement d'avis qu'au point de vue de l'aspect du monument et conformément d'ailleurs, à la tradition constante, en la matière, les inscriptions actuelles devraient être enlevées, mais il en résulterait une dépense d'environ 25,000 francs et du retard dans l'exécution des travaux de restauration en cours.

* * *

Tournai (Hainaut). Façades anciennes. — Restauration.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale de Tournai qu'elle regrette beaucoup, que depuis deux ou trois ans plusieurs façades anciennes et classées de Tournai ont été restaurées dans des conditions tout-à-fait préjudiciables à l'art et à l'histoire de l'architecture tournaisienne.

* * *

Eupen (Liège). Hôtel des Postes. — Travaux.

Il a été procédé, le 10 mars 1930, à l'examen des travaux projetés aux bâtiments des postes, des télégraphes et des téléphones, à Eupen.

Il résulte de cet examen que les bâtiments dont il s'agit datent du XVIII^e siècle.

Ils forment, avec la cour d'entrée et la clôture à front de rue, un ensemble qui a de l'allure.

Malheureusement, les parements en briques des façades ont été peints en un ton rouge sang des plus déplaisants.

Afin de remédier à cette situation, l'Administration des postes, télégraphes et téléphones se propose de remettre les briques des façades à nu et de rejointoyer.

Plusieurs échantillons ont été exécutés et la Délégation a marqué sa préférence pour le rejointoyage en creux. Seulement, l'échantillon présenté étant exécuté sur une trop petite surface, il a été convenu qu'un nouvel échantillon sera fait sur tout un trumeau.

La Délégation a constaté que des briques, notamment des boutisses, sont en très mauvais état. Elles devront être remplacées autant que possible par des briques anciennes.

Au surplus, il importe qu'au cours du rejointoyage les joints soient ouverts sur une profondeur de 3 à 4 centimètres et renourris de mortier de ciment en veillant avec soin à ce qu'il ne déborde point sur les briques.

La Délégation émet le vœu que, dès que les circonstances le permettront, le pavillon adossé à la façade principale soit démoli et que celle-ci, une fois dégagée, soit restaurée soigneusement.

D'autre part, elle estime qu'il ne peut être question de faire disparaître la clôture et la grille qui ferment la cour d'entrée. Cette clôture complète convenablement l'ensemble des bâtiments.

La Commission royale s'est ralliée à l'avis de sa Délégation.



Liège. Théâtre Royal. — Dérochage des façades.

La Commission a fait connaître à MM. les Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège qu'elle apprend que le Service des Bâtiments communaux vient de faire dérocher les façades du Théâtre Royal.

Ces travaux ont mis à jour des parements en pierre de sable (tuffeau de Maestricht).

Cet édifice a été construit avec des matériaux de démolition, provenant des églises de Saint-Lambert, des Dominicains, des Chartreux. Dès l'origine, ces matériaux de toutes dimensions ont été revêtu d'un enduit qui donnait à l'ensemble un cachet monolithe conforme au style empire du Théâtre.

Ce dérochage est tout-à-fait inopportun. On aurait pu se borner à améliorer le caractère pictural de l'édifice.

La Commission royale regrette vivement de n'avoir pas été consultée avant tout commencement des travaux. Elle n'aurait pas manqué de donner à l'Administration communale des conseils utiles et désintéressés.

* * *

Liège. Anciennes façades. Dérochage.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège, comme suite à sa lettre du 20 février 1930, que, si quelques immeubles anciens de la ville de Liège ont été dérochés à tort, il n'en est pas ainsi pour tous.

Néanmoins, l'attention de l'Administration communale de Liège doit être appelée sur la circonspection qu'il y a lieu d'apporter, toujours, à l'opération délicate du dérochage.

* * *

Tournai (Hainaut).

Maison romane rue Barre Saint-Brice. — Restauration.

Architecte : M. Dufour.

Après un échange de vues, au cours de plusieurs séances auxquelles assistait M. l'architecte Dufour, membre correspondant du Hainaut, la Commission a fait connaître à M. le Gouverneur du Hainaut que, par cinq voix contre trois et trois abstentions, elle a donné un avis défavorable au projet de restauration de la façade principale de la maison romane de la rue Barre Saint-Brice, à Tournai, tel que le conçoit M. l'architecte Dufour précité.

Le haut du pignon devra être conservé dans l'état actuel, c'est-à-dire, recouvert entièrement par la toiture en tuiles.

Un nouveau projet devra être soumis à la Commission royale.

* * *

Liège. Nouveaux ponts sur la Meuse. — Construction.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'il regrette vivement de n'avoir pas été consulté au sujet des nouveaux ponts construits sur la Meuse, à Liège.

Si les projets lui avaient été soumis, il n'aurait pas manqué de donner à leurs auteurs des conseils désintéressés.

* * *

**Bruges (Flandre Occidentale). Maison dénommée « La Chapelle »,
place du Bourg. — Transformations.**

Il a été procédé, le 17 mars 1930, à l'examen sur place, du projet de transformation de la maison dénommée « La Chapelle », place du Bourg, à Bruges.

MM. Viérin et Ryeland, membres correspondants, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que la hauteur de l'immeuble projeté est trop grande eu égard à celle des édifices voisins qui encadrent la place du Bourg. Cette hauteur ne devrait pas être supérieure à celle des petites façades anciennes et voisines dans la rue de la Bride.

Il est à remarquer que suivant les documents anciens reproduisant les immeubles qui occupaient jadis ce côté de la place, ceux-ci n'étaient pas élevés.

Les parements en briques ne devraient pas être de teinte sombre ; la brique de Zandvoorde pourrait convenir.

De son côté, l'Administration communale devrait intervenir auprès de M. De Jaegher, propriétaire de la maison comprise entre l'immeuble précité et la Chapelle du Saint-Sang, pour qu'il fasse transformer la façade de sa maison, afin de donner à ce côté de la place du Bourg un ensemble architectural cadrant comme il convient avec les édifices existants.

* * *

Aywaille (Liège). Pont. — Reconstruction.

La Commission a communiqué à M. le Ministre des Sciences et des Arts copie de la lettre que lui a adressée la Société « Aywaille-Sports-Villégiature » au sujet de la reconstruction du pont d'Aywaille.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien intervenir auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Travaux publics, pour qu'il soit donné satisfaction à la société précitée en ce qui concerne le maintien de l'ancien pont.

D'autre part, elle a prié M. le Ministre des Sciences et des Arts d'insister auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Tra-

vaux publics, pour que les plans du second et nouveau pont à construire lui soient communiqués avant tout commencement d'exécution.

* * *

Spiennes (Hainaut). Puits néolithiques. — Conservation.

La Commission a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre des Sciences et des Arts sur l'état d'abandon dans lequel se trouvent les puits néolithiques de Spiennes récemment acquis par l'Etat.

Il importe que l'on prenne, sans tarder, des mesures de protection pour sauver définitivement ce site préhistorique des plus remarquables, jusqu'à présent unique au monde.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien insister auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Travaux publics, afin que le projet d'abris à élever au-dessus des puits, introduit auprès de son Département le 22 novembre 1929 par la Société des Amis du Hainaut, soit réalisé d'urgence.

* * *

La Hamaide (Hainaut).

Château des Comtes d'Egmont. — Conservation.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la province du Hainaut, qu'il serait hautement désirable que les restes du château des Comtes d'Egmont, à La Hamaide, fussent restaurés avec soin.

Elle l'a prié de vouloir bien proposer à la Députation permanente de vouloir prendre l'initiative de cette restauration en chargeant un architecte capable de dresser le projet et en prenant à sa charge tout ou partie des frais.

Les plans de restauration devront lui être soumis.

* * *

Orval (Luxembourg). Abbaye. — Restauration de la Salle des Hôtes.

Architecte : M. Lohest.

La Commission a fait parvenir à M. le Ministre des Sciences et des Arts le procès-verbal de réception des travaux de fouilles et de déblais effectués aux ruines d'Orval en vue de la restauration de la salle des hôtes et du pignon du XIII^e siècle.

Son Président ayant eu l'occasion de se rendre compte de la bonne exécution de ces travaux au cours de l'été dernier, lors d'une visite personnelle qu'il a faite à l'abbaye, la Commission ne voit rien qui s'oppose à la liquidation du subside de 5,000 francs promis par le Département précité.

Elle a le devoir de faire remarquer que, seul, le Département des Travaux publics est compétent en ce qui concerne la conservation et la consolidation des ruines de l'église du XIII^e siècle à l'abbaye d'Orval.

L'architecte en chef provincial n'a de compétence en la matière que pour autant qu'il s'agisse des subsides octroyés par la province.

Régulièrement la liquidation des subsides devrait être subordonnée à la production d'un procès-verbal de réception des travaux, dressé par les soins de l'Administration des Ponts et Chaussées du Luxembourg à laquelle ressortissent les bâtiments civils sis dans cette province.

* * *

Liège. Fontaine de la Place du Marché. — Modification.

Le Collège s'est rallié, d'accord avec le Comité provincial des correspondants de Liège, aux conclusions du rapport de M. Bourgault, membre correspondant, en ce qui concerne le projet de modification de la petite fontaine de la place du Marché, à Liège.

La remarquable harmonie de la petite fontaine ne peut être modifiée par l'application, sur trois de ses faces, de bas-reliefs en bronze rappelant d'anciennes traditions locales : « Les Marionnettes », « Les Botteresses » et « Les Cramignons ».

Cette fontaine constitue aujourd'hui un tout qui ne réclame aucun complément ou enrichissement.

* * *

Bruxelles (Brabant). Grand'Poste. — Travaux.

Il a été procédé, le samedi 19 avril courant, à l'examen du péristyle de la Grand'Poste, place de la Monnaie, à Bruxelles.

Il résulte de cet examen, qu'en vue de rafraîchir ce péristyle il convient d'y exécuter les travaux ci-après :

1^o Remplacer le pavement en mosaïque de marbre, très usé, par

un nouveau pavement en mosaïque de céramique sans panneaux ni motifs décoratifs ;

Pour le ton à adopter, il conviendra de se rapprocher autant que possible de celui existant actuellement ;

2° Dévernir le soubassement de marbre noir et le cirer à l'encaustique ;

3° Laver les murs nus et le plafond ;

4° Faire nettoyer par un spécialiste, les peintures décoratives et panneaux peints ornant le plafond et les murs ;

5° Afin de préserver la menuiserie des portes, remplacer les bandes en cuivre martelé, usées, se trouvant sur ces portes donnant accès au péristyle et au hall central, par des bandes en métal blanc martelé.

Quant aux plaques émaillées avec inscription, appliquées sur les panneaux de ces portes, il conviendra de les enlever et de peindre l'inscription en lettres dorées sur la partie supérieure de la glace de ces portes.

Les inscriptions existantes au-dessus des dites portes devraient être enlevées.

L'application de barres en métal devant les glaces, à hauteur de poignée, serait désirable.

* * *

Louvain (Brabant).

Ancien hôpital Sainte-Elisabeth. — Porte romane. — Restauration.

Architecte : M. Goethals.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts que la porte romane, dernier vestige de l'ancien hôpital Sainte-Elisabeth, à Louvain, rangée à la 1^{re} classe des édifices monumentaux civils publics, offre un intérêt considérable, non seulement au point de vue archéologique, (elle date de 1225) mais aussi à raison de son importance artistique et historique.

En vue de conserver ce monument, il y a lieu d'y faire exécuter, d'urgence, des travaux de consolidation et de restauration.

Les moulures et sculptures de cette porte ont subi de graves détériorations ; plusieurs claveaux de la voûte ont cédé ; des éléments d'architecture sont noyés dans un massif de maçonnerie de briques.

Le devis des travaux de consolidation et de restauration s'élève à 16,250 francs environ.

La Commission d'assistance publique de Louvain, propriétaire de cette remarquable porte ancienne, veut bien, sur les instances réitérées de la Commission royale, faire exécuter les travaux qui s'imposent. Elle demande aux Pouvoirs publics compétents, vu l'état précaire de ses finances, de vouloir bien l'aider à supporter les frais de cette restauration.

La Commission royale a prié M. le Ministre précité de vouloir bien réserver bon accueil à la requête de la Commission d'assistance publique de Louvain et lui promettre, d'ores et déjà, une large intervention de la part de son Département.

Il conviendra de veiller à ce que les plans et le devis des travaux projetés soient soumis à la Commission royale par la filière administrative ordinaire avant tout commencement d'exécution. La Commission suivra celle-ci de près et procédera à la réception des travaux quand tout sera terminé.



Bruxelles (Brabant). Ponts sur le canal de Charleroi. — Décoration.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'il regrette que l'Administration des Ponts et Chaussées ait cru devoir organiser un concours entre les architectes belges en vue de la décoration de trois ponts en béton armé à établir sur le canal de Charleroi à Bruxelles, à la place Saintelette, à la Porte de Flandre et au droit de la caserne du Petit Château.

Une longue expérience a prouvé que les concours, en cette matière, ne donnent lieu qu'à des déceptions.

D'accord avec M. l'ingénieur en chef directeur Willame, le Collège regrette que ni M. l'ingénieur principal Lacroix, ni lui-même, n'aient été consultés quant à l'organisation de ce concours.

Lorsqu'il s'agit de travaux à l'exécution desquels la science technique et l'art architectural doivent collaborer, il est indispensable que l'ingénieur et l'architecte travaillent de concert, tout le temps. C'est l'unique moyen de réussir.

Le beau pont de Fragnée sur la Meuse, à Liège, en est un exemple. Il est sorti d'une collaboration intime et continue entre les ingénieurs Fendius et Jacqmin et feu l'architecte Paul Demany.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le pont de la place Saintelette, le Collège ne peut donner un avis sérieux sans avoir sous les yeux une maquette complète de cet ouvrage d'art avec ses pylones et ses abords.

Outre cette maquette, il sera indispensable de dresser, sur place, le gabarit d'au moins l'un des pylones lumineux prévus.

Le Collège s'est rallié complètement aux observations judicieuses présentées par M. l'ingénieur en chef-directeur Willame, en ce qui concerne la stabilité du pont.

Il importe absolument que le garde-corps projeté soit discontinu au droit des joints établis dans les poutres de rive du pont.

Cette omission d'ordre élémentaire prouve, à elle seule, combien il est vain :

1° de recourir à un concours au lieu de s'arrêter à un choix réfléchi, entre des artistes connus ;

2° de ne point exiger la collaboration constante entre le technicien et l'artiste dès l'origine et au cours de tout le travail.

Sans doute, cette collaboration n'est pas toujours facile à provoquer et à maintenir, mais c'est à cette tâche délicate que doit surtout se consacrer l'Administration centrale des Ponts et Chaussées ainsi qu'il a été fait lors de l'élaboration et de l'exécution du pont de Fragnée.

* * *

Hasselt (Limbourg).

Maison espagnole, Grand'Place. — Transformations.

Il a été procédé, le jeudi 24 avril 1930, à l'examen des travaux projetés à la façade de la maison espagnole, sise à l'angle de la Grand'Place et de la rue de la Chapelle, à Hasselt.

M. le Gouverneur Vanwelghen, Président du Comité des Correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites dans le Limbourg ; MM. l'Abbé Daniels et Ed. Lagasse de Loch, membres de ce Comité assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que du côté de la rue de la Chapelle on a remplacé les fenêtres anciennes par des vitrines. Bien qu'il eût été préférable de laisser le rez-de-chaussée de cette façade latérale dans l'état primitif, le travail exécuté garde à l'ensemble une physionomie harmonieuse et satisfaisante.

Ce travail, habile et consciencieux, peut être maintenu.

La Délégation estime que la façade principale ne peut être modifiée ; elle constitue, pour le chef-lieu du Limbourg, l'un de ses plus beaux joyaux.

M. Lebeau a déclaré que tant qu'il occupera lui-même la maison, aucune modification ne sera apportée à la façade principale. Mais,

comme l'immeuble est en état vétuste, il ajoute que des travaux de consolidation sont nécessaires à bref délai.

La Délégation, partageant cet avis, a prié le propriétaire de charger son architecte, M. Deré, de faire une estimation approximative de ces travaux de consolidation et de l'adresser à la Commission royale.

Celle-ci, après examen, ne manquera pas de proposer aux Pouvoirs publics une large intervention pécuniaire.

* * *

Villers-la-Ville (Brabant).

Abbaye. — Tombeau de Henri II, duc de Brabant.

La Commission a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la grande pierre qui couvre le tombeau de Henri II, duc de Brabant, mort de la peste à Louvain et inhumé dans le transept de l'église abbatiale de Villers-la-Ville.

Il y a quelques quarante ans, on enleva de ce tombeau les ossements du défunt entourés de plâtre et on les déposa dans une dépendance des ruines.

M. le Ministre Beernaert donna l'ordre de les replacer dans le tombeau et de recouvrir celui-ci d'une immense dalle de pierre.

On négligea d'y mettre une inscription et jusqu'à présent rien ne révèle qu'il s'agit là du tombeau d'un duc de Brabant.

Il serait hautement désirable qu'une inscription fut gravée sur cette pierre. « Hic Jacet Henricus II dux Lotharingie et Brabantie. Obiit Lovanii... »

La Commission serait reconnaissante à M. le Ministre précité s'il voulait bien, dans l'intérêt de l'histoire nationale, donner des ordres pour qu'une inscription soit enfin gravée sur la dalle de Villers.

* * *

Orval (Luxembourg). Abbaye. — Restauration de la Salle des Hôtes.

Architecte : M. Lohest.

La Commission royale s'est ralliée, unanimement, à l'opinion de M. Lohest, membre effectif, en ce qui concerne la restauration de la salle dite « des Hôtes » de l'ancienne Abbaye d'Orval.

Elle est d'avis que cette salle devra comprendre sept travées et que les deux pignons existants devront en constituer les deux extrémités.

* * *

Gaesbeek (Brabant). Château. — Restauration.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'elle se rallie à l'avis de M. l'ingénieur en chef-directeur, De

Cock, et estime qu'il convient, tout d'abord, de procéder à la restauration de toutes les parties du château de Gaesbeek s'élevant au-dessus du sol avant de continuer les fouilles entreprises. Il sera toujours temps de dégager, plus tard, les souterrains et caves.

* * *

Logne (Luxembourg). Château. — Mesures de conservation.

Il a été procédé, le 16 juin 1930, à l'examen des ruines du château de Logne.

La Délégation a pu constater, une fois de plus, combien ces ruines sont intéressantes et avec quels soins les travaux de déblaiement ont été exécutés.

Elle regrette qu'ils ne puissent être poursuivis plus activement.

En parcourant les ruines, la Délégation a constaté que, çà et là, les maçonneries se désagrègent ; de larges pans de mur menacent de s'écrouler, notamment au mur d'entrée, à la tour voisine et au mur de la brasserie. La voûte de la cave de la brasserie appelle aussi des travaux de consolidation urgents.

Les propriétaires des ruines ou, éventuellement, l'association sans but lucratif en formation, «Les Amis du Château de Logne» devraient charger un architecte spécialiste de dresser un projet et un devis estimatif et descriptif des travaux de consolidation des ruines et le soumettre à l'avis de la Commission royale.

Celle-ci proposera à M. le Ministre des Sciences et des Arts, de vouloir bien allouer à la susdite association, comme elle le fit jadis en faveur de la Société d'archéologie du canton de Durbuy, un subside annuel qui lui permettrait d'assurer la consolidation de ces ruines et de poursuivre les fouilles.

URBANISME.

La Commission royale a revêtu du visa les projets suivants :

- 1° **Tamines** (Namur), aménagement de la place des Martyrs.
- 2° **Spa** (Liège), modifications à apporter à la place Royale et au Parc de Sept Heures.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission estime que :

- a) L'espace libre entre le grillage et le nouvel hôtel des bains ne pourra recevoir aucune construction ;

b) Les trois arbres de l'allée devront être maintenus ainsi que le massif boisé du coteau ;

c) Des massifs d'arbustes et de fleurs devront être établis au devant de cette place et dans l'axe de la bordure de la rue pavée.

* * *

Lotissements. — Dispositions générales.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'elle a coutume de préconiser, au moins pour les agglomérations assez importantes, des profondeurs de blocs de terrain à bâtir, de 70 à 80 mètres. Cette dimension correspond à des maisons de 4 à 5 étages, de 18 à 22 mètres de hauteur et de 15 mètres de profondeur.

On peut sans inconvénient, construire des immeubles de cette hauteur le long des rues d'une vingtaine de mètres de largeur.

Si l'on adopte des rues d'une largeur moindre, pour répondre à des conditions analogues d'ensoleillement et d'aération, les maisons doivent être moins élevées. Les jardinets ou cours arrière ont ainsi des dimensions très convenables. Au point de vue hygiénique, c'est un bienfait.

Seulement, un pareil lotissement peut faire perdre, au terrain, une partie de sa valeur réelle. Il en est ainsi aux abords des agglomérations importantes.

Il n'est jamais entré dans les intentions de la Commission royale de frapper certains terrains à bâtir d'une sorte de « manque à gagner », lorsqu'elle préconise, dans l'intérêt général, une largeur suffisante entre deux rues pour que l'air bienfaisant circule entre les habitations.

Il lui sera plus facile de préconiser une distance entre rues, d'après les circonstances locales, si le Département des Travaux publics, lorsqu'il est saisi d'un plan de lotissement entre rues, veut bien réclamer de l'Administration communale intéressée un règlement tel qu'il s'établisse un rapport convenable entre l'importance et la hauteur des bâtiments et l'étendue des terrains à lotir.

C'est pourquoi, sur la proposition de son collègue, M. Maertens, Directeur général de la voirie communale, chef de Cabinet du Ministre précité, la Commission royale émet les vœux suivants :

1° Généralement les blocs de terrain à bâtir devront avoir une profondeur de 70 à 80 mètres entre rues ;

2° Cette profondeur pourra être diminuée si, en même temps que le plan général d'alignement, les communes soumettent un règlement général sur les bâtisses établissant des rapports convenables entre l'importance et les hauteurs des bâtisses, la largeur des rues et les profondeurs des blocs de terrain à bâtir.

* * *

Bruges (Flandre Occidentale). Porte Maréchale. — Nouvelle voie.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale de Bruges qu'elle est saisie d'un projet dressé par M. l'ingénieur Salmon et d'un contre-projet rédigé par M. Verstraete, Ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées, membre correspondant, en vue de l'amélioration de la circulation à la porte Maréchale, à Bruges.

La Commission royale se propose de procéder à un examen sur place de ces deux projets ; elle a demandé aux deux auteurs des projets, de faire jalonner, pour le jour de l'inspection, les tracés proposés.

Avant de procéder à cette inspection, la Commission a prié l'Administration communale, de lui faire connaître, dès à présent, quelle solution elle préconise en vue d'améliorer la situation existante à l'endroit précité.

* * *

Etterbeek (Brabant). Avenue de Tervueren. — Panneaux réclames.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts qu'une agence de publicité installe en ce moment sur le fût des réverbères de la porte de Tervueren et de l'avenue de Tervueren elle-même, dans son allée centrale, de grands panneaux réclames en tôle émaillée.

Elle ne peut croire que le Département des Travaux publics a autorisé le placement de telles réclames.

L'arrêté royal sur la défense d'affichage, en date du 6 novembre 1928, trouverait son application ici.

La Commission serait reconnaissante à M. le Ministre précité de vouloir bien intervenir auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Travaux publics, pour que ces réclames disparaissent sans délai.

Par la même occasion, elle lui saurait gré d'appeler l'attention de

son honorable collègue sur les barrières provisoires en fonte, qui ont remplacé les belles grilles de bronze enlevées par les Allemands au Parc du Cinquantenaire.

Ces barrières en fonte sont dans un état pitoyable.

La Commission a déjà signalé à M. le Ministre des Travaux publics le mauvais état du tapis vert qui occupe le centre de l'avenue de Tervueren, notamment, entre le rond-point elliptique et le pont de Woluwe.

Au moment des fêtes du Centenaire, il importe que le Parc du Cinquantenaire et l'avenue de Tervueren se présentent en ordre parfait.

On oublie trop que l'avenue de Tervueren, notamment, est une œuvre unique en son genre, en Europe du moins.

* * *

Ixelles (Brabant).

Eglise de Notre-Dame de la Cambre et de Saint-Philippe de Néry.

Aménagement des abords.

Il a été procédé, le samedi 8 février 1930, à l'examen des travaux projetés aux abords de l'église de Notre-Dame de la Cambre et de Saint-Philippe de Néry, à l'Abbaye de la Cambre, à Bruxelles.

M. Veraart, membre correspondant, assistait à cette inspection.

A la demande de la Commission interministérielle instituée pour l'examen des questions relatives à l'aménagement de l'Abbaye de la Cambre, l'Administration communale de Bruxelles et celle d'Ixelles ont bien voulu s'entendre en vue de rétablir l'ancien niveau autour de l'église abbatiale.

Il résulte de l'examen des sondages effectués au pied des murs de l'église qu'il est très désirable et même nécessaire que l'ancien niveau soit rétabli. Du côté Sud de l'abside, l'abaissement du niveau ne devrait pas être inférieur à un mètre. Il conviendrait à cet effet de communiquer à la Commission royale un relevé exact des différents niveaux du soubassement de l'édifice.

L'abaissement du niveau de cette partie de l'Abbaye entraînera nécessairement des modifications dans le tracé des voies d'accès à l'abbaye du côté des avenues des Klauwaert, Duray et de la rue du Monastère.

Les Administrations communales précitées se sont mises d'accord pour étudier ensemble ces tracés nouveaux et les soumettre à l'avis

de la Commission royale. Elle examinera cette étude d'urgence afin que ne soient point retardés les travaux actuellement en cours et qui augurent, dès à présent, du plus heureux effet.

* * *

Diest (Brabant). Anciennes fortifications.

La Commission a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre des Finances sur le charme que présentent les anciennes fortifications entourant la ville de Diest.

Malgré ses efforts réitérés auprès de son Département et auprès de l'Administration communale, dont les finances sont très obérées, une grande partie des arbres, ormes, chênes, etc., a été vendue et abattue.

La Ville de Diest a fait un effort sérieux en acquérant les 98 tilleuls ombrageant l'avenue des Remparts, entre la porte de Hasselt et la rue des Remparts, ainsi que les 45 chênes et frênes croissant en face de l'entrée du nouveau cimetière, et ce afin d'embellir un nouveau quartier en construction à cet endroit.

Du côté de la porte de Schaffen et dans le voisinage de la gare se trouve encore un groupe d'ormes et une partie de hêtres. Quand les ormes auront disparu, les hêtres subsistant ne donneront plus qu'une médiocre décoration.

La Commission a insisté auprès de M. le Ministre des Finances, dans l'intérêt général, pour que les centaines de hêtres et chênes croissant sur le glacis de la citadelle au Sud-Ouest de la ville, soient conservés.

* * *

Verviers (Liège). Monument de la Victoire. — Abords.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale de Verviers qu'elle apprend que l'on projette la construction de magasins en face du monument de la victoire, à Verviers.

Ces travaux seraient de nature à compromettre, à tout jamais, l'existence d'un site urbain remarquable.

La Commission a prié l'Administration communale précitée de vouloir bien veiller à ce que ce site important ne soit point altéré.

* * *

Theux (Liège). Alignement.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège, qu'en présence des considérations contenues dans la déli-

bération prise par le Conseil communal de Theux, elle ne voit plus d'objections à formuler concernant le projet relatif aux modifications du plan général d'alignement de la traversée de Theux appartenant à la route de l'État de Liège à Malmédy aux environs du cimetière de Theux.

* * *

Overyssche et La Hulpe (Brabant). Abatage d'arbres.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur du Brabant que le Conseil communal d'Overyssche et celui de La Hulpe ont voté l'abatage des arbres de l'avenue de la Reine et de la rue Gaston Bary.

Ces arbres, tout au moins ceux croissant sur le territoire de La Hulpe, sont sains et beaux.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que l'on abatte les huit arbres croissant devant la propriété de M^{me} Jeanne Solvay. Ces arbres se confondent avec ceux croissant dans cette propriété ; les quatorze arbres qui se confondent avec ceux de la propriété de M^{me} Nieuwenhuys peuvent également être enlevés sans dommage.

Il serait profondément regrettable de voir disparaître les autres arbres croissant dans la rue Gaston Bary.

La Commission a prié M. le Gouverneur précité de vouloir bien s'opposer à l'abatage de ces arbres.

* * *

Dinant (Namur). Construction d'un funiculaire.

La Commission a accusé réception à l'Administration communale de Dinant de sa lettre du 24 février 1930, relative à la construction d'un funiculaire permettant de gagner les hauteurs de la citadelle du bas de la ville de Dinant.

Elle tient bonne note de ses intentions de soumettre le projet à l'avis de la Commission royale dès que la demande d'établissement lui sera parvenue.

D'ores et déjà, la Commission a appelé la bienveillante attention de l'Administration communale sur le fait qu'il conviendra d'exiger, formellement, que les constructions de la nouvelle nécropole soient suffisamment éloignées de la crête des rochers pour que le site, vu de l'autre rive de la Meuse, ne soit pas altéré.

* * *

Jupille (Liège). Etablissement d'une ligne électrique.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts que l'Union des Centrales Electriques de Liège-Namur-Luxembourg sollicite l'autorisation d'établir, sur le territoire de la commune de Jupille, une ligne électrique à haute tension.

Cette ligne, qui traversera la commune dans sa plus grande longueur, va provoquer des installations qui nuiront beaucoup à l'aspect de cette localité urbaine de l'agglomération liégeoise, alors que l'édilité y fait de grands sacrifices pour l'embellir.

La Commission a prié M. le Ministre précité de vouloir bien intervenir auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Travaux publics, afin que la demande introduite par la susdite société soit rejetée.

* * *

Etterbeek (Brabant). Avenue de Tervueren. — Panneaux réclames.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale d'Etterbeek, qu'elle apprend qu'elle a autorisé l'apposition de panneaux réclames en tôle émaillée sur le fût des réverbères de la porte de Tervueren et de l'avenue de Tervueren elle-même.

L'avenue dont il s'agit figurant à la liste des sites remarquables du pays, la Commission a prié l'Administration communale précitée de donner les ordres nécessaires pour que ces panneaux soient enlevés dans un bref délai.

* * *

Malines (Anvers). Porte de Bruxelles. Amélioration de la circulation.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale de Malines qu'elle maintient purement et simplement l'avis qu'elle a émis, le 17 janvier 1928, au sujet de l'amélioration de la circulation à la porte de Bruxelles, à Malines.

En ce qui concerne le trottoir à établir autour de cette porte, elle ne pourra donner un avis favorable à cet établissement que s'il est démontré d'une façon péremptoire qu'il est absolument indispensable. Cela n'a pas été fait jusqu'ici.

* * *

Ixelles (Brabant). Abbaye de la Cambre. — Arrangement des jardins.

Il a été procédé, le 11 avril 1930, à l'examen des travaux projetés aux abords de l'église de Notre-Dame de la Cambre, dans l'ancienne abbaye de ce nom, à Bruxelles.

MM. Buysens et Veraart, membres correspondants, assistaient à cette inspection.

Les travaux d'aménagement des jardins de l'abbaye de la Cambre se poursuivant activement, M. Buysens a provoqué la présente inspection afin de soumettre aux délégués des diverses administrations intéressées les plans des travaux qu'il projette aux abords de l'église et des modifications qu'il voudrait voir apporter aux voies d'accès à l'abbaye du côté des étangs d'Ixelles.

Le plan dressé par M. Buysens prévoit, notamment, l'abaissement du sol à l'est et au nord de l'église et améliore, dans une large mesure, les voies d'accès. Ce plan n'ayant soulevé aucune objection, lors de la visite des lieux, la Commission royale estime qu'il est susceptible de recevoir l'approbation, marque supérieure de satisfaction.

Au cours de la visite des jardins, l'attention de la Délégation s'est portée sur le mur en briques construit par les soins de l'Administration communale d'Ixelles autour de l'étang formé par la source du Maelbeek.

Ce mur, trop élevé, nuit à l'aspect riant des jardins.

La Délégation, à l'unanimité, a émis le vœu que ce mur soit démolit et remplacé par un garde-corps en fer. Elle a l'espoir qu'étant donnés les sacrifices (environ 2 millions 1/4 actuellement) auxquels consent la ville de Bruxelles pour l'arrangement des jardins de l'Abbaye, l'Administration communale d'Ixelles voudra réserver au vœu qui précède une suite favorable.

En parcourant les jardins étagés, la Délégation a remarqué un coquet pavillon en style Louis XV servant actuellement de magasin pour les services de l'Institut Cartographique Militaire.

La Commission royale serait reconnaissante à M. le Ministre de la Défense Nationale s'il voulait bien consentir à ce que ce pavillon fût remis à la ville de Bruxelles qui, après une restauration bien entendue, en livrerait l'accès au public.

Elle se fait un devoir d'adresser à l'Administration communale de Bruxelles et à M. Buysens en particulier, ses vives félicitations pour

les travaux vraiment remarquables qui feront des abords de l'Abbaye de la Cambre un des coins les plus charmants de l'agglomération bruxelloise.

* * *

Verviers (Liège). Place de la Victoire. — Transformations.

Le Collège a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège que, d'accord avec le Comité provincial des correspondants, il se rallie aux conclusions du rapport de M. Derchain, membre correspondant, concernant la construction d'un immeuble à usage commercial en face du monument de la Victoire, à Verviers.

Il a prié M. le Gouverneur précité de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration communale de Verviers pour qu'elle veuille bien prendre les mesures nécessaires afin que les transformations envisagées à la place de la Victoire embellissent au lieu d'enlaidir cette partie de la ville.

* * *

Bruxelles (Brabant). Bâtiments ministériels. — Peinture.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics que l'on procède en ce moment à la toilette des bâtiments ministériels, rue de la Loi, à Bruxelles.

Elle regrette que les services compétents de son Département n'aient pas cru devoir faire appel à ses conseils désintéressés, notamment, en ce qui concerne les tons à donner à la nouvelle peinture.

SITES.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

1° Le placement de canalisations électriques reliant la centrale de Rimière-sous-Neuville-en-Condroz à celle d'Aubange.

La Commission estime qu'il convient d'introduire dans l'arrêté royal autorisant l'établissement de la ligne projetée une clause prescrivant de réduire au strict minimum, par exemple à 20 mètres, la largeur des couloirs à ouvrir dans les parties boisées.

* * *

Bruxelles (Brabant). Avenue de Tervueren. — Tapis vert.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'on lui signale que le tapis de verdure qui occupe le centre de l'avenue de Tervueren, notamment, entre le second rond-point et le pont de Woluwe, est mal entretenu et sillonné de sentiers créés par le passage des piétons ; les bordures surtout sont complètement déformées.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien donner les instructions nécessaires afin qu'il soit remédié à cette situation. L'aspect de cette remarquable avenue en est profondément altéré.

* * *

Visé (Liège). Ile de Robinson. — Aménagement.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics que son attention est appelée sur l'Ile de Robinson, à Visé, classée parmi les sites intéressants du pays.

S'il est vrai que l'Administration des Ponts et Chaussées a mis à l'étude des projets d'aménagement de cette île, la Commission royale a prié M. le Ministre précité de vouloir bien faire soumettre ces projets à son avis avant tout commencement d'exécution des travaux.

* * *

La Panne (Flandre Occidentale). Abatage d'arbres.

Le Collège a fait connaître à M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale, qu'il se rallie à l'avis négatif de M. de Grave, membre correspondant, en ce qui concerne la conservation des peupliers croissant le long de l'avenue de la Mer, à La Panne, et la constitution d'un comité spécial pour la défense de la beauté naturelle dans cette cité balnéaire.

* * *

Heywick (Limbourg). Abatage d'arbres.

La Commission a fait connaître à M. De Schepper, Bourgmestre à Pamel, près Ninove, qu'on lui signale qu'il entre dans ses intentions de faire vendre, en vue de leur abatage, les arbres qui peuplent sa propriété du Heywick en Campine.

La Commission forme le vœu qu'une centaine au moins des plus

beaux arbres échappé à la vente projetée afin de conserver à cette superbe propriété son caractère poétique et pittoresque.

* * *

Lustin (Namur). Placement d'un câble électrique.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'une Délégation de la Commission royale des Monuments et des Sites, convoquée, spécialement, par l'Office Central d'Electricité et d'Electro-Mécanique de son Département, s'est rendue, le 29 janvier 1930, à 10 heures, à la maison communale de Lustin, afin d'examiner, de concert avec l'Administration communale, les délégués de la centrale électrique de l'Entre Sambre et Meuse à Auvélais et de l'Office central précité, l'endroit de la vallée de la Meuse où le câble électrique aérien de la ligne Bois-de-Villers-Sougné-Remouchamps devrait passer au-dessus du fleuve.

Convoquée pour 10 heures du matin, la Délégation de la Commission royale a constaté, avec regret, que les autres délégations ne devaient s'y rencontrer qu'à 13 heures.

Nonobstant cette erreur, les délégués de la Commission royale ont examiné la situation.

Il ne peut être question d'établir le câble à Profondeville, cet endroit de la vallée figurant à la liste des sites classés.

La Commission royale estime, afin de ne point nuire aux villas existantes de part et d'autre de Profondeville, que le câble devrait être placé à proximité de l'écluse de Tailfer, là, où les deux versants de la vallée sont occupés par des carrières.

* * *

Genck (Limbourg). Etangs. — Assèchement.

La Commission a fait connaître à l'Administration communale de Genck, qu'on lui signale que deux des étangs faisant partie de ceux connus sous le nom de « Lang Water » et Augustyne Vijvers » entre Genck et Bockrijck, ont été asséchés pour être transformés en prairies. Il entrerait dans ses intentions de faire assécher les autres.

La Commission a appelé la bienveillante attention de l'Administration communale précitée sur la valeur pittoresque et hautement scientifique que présentent ces étangs et marais.

On y trouve, en effet, plusieurs plantes extrêmement rares et qui ne se retrouvent nulle part ailleurs en Belgique.

Entre autres : *Subularia aquatica* L., reste glaciaire, rarissime en Europe atlantique ; *Littorella lacustris* L., *Lobelia Dortmanna* L., *Isoëtes echinospora* Dr., fougère aquatique rarissime (un seul endroit connu où pousse cette plante) ; *Littorella lacustris* L. *Var. Isoëtiformis* (seul endroit connu en Belgique).

La Commission a prié, instamment, l'Administration communale de Genck, de mettre tout en œuvre pour que ces étangs et marais soient soigneusement conservés au lieu d'être asséchés. Elle sera la première, un jour, à regretter d'avoir consenti à laisser enlaidir le visage de sa « petite patrie » sous prétexte de gains matériels dont nul n'aura cure alors.

* * *

Knocke (Flandre Occidentale). Affichage.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts qu'elle ne voit aucun inconvénient, bien au contraire, à ce que l'Administration communale de Knocke se mette en rapport avec elle pour apporter quelques modifications aux limites de la zone à préserver de l'affichage, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 6 novembre 1928.

Elle estime, dès à présent, qu'il y a lieu de proscrire également dans cette zone, les réclames peintes sur les habitations privées.

* * *

Tervueren (Brabant). Avenue de Tervueren. — Plantations.

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics que M. Crahay, Directeur général honoraire des Eaux et Forêts, membre effectif, a examiné l'avenue de Tervueren dans sa dernière section aboutissant à la grille du parc en face du château de Tervueren.

Il reste dans cette dernière section un petit nombre de grands ormes alternant avec des marronniers et empêchant le développement de ceux-ci.

La Commission royale estime que ces ormes, probablement atteints par la maladie, n'ont plus aucun intérêt esthétique.

Il serait préférable de les faire disparaître l'hiver prochain et de reconstituer entièrement l'avenue de marronniers d'Inde en remplaçant les disparus et en conservant l'écartement actuel.

* * *

Vyve-Saint-Eloi (Flandre Occidentale). Plantations.

La Commission a fait parvenir à M. le Ministre des Travaux publics copie du rapport et du plan que lui a adressés M. Huys, membre correspondant de la Flandre Occidentale, au sujet de la conservation du site formé par l'île et les abords de l'écluse et du barrage de la Lys, à Vyve-Saint-Eloi.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission royale s'est ralliée aux conclusions de ce rapport et insiste pour que l'on plante de nouveau ces terrains d'arbres comme avant la guerre, afin de donner à ce beau paysage l'aspect d'autrefois.

* * *

Zeebrugge (Flandre Occidentale). Panneaux réclames.

Le Collège a communiqué à M. Schramme, président de la Compagnie des Installations Maritimes de Bruges, membre correspondant de la Flandre Occidentale, copie de la dépêche, en date du 30 janvier 1930, que lui a adressée M. le Ministre des Finances au sujet des panneaux réclames à Zeebrugge.

La Commission a prié M. Schramme de vouloir bien tenir note de la recommandation contenue dans sa lettre du 9 novembre 1929, à savoir : que chaque fois que des maisons commerciales sollicitent de la Compagnie l'autorisation de planter des panneaux réclames sur ses terrains à Zeebrugge, elle veuille bien soumettre le cas à l'avis du Comité provincial des correspondants et à la Commission royale elle-même.

* * *

Diest (Brabant). Anciennes fortifications.

La Commission a rappelé à la bienveillante attention de l'Administration communale de Diest, sa lettre du 24 novembre relative à l'aménagement des abords de la ville de Diest et à la conservation des arbres croissant sur les anciennes fortifications déclassées.

Ces anciennes fortifications avec leurs plantations forment une ceinture admirable à la vieille cité que maintes villes envient.

Or, pour épargner quelques dizaines de milliers de francs, l'Administration communale laisserait abattre ces arbres qui font le charme de cette ceinture de verdure.

La Commission a insisté de nouveau pour que l'Administration

communale précitée fasse le sacrifice nécessaire en vue d'assurer la conservation de ces arbres et partant, du site aisément transformable en promenade publique.

* * *

Beez (Namur). Rochers des Grands-Malades.

Il a été procédé, le 11 février 1930, à l'examen des carrières et des fours à chaux des Grands-Malades, établis le long de la Meuse sur le territoire des communes de Namur et de Beez.

Il résulte de cet examen, qu'au point où elle en est, il paraît impossible d'empêcher l'exploitation des rochers des Grands-Malades. La Commission royale insiste néanmoins pour que l'exploitation cesse de plus en plus en cet endroit, et pour que l'on conserve les deux fragments subsistants de l'ancien rideau de rochers.

D'autre part, la Commission royale est unanimement d'avis que l'exploitation des fours à chaux doit cesser le plus tôt possible, dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité des habitants de Beez et de Namur.

Il est inconcevable que l'on ait autorisé jusqu'à présent l'exploitation de ces fours à chaux à proximité immédiate d'une grande ville.

* * *

Profondeville (Namur). Placement d'un câble électrique.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics que, conformément à l'avis émis dans son rapport, en date du 5 février dernier, elle insiste vivement pour que le câble électrique aérien de la ligne Bois-de-Villers-Sougné-Remouchamps traverse la Meuse à proximité de l'écluse de Tailfer, là, où les deux versants de la vallée sont occupés par des carrières.

* * *

La Commission a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics, qu'elle ne s'oppose pas au passage, au-dessus de la Meuse à Profondeville, du câble électrique aérien de la ligne de Bois-de-Villers-Sougné-Remouchamps, à l'endroit indiqué sur le plan qui lui a été soumis.

* * *

Oostcamp (Flandre Occidentale). Abatage d'arbres.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale qu'elle se rallie entièrement aux conclusions du rapport de son distingué correspondant, M. le baron Pecsteen, en ce qui concerne la conservation des arbres croissant sur le territoire de la commune d'Oostcamp.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, elle est d'avis que tout doit être mis en œuvre pour empêcher les abatages signalés.

* * *

Suppression des chemins et sentiers.

La Commission a adressé à M. le Ministre des Sciences et des Arts, copie d'un rapport de M. Bonjean, membre effectif, relatif à la suppression des chemins et sentiers.

La Commission royale, tout entière, s'est ralliée aux conclusions de ce rapport.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien intervenir auprès de son honorable collègue, M. le Ministre des Travaux publics, pour qu'une circulaire soit envoyée aux administrations provinciales et communales, leur recommandant de reviser et de contrôler avec soin l'atlas des chemins vicinaux.

* * *

Vilvorde (Brabant). Propriété Orban-Van Volxem.

La Commission a fait connaître au « Vlaamsche Toeristenbond » qu'il résulte d'un rapport émanant du Comité provincial des correspondants du Brabant, que rien dans la propriété Orban-Van Volxem, à Vilvorde, n'a un caractère assez particulier pour qu'il faille en conserver le souvenir. Château et dépendances sont modernes et d'un style Louis XIV assez impur.

D'ailleurs, bon nombre de sujets, vases décoratifs et autres, ornant les jardins, ont déjà été enlevés et utilisés, paraît-il, à Anvers, pour l'Exposition.

* * *

Tervueren (Brabant). Abords du Musée du Congo.

La Commission a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre des Sciences et des Arts sur des terrains vagues voisinant le parc

de Tervueren. Ils comprennent plusieurs hectares situés dans le voisinage du Musée du Congo et restant tout à fait abandonnés et en friche.

Sur ce terrain, actuellement encombré de décombres, S. M. le Roi Léopold II voulait faire ériger l'École Coloniale.

Ce terrain devrait être aménagé, soit en vue de l'installation éventuelle d'une section du Congo belge à l'Exposition internationale de Bruxelles, en 1935, soit, en tout cas, en vue de parfaire, comme il convient, sans plus tarder, le beau parc de Tervueren.

Elle a prié M. le Ministre précité de vouloir bien intervenir dans ce sens auprès de ses honorables collègues, MM. les Ministres des Finances et des Travaux publics.

* * *

Captage des eaux du Hoyoux.

Le Collège a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège qu'il ne peut pas s'opposer à l'établissement de galeries souterraines de captage d'eau à établir sous les rochers bordant le cours du Hoyoux. De tels travaux sont d'un intérêt public incontestable.

Au surplus, ils ne changent pas l'aspect du site, on peut s'en assurer par ailleurs, des travaux analogues ayant été exécutés antérieurement.

* * *

Rû de Bayhon. — Création d'un barrage.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège que, d'accord avec le Comité provincial des correspondants, elle s'oppose à la création d'un barrage sur le Rû de Bayhon. Il semble bien que le nombre de barrages autorisés dans cette contrée est plus que suffisant.

* * *

Bruges (Flandre Occidentale).

Rempart de la Porte Sainte-Croix. — Placement d'un pont-rail.

Il a été procédé, le lundi 17 mars 1930, à l'examen, sur place, d'un projet de placement d'un pont-rail destiné au déchargement des bateaux de gravier amarrés dans le canal de Gand à Sainte-Croix, tout près du rempart de la Porte Sainte-Croix, à Bruges.

M. Viérin, membre correspondant, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que l'installation de ce pont-rail, d'ailleurs commencée, a été autorisée par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruges.

Dans ces conditions, la Commission royale estime ne pas devoir insister dans le sens défavorable de sa lettre du 29 janvier 1930 adressée à M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale.

* * *

Barrage de l'Ourthe.

La Commission a accusé réception et a remercié M. le Ministre des Sciences et des Arts d'avoir bien voulu lui communiquer copie de la dépêche, en date du 17 mars 1930, de M. le Ministre des Travaux publics, relative au rapport de M. le Directeur général Debeil sur le projet de barrage de l'Ourthe.

Sur l'existence de ce rapport, avant la guerre, aucun doute ne peut être émis.

L'éminent ingénieur, l'un des principaux auteurs d'un projet de barrage sur l'Ourthe, y démontrait l'inutilité de cet ouvrage au point de vue de l'alimentation du canal de Liège à Anvers, dont le Corps des Ponts et Chaussées s'occupait dès alors, bien avant que les Hollandais eussent songé à construire le canal Juliana sur la rive opposée de la Meuse.

La Commission a prié M. le Ministre précité de vouloir bien adresser une copie de sa lettre à son honorable collègue, M. le Ministre des Travaux publics.

* * *

Zeebrugge (Flandre Occidentale). Panneaux réclames.

La Commission a fait connaître à M. Schramme, président de la Compagnie des Installations Maritimes de Bruges que, d'accord avec le Comité provincial des correspondants de la Flandre Occidentale, le placement de deux panneaux en bois à l'intersection des boulevards de Lisseweghe à Zeebrugge et de Blankenberghe à Heyst ne peut recevoir un avis favorable. Ces deux panneaux pourraient être placés entre la gare de Zeebrugge-Centre et le boulevard de Blankenberghe, à Heyst.

Quant à la réclame à peindre sur le pignon Ouest d'un groupe de maisons situées au sud de la voie ferrée de Bruges à Zeebrugge, elle

sera sans inconvénient si les couleurs employées ne sont pas trop criardes.

* * *

Tervueren (Brabant).

Avenue de Tervueren. — Maintien des marronniers d'Inde.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics qu'il ne peut que maintenir l'avis exprimé dans sa lettre du 20 février 1930 en ce qui concerne le maintien des marronniers d'Inde à l'avenue de Tervueren, dans sa dernière section aboutissant à la grille du parc, en face du château.

Il estime que ces marronniers doivent être maintenus et complétés afin d'éviter que le château de Tervueren ne s'aperçoive pas de trop loin, ainsi que l'exige l'échelle de ses dimensions. Le propos rapporté de S. M. Léopold II n'a pu l'être dans ces termes, le Roi désirant, au contraire, le Collège le sait de source certaine, que ce massif d'arbres cache, le plus possible, la façade du palais, même après la belle amélioration due au talent de feu l'architecte Acker.

* * *

Tervueren (Brabant).

Avenue de Tervueren. — Surveillance des pelouses et bosquets.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre des Travaux publics que tous les ans, au retour du printemps, les pelouses et bosquets de l'avenue de Tervueren et, notamment, le site splendide que forment les talus garnis de conifères situés aux abords de la grille d'entrée du parc sont envahis par les fougues.

Celles-ci ne manifestent aucun respect pour la beauté, la propreté et la salubrité de ce site.

Les gardiens passent un temps précieux à faire disparaître les papiers gras et les reliefs de toutes sortes qui défigurent la plus majestueuse promenade des environs de Bruxelles.

Pour que, tout au moins durant la période des fêtes du Centenaire, l'avenue de Tervueren n'apparaisse pas aux yeux des étrangers sous un aspect déplorable, il importerait que ses surveillants fussent invités à dresser autant de procès-verbaux qu'il le faut pour mettre fin à ce déplorable état.

* * *

Fosse-lez-Stavelot (Liège). Suppression d'un chemin.

La Commission a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège que M. Bonjean, membre effectif, lui signale que la commune de Fosse-lez-Stavelot vient de vendre à des riverains un chemin qui devrait être conservé.

La Députation permanente est sollicitée de vouloir bien approuver la vente et par le fait la suppression du chemin.

Le sentier n° 23 est un chemin pittoresque qui conduit de Trois-Ponts (un peu plus loin que Henri-Moulin) à Basse-Bodeux. Le piéton, grâce à cela, peut éviter les périls, la poussière et les odeurs de la grand'route.

La Commission a prié M. le Gouverneur de vouloir bien intervenir auprès de la Députation permanente afin que ce sentier ne soit pas aliéné.

* * *

Relevé des chemins et sentiers du Limbourg.

Le Collège a accusé réception à M. le Gouverneur du Limbourg de sa lettre relative au relevé des chemins et sentiers ayant un caractère pittoresque.

Il l'a remercié d'avoir bien voulu donner à M. l'Ingénieur en chef, Directeur du service technique, l'ordre de faire mention dans ses rapports sur les projets de suppression ou de déplacement de sentiers, de leur caractère particulier et pittoresque.

Il estime, d'autre part, que les rapports de M. l'Ingénieur en chef, Directeur, concernant la suppression des sentiers devraient être soumis à l'avis du Comité provincial des correspondants et au Collège lui-même.

* * *

Auderghem (Brabant).**Etangs du Rouge-Cloître. — Poteaux téléphoniques.**

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre des Finances, qu'étant donnée la grande valeur pittoresque du site des étangs du Rouge-Cloître, à Auderghem, l'autorisation sollicitée par l'Administration des Téléphones et des Télégraphes de planter quatre poteaux téléphoniques en bois dans le domaine précité, ne peut être accordée.

Il serait profondément regrettable de planter ces poteaux le long du chemin d'exploitation. Leurs silhouettes seraient vues d'une gran-

de partie du site célèbre du Rouge-Cloître et feraient un déplorable effet.

La bonne solution, pour ne point nuire au caractère du site, consiste à établir une canalisation souterraine.

* * *

Esneux (Liège). Site de Beaumont. — Lotissements.

Le Collège a appelé la bienveillante attention de M. le Gouverneur de la province de Liège sur le site de Beaumont, à Esneux, menacé de destruction, par suite du projet de la Commission d'Assistance Publique de la ville de Liège, tendant à lotir Beaumont en une cinquantaine de parcelles à mettre en vente.

Ce projet aura pour conséquence de dénaturer ce coin magnifique faisant partie du site merveilleux constituant la boucle de l'Ourthe, à Esneux-Tilff.

Le Collège a prié M. le Gouverneur précité de vouloir bien intervenir auprès de la Députation permanente pour qu'elle rejette la demande de la Commission d'Assistance Publique de Liège.

CLASSEMENTS : MONUMENTS.

La Commission royale a reconnu aux édifices suivants un mérite artistique, archéologique ou historique justifiant leur classement :

ÉDIFICES MONUMENTAUX DU CULTE.

1° **Neyghem** (Flandre Orientale), chapelle de Bevingen, 3° classe.

ÉDIFICES CIVILS PRIVÉS.

1° **Seilles** (Liège), ferme d'Atrives, 2° classe.

2° **Franc-Waret** (Namur), château de Fernelmont, 3° classe.

3° **Tournai** (Hainaut), la façade de la maison sise, Marché aux Poissons, n° 15, 3° classe.

4° **Hal** (Brabant), la façade de la maison sise rue de l'Hôtel de Ville, n° 32 (n° 518a du cadastre, section G), 3° classe.

5° **Hal** (Brabant), la façade de la maison sise, rue de la Chaussée, n° 26 (n° 565 du cadastre, section G), 3° classe.

6° **Hal** (Brabant), la façade Louis XVI de la maison sise, rue de Bruxelles, n° 10 (n° 301 du cadastre, section G), 3° classe.

7° Hal (Brabant), la façade de la maison sise, rue de Bruxelles, n° 12 (n° 302 du cadastre, section G), 3° classe.

8° Hal (Brabant), la façade de la maison sise, rue du Doyen, n° 15 (n° 390 du cadastre, section G), 3° classe.

9° Hal (Brabant), la façade de la maison sise, rue de la Chaussée, n° 43 (n° 127 du cadastre, section G), 3° classe.

10° Hal (Brabant), la façade Louis XV de la maison sise, rue de la Chaussée, n° 40 (n° 557bis du cadastre, section G), 3° classe.

11° Hal (Brabant), la façade de la maison sise, Grand'Place, n° 7 (n° 232 du cadastre, section G), 3° classe.

12° Hal (Brabant), la façade Louis XV de la maison sise, Grand'Place, n° 28 (n° 449 du cadastre, section G), 3° classe.

13° Hal (Brabant), la façade de la maison sise, Grand'Place, n° 8 (n° 233 du cadastre, section G), 3° classe.

14° Tournai (Hainaut), la façade de la maison sise, Grand'Place, n° 20, 3° classe.

15° Tournai (Hainaut), la façade de la maison dénommée « Au Gros Chien », sise, Grand'Place, n° 39, 3° classe.

16° Sautour (Namur), les ruines du château, 3° classe.

17° Tournai (Hainaut), la petite façade de l'immeuble sis à l'angle de la Grand'Place et du Marché aux Poteries, portant le n° 1 de la Grand'Place, 3° classe.

18° Liège, l'ancienne église du ci-devant couvent des Carmélites du Potay, 2° classe.

19° Doel (Anvers), la maison dénommée « Hooghuis », 3° classe.

20° Tournai (Hainaut), la façade de la rue des Méaux, n° 21, 3° classe.

21° Braine-le-Château (Brabant), la tour de la ferme Deschamps, 3° classe.

22° Hamoir (Liège), la maison natale du sculpteur Delcour, rue Insecour, n° 146, 3° classe.

23° Hamoir (Liège), la maison où la légende a placé le berceau de Delcour, rue Insecour, n° 130, 3° classe.

SITES.

1° Leeuwerghem (Flandre Orientale), le parc avec théâtre de verdure, 1^{re} classe.

2° **Bevercé** (Liège), les sources des Tro Marets (alias le Pouhon des Cuves).

3° **Bevercé** (Liège), la vallée du Bayhon Rû.

4° **Ampsin** (Liège), l'étang de Corphalie ainsi que les abords comprenant une bande de terrain de 30 mètres tout le long de ses rives.

5° **Ramet-Ivoz** (Liège), la grotte de Ramioul y compris une zone de servitude de 50 mètres de rayon.

6° **Neyghem** (Flandre Orientale), l'ensemble formé par la chapelle de Bevingen et ses abords dans un rayon de 200 mètres autour de la chapelle.

7° **Etterbeek** (Brabant), avenue de Tervueren.

8° **Woluwe-Saint-Pierre** (Brabant), avenue de Tervueren.

9° **Woluwe-Saint-Lambert** (Brabant), avenue de Tervueren.

10° **Stockel** (Brabant), avenue de Tervueren.

11° **Wezembeek** (Brabant), avenue de Tervueren.

12° **Tervueren** (Brabant), avenue de Tervueren.

13° **Basse-Bodeux** (Liège), l'ensemble formé par l'église, le cimetière et ses arbres.

14° **Thielt** (Flandre Occidentale), la « Stocktkapelle » et ses abords.

ARBRES.

1° **Gaesbeek** (Brabant), le peuplier d'Italie croissant dans le domaine de M. Claes tout proche de l'ancien château, actuellement Musée de l'Etat.

2° **Stavelot** (Liège), le hêtre croissant à l'angle des rues du Châtelet et Henri Massange.

Le Secrétaire,

J. H. E. HOUBAR.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président :

Chevalier LAGASSE DE LOCHT.

LA CRYPTÉ DE L'ÉGLISE DE MESSINES

Peu d'édifices anciens présentaient un aspect aussi déroutant que la vieille église de Messines. Sa tour, robuste et trapue, flanquée à l'est par deux tourelles carrées, émergeait sur la croisée d'un transept roman, au-dessus d'un ensemble de constructions disparates. À l'est, le chœur principal au chevet droit, était dépassé en longueur par un large chœur en style gothique primaire, qu'on avait greffé sur le bras nord du transept, en défonçant une chapelle rectangulaire de style roman. Du côté sud, à première vue, rien de pareil : le croisillon et sa chapelle y étaient conservés, mais un passage avait été frayé en travers les robustes maçonneries de la tourelle. Il menait à une chapelle, longue et étroite, blottie contre le flanc sud du chœur principal, et se prolongeant d'une épaisseur de mur au-delà de celui-ci.

Rien ne répondait à l'ouest à cette ampleur et à cette étrange distribution. Une courte nef, sans bas-côtés, aux murs latéraux dissemblables, s'y embranchait sur la croisée et faisait modeste figure à côté du transept et des vastes chœurs. Mais, de part et d'autre de la croisée, des arcades murées en plein cintre trahissaient des bas-côtés romans disparus, et d'autres arcades, englobées dans une annexe au sud, montraient que la nef, reconstruite après 1480, était sortie mutilée des réfections de 1612-1614, et avait été raccourcie.

L'église devait quelque chose de son apparence inusitée aux destinations multiples qu'elle avait eues autrefois, et d'autre part, elle avait gardé visibles les cicatrices de graves mutilations que lui avaient infligées les événements par lesquels Messines et son abbaye avaient passé. Abbatale d'un monastère de bénédictins, elle avait abrité en même temps un chapitre de chanoines et, à certaines époques, elle dut satisfaire aussi aux exigences du service paroissial (1). De là le développement anormal donné aux chœurs.

(1) Messines a possédé une église à part, dédiée à saint Nicolas, pour le service paroissial. Elle datait de 1164 et fut démolie en 1685, v. J. BETHUNE, *Eglise de Messines*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1901, 5^e série, t. XII, p. 194.

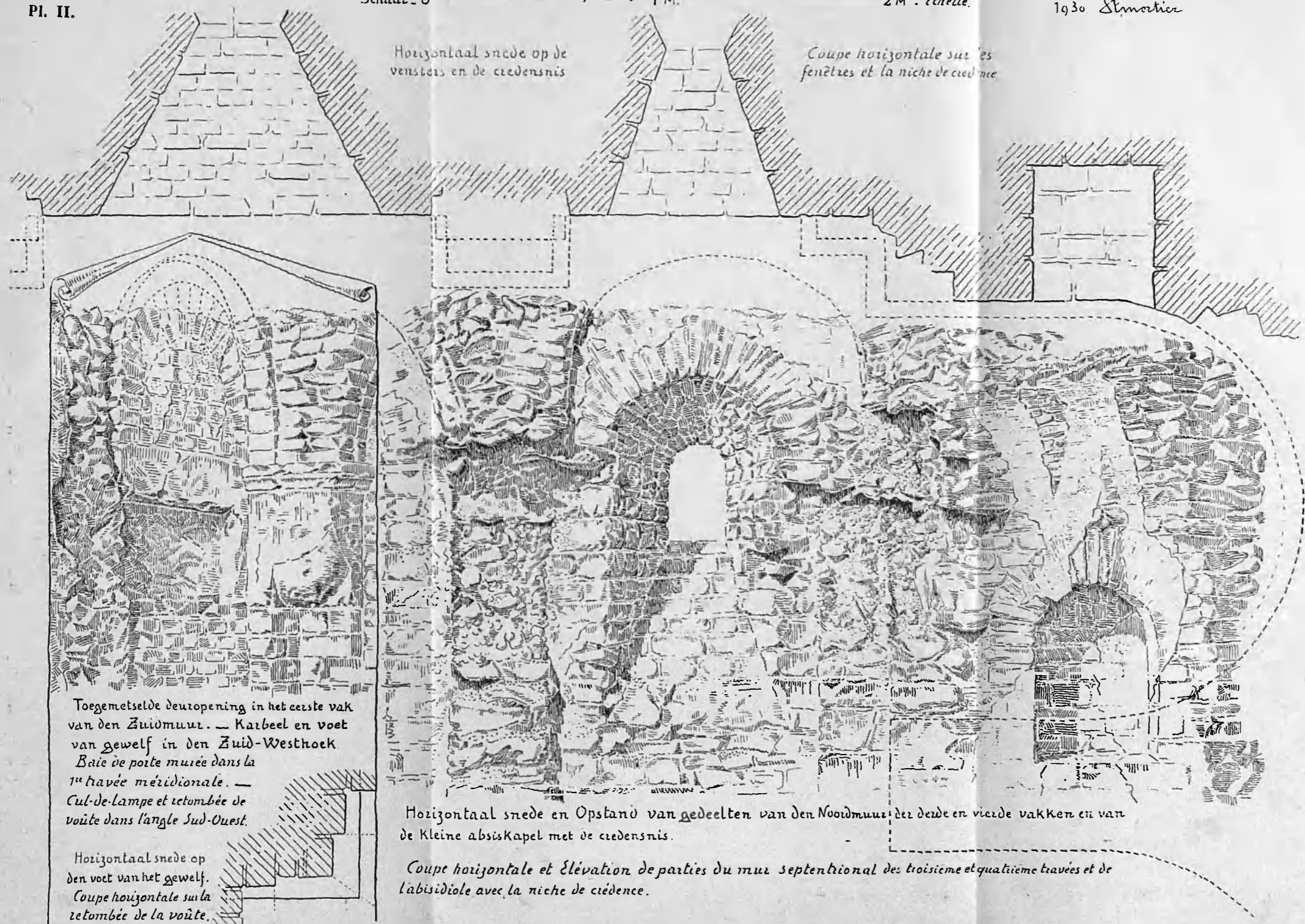
Krocht der kerk van Meessen. — Verschillende onderdeelen ontdekt na de afbraak der overblyfselen van een gedrukt spitsbooggewelf.

Crypte de l'église de Messines. — Divers fragments découverts après la démolition des restes d'une voûte ogivale surbaissée.

Pl. II.

Schaal 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1 M. 2 M. Echelle.

1930. St. Martier



Toegemetselde deuropening in het eerste vak van den Zuidmuur. — Karbeel en voet van gewelf in den Zuid-Westhoek
Baie de porte murée dans la 1^{re} travée méridionale. — Cul-de-lampe et retombée de voûte dans l'angle Sud-Ouest.

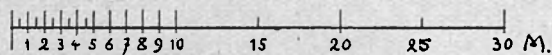
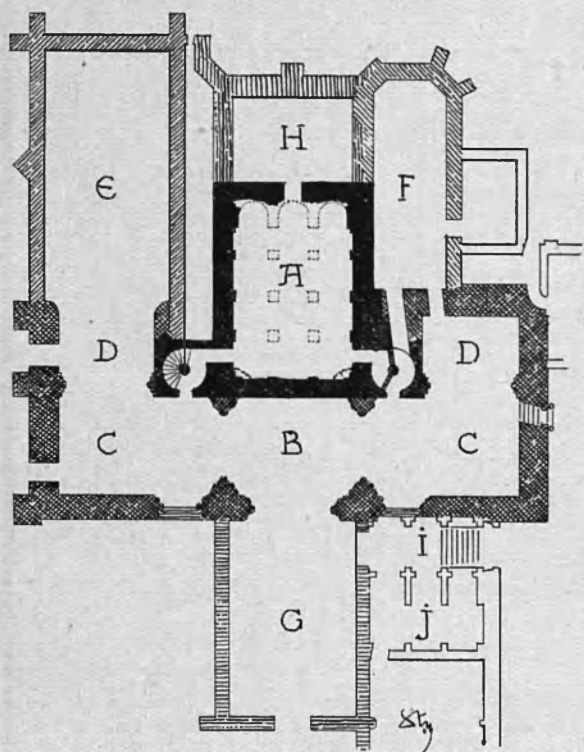
Horizontaal snede op den voet van het gewelf.
Coupe horizontale sur la retombée de la voûte.

Horizontaal snede en Opstand van gedeelten van den Noordmuur der derde en vierde vakken en van de kleine absiskapel met de credensnis.

Coupe horizontale et élévation de parties du mur septentrional des troisième et quatrième travées et de l'absidiole avec la niche de credence.

Schema van het grondplan der KERK van MEESSEN, met aanduiding van de KROCHT.

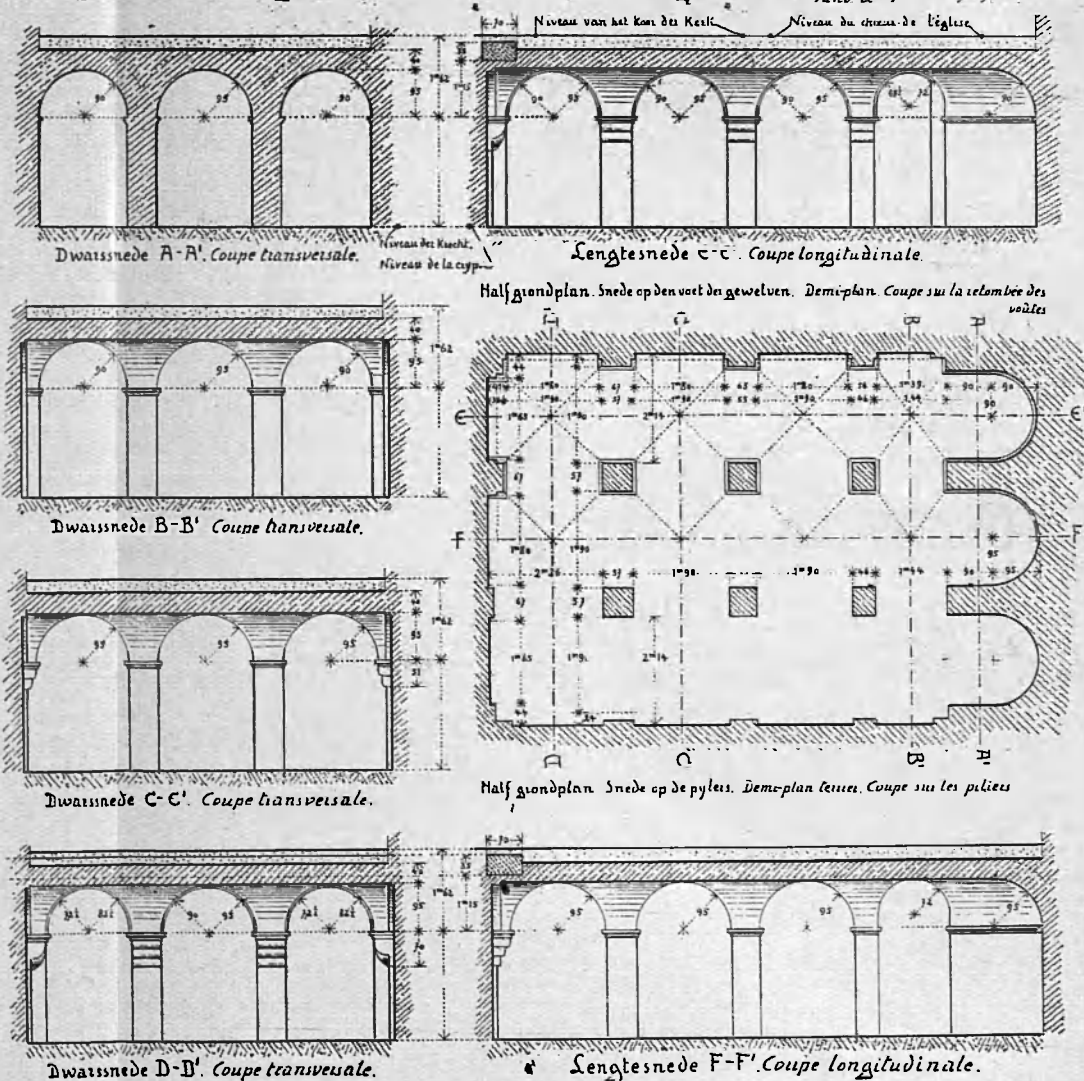
Schéma du plan terrier de l'ÉGLISE de MESSIONS, indiquant l'emplacement de la CRYPTÉ.



LEGENDE.

- 3^{de} vierde der XI^e eeuw.
3^{me} quart du XI^e siècle.
Krocht onder het Koor.
Crypte sous le chœur.
- 2^{de} helft der XI^e eeuw.
2^{de} moitié du XI^e siècle.
Kruispunt en toren.
Croisée et tour.
- Kruisbeuk.. Transept.
- Kapellen.. Chapelles.
- XIII^e eeuw.. XIII^e siècle.
Koor der Kanunniken.
Chœur des chanoines.
- Anno 1464.
Kapel van O. L. Vrouw.
Chapelle de Notre-Dame.
- Anno 1612-1614.
Beuk.. Nef.
- Anno 1685.
Verlenging van het Koor.
Rallongement du chœur.
- Verbinding met de abdij.
Communication avec l'abbaye.
- Bijgebouwen der abdij.
Annexes de l'abbaye.

Krocht van Meesen. — ONTWERP VAN HERSTELLING. — Samenplans der pylers, pilasters en gewelven.
Crypte de Meession. — *Projet de RESTAURATION.* — Plans d'ensemble des piliers, pilastres et voûtes.
Schaal. Echelle, 0^m02 p. m. Opgemaakt door ondergeteekende, bouwmeester. Dessiné par le soussigné architecte, sans le 27 Sept. 1929. *St. Mortier*



D'autre part, maint désastre avait frappé l'église dans le passé : brûlée dès 1071 par la comtesse Richilde, moins de dix ans après la fondation, elle avait été éprouvée par d'autres incendies en 1127 et 1195. Plus tard vinrent les dévastations exercées par les belligérants lors du siège d'Ypres (1382), puis les malheurs du XVI^m siècle, auxquels les excès des iconoclastes (1568) mirent le couronnement : la nef, réédifiée vers la fin du XV^m siècle, fut renversée alors, et ne fut relevée que partiellement (1612-1614) après la tourmente. (Voir pl. I, schéma du plan terrier avant la guerre.)

Cependant, malgré les épreuves et les reconstructions, le transept et la tour de style roman étaient restés debout dans leurs grandes lignes et le chœur des chanoines, au nord du chœur central, demeurait tel que le début du XIII^m siècle l'avait édifié. Mais un désastre sans précédents devait les renverser à leur tour. La guerre de 1914-1918, qui convertit Messines, sa vieille abbaye et son église en un amas de décombres, ne laissa debout que les restes informes des robustes piliers de la tour qui se dressait avec ses deux tourelles sur la croisée du transept. La tour même disparut avec le reste de l'église. C'était dans le pays un spécimen à part, depuis que la tour de l'abbaye Saint-Bavon à Gand a disparu, et que la tour de croisée de Saint-Vincent à Soignies a perdu les deux tourelles qui la flanquaient à l'est.

Mais, par ailleurs, les obus produisirent à Messines un effet inattendu. Ils décollèrent les maçonneries qui avaient été appliquées contre les parois de la crypte romane, lors du prolongement du chœur vers l'est, en 1685, et ils en mirent à nu, il est vrai dans un état de complet délabrement, les murs primitifs. Cette crypte est la seule existante dans la Flandre Occidentale, car la chapelle inférieure de Saint-Basile à Bruges n'est pas une crypte proprement dite. Aussi la Commission royale des Monuments a-t-elle jugé qu'elle devait faire l'objet d'une restauration fidèle, et il est juste aussi qu'elle soit décrite ici.

Cette crypte était d'ailleurs fort peu connue. (Pl. I. Plan terrier.) Le baron Bethune lui consacre à peine quelques lignes dans son étude sur l'église de Messines :

« Etablie, dit-il, sous l'abside, elle appartient probablement, » comme le transept, « aux constructions primitives ; mais elle a dû être remaniée à différentes époques et ne présente pas des formes ar-

chitectoniques bien caractérisées. Il est d'ailleurs difficile d'en faire l'examen, car elle sert aujourd'hui de cave aux pommes de terre. » (1)

Ajoutons que sa largeur avait été réduite et qu'elle était couverte par une voûte d'ogives surbaissée, qui prenait naissance à hauteur du sol et couvrait une nef unifiée, en masquant les murs et les fenêtres. Dans la crypte on avait trouvé vers 1891 les restes de la comtesse Adèle, épouse de Baudouin V de Flandre, fondatrice de l'abbaye en 1060 environ. Mais reste à voir si ces ossements étaient restés à leur emplacement primitif.

Après les déblaiements et des travaux de recherche (2) il fut possible de reconnaître les vieux murs de pourtour et d'y relever un certain nombre d'éléments de la crypte ancienne.

Celle-ci est construite en grès ferrugineux, dit « bergsteen », du Mont Kemmel, d'une tonalité allant du brun au grisâtre, mais une pierre d'un blanc jaunâtre a été employée pour deux culs-de-lampe et leurs abaques, et pour un linteau de porte retrouvés. L'appareil est en moellons irréguliers et réguliers de grandeur moyenne, parfois avec insertion de pierres de plus fortes dimensions. Aux arcs des fenêtres, et aux parties conservées des voûtes, les pierres sont de faible épaisseur (0^m05 à 0^m07 × 0^m18 à 0^m30). La taille est inégale ; les surfaces sont restées rugueuses et présentent des épaufrures. Une ciselure grossière, à la pointe, se remarque sur certaines pierres. Les joints sont inégaux : de 1 à 2 cm. ou davantage ; ils sont calés à certains endroits avec des éclats de pierre, plus rarement avec de la brique. De menus morceaux de pierre ou du gravier se remarquent dans le mortier. Des restes de crépi de mortier se retrouvent sur les murs et sur les amorces des voûtes.

Dans les murs nord et sud de la crypte il subsiste des débris de pilastres, quelques amorces de voûtes et des fragments de fenêtres. (Pl. II, mur latéral nord). Des restes de pilastres se voient également au mur ouest, tandis que, au nord et au sud de la terminaison est de la crypte on a pu retrouver le départ et les arrachements de deux absidioles.

(1) *Etude citée*, p. 197.

(2) Les travaux de recherche méthodiques n'ont commencé qu'en mars 1928. A ce moment, certains pans de maçonnerie demeurés après la guerre avaient déjà été démolis.

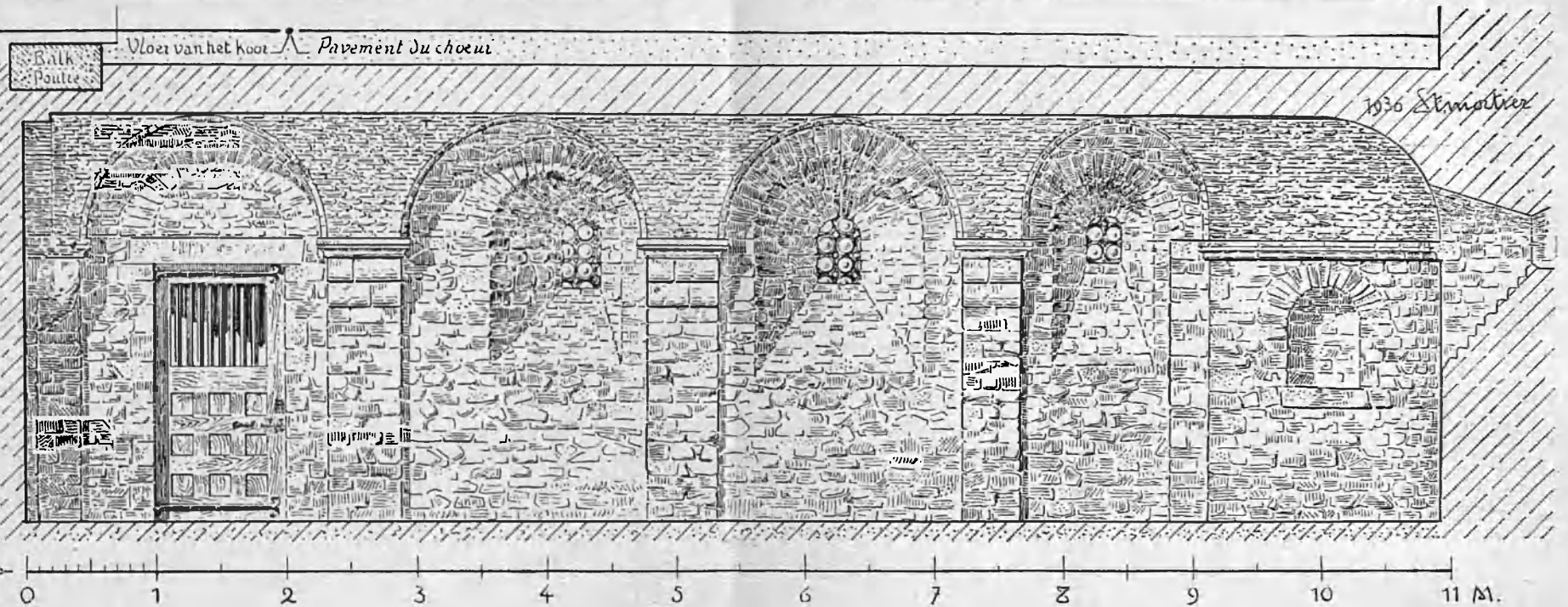
Pl. V.

Kzocht der kerk van Meessen. HERSTELLING. Crypte de l'église de Messines. RESTAURATION.

Lengte-
sneede
volgens
A-B

Coupe
longitu-
dinale
suivant
A-B

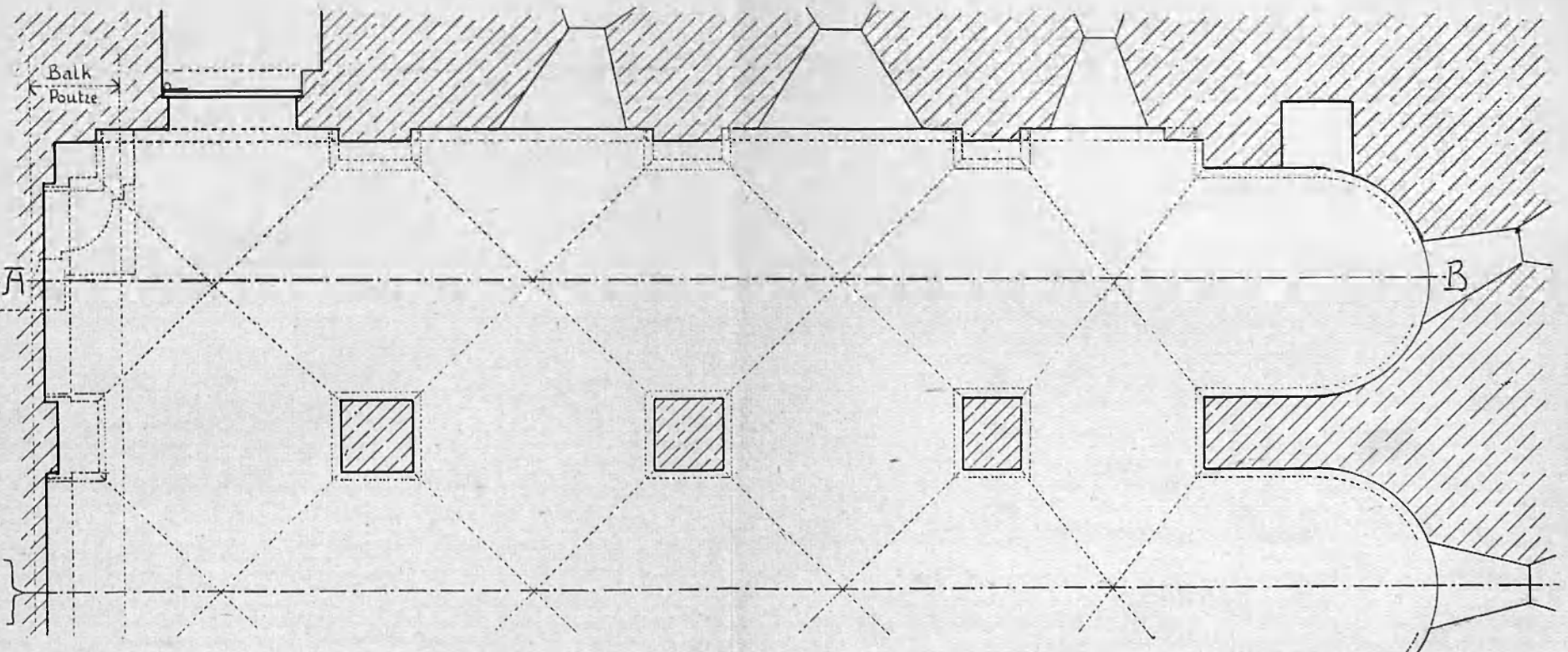
Schaal.
Echelle



Half-
grond-
plan.

Demi-
plan
terriez.

Middellijn.
Axe.



La première travée n'avait pas d'éclairage direct, mais les traces d'une baie de porte, (pl. II et V, porte d'entrée) avec linteau déchargé par un arc en plein cintre, s'y voient dans le mur sud. C'était l'entrée de la crypte ; elle communiquait avec la tourelle d'escalier. Une porte semblable doit avoir existé dans le mur nord correspondant. Mais celui-ci était déjà complètement démoli en mars 1928.

Les angles nord-ouest et sud-ouest de la crypte étaient occupés par un massif de maçonnerie en grès, construit pour servir d'appui aux piliers nord-est et sud-est de la croisée. En effet, ceux-ci surplombaient la crypte et pesaient sur la voûte par une saillie de 0^m70 dans le sens est-ouest et de 1^m20 dans le sens nord-sud. Il serait malaisé de dire à quelle époque ces massifs ont été construits. Mais leur démolition mit à nu, dans les angles nord-ouest et sud-ouest, des éléments qu'ils enrobaient, à savoir les retombées de voûtes d'arêtes primitives et des culs-de-lampe, un de chaque côté (pl. II et IV). Ceux-ci sont de forme sphérico-cubique, du même type que les chapiteaux qui couronnent les colonnettes engagées du carré du transept. Leur abaque, moulurée en doucine, porte la retombée des arcs formerets et de l'arête de la voûte, retombée en saillie sur les murs, d'environ 0^m40. (1)

Il y a là des éléments suffisants pour permettre une reconstruction assez exacte de la crypte primitive. Celle-ci formait une salle rectangulaire de 7^m30 de largeur divisée en trois petites nefs, de largeur à peu près égale, comportant quatre travées. Sur les nefs se greffaient à l'est trois absidioles, empâtées dans les maçonneries. La crypte mesurait 11 m. depuis le mur ouest jusqu'au fond de l'absidiole centrale. Les pilastres marquent les divisions intérieures qui ont existé autrefois, mais, de même que les travées, ils sont de largeur inégale. (Pl. III, IV et V.) (2). Les fenêtres aussi, dans lesquelles on ne retrouve trace, ni de barlotières, ni de rainure (pl. II et VIII), ni de

(1) La saillie des culs-de-lampe est de 0^m38 à 0^m40; leur hauteur de 0^m51 à 0^m57.

(2) Les pilastres du mur ouest ont une largeur de 0^m57, les trois pilastres des murs nord et sud mesurent respectivement 0^m57, 0^m55 et 0^m46. La saillie varie de 8 à 10 centimètres. La première travée mesure entre le mur ouest et le pilastre 2^m26; les deux suivantes, 1^m90; la quatrième, 1^m44 depuis le pilastre jusqu'au départ de l'absidiole.



vitrage, sont différentes l'une de l'autre (1). La hauteur sous voûte devait être de 3^m10 environ.

Les supports isolés de la crypte ont disparu sans laisser de traces et il est malaisé de dire ce qu'ils étaient autrefois : colonnettes monolithes, piliers cylindriques ou piliers rectangulaires. La crypte de Saint-Hermès, à Renaix, a des colonnettes aux fûts monolithes et, d'autre part, il existait des colonnettes romanes engagées dans le transept de l'église de Messines. Par ailleurs, la chapelle inférieure de Saint-Basile, à Bruges, a des piliers cylindriques construits en petit appareil. Au surplus, dans plusieurs cryptes, comme à Nivelles et à Bornhem, des colonnes correspondent aux pilastres des murs de pourtour. Malgré cela, en l'absence d'autres éléments, pour la reconstruction des supports isolés de la crypte de Messines, il était indiqué, de s'inspirer des pilastres existants et de construire des piliers comme en présentent plusieurs cryptes de l'est du pays : à Thyne, à Celles, à Ciney, à Susteren (Limbourg hollandais) (2). Toute autre solution eut été fantaisiste.

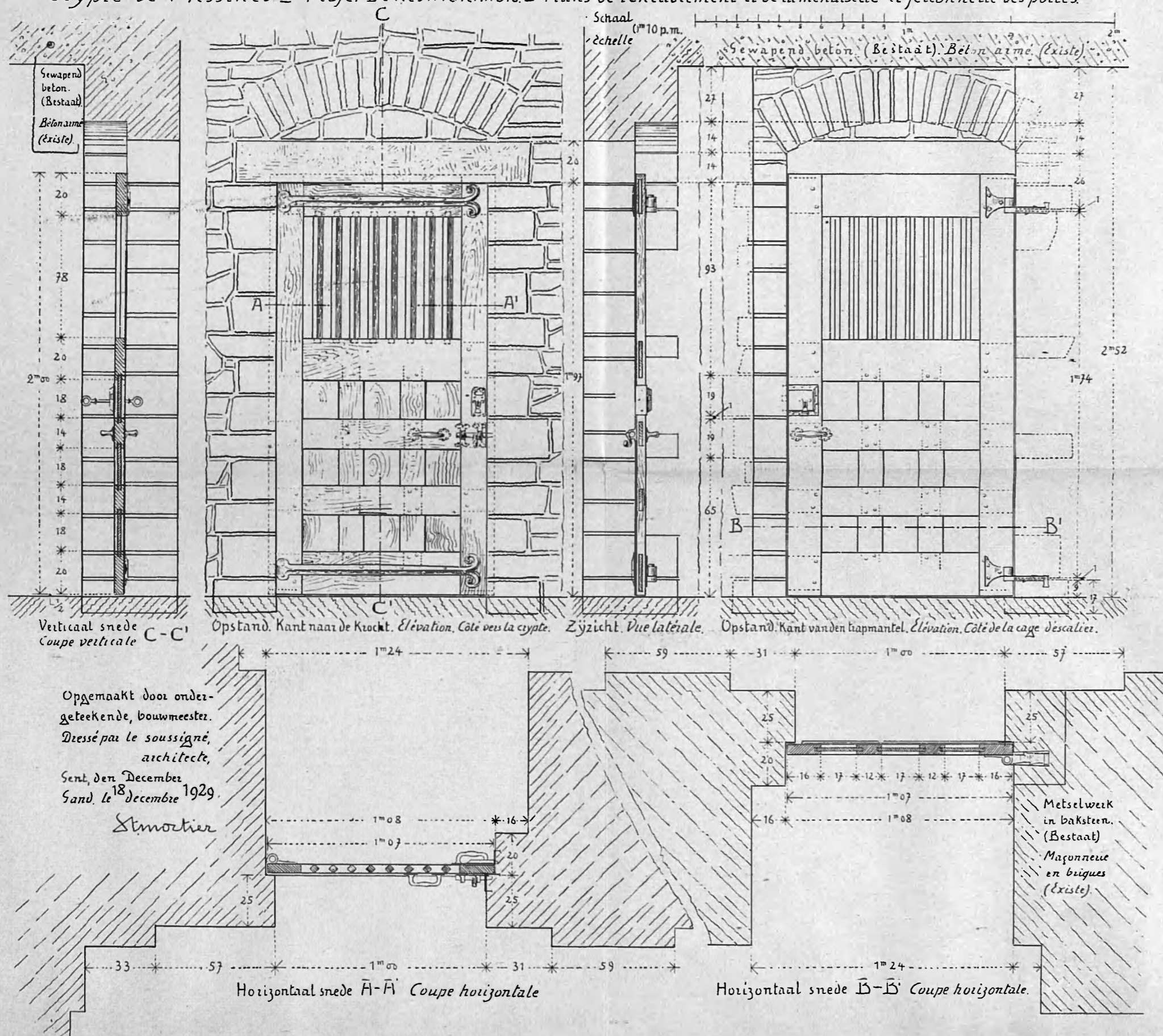
La crypte date sûrement de l'époque où l'abbaye de Messines fut fondée, vers 1060. Les formes frustes de ses maçonneries trahissent son ancienneté et d'ailleurs, elle est antérieure au transept roman dont les piliers surplombent ses voûtes. Le transept, ce détail de sa construction le prouve, n'appartient même pas à la même campagne de construction, ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit nécessairement postérieur à la crypte de beaucoup. Les dessins qui en sont conservés sont malheureusement trop frustes pour permettre d'analyser le transept complètement. Les piles de sa croisée, avec ressauts à angles droits garnis de colonnettes, et ses arcs à trois rangs de voûtures trahissent un style roman déjà développé. Mais quoi qu'il en soit des parties basses, le haut de la tour était orné sur chaque face par deux grandes arcades aveugles en tiers-point, qui ne peuvent pas être antérieures au début du XIII^e siècle.

D'après le texte du baron Bethune cité plus haut, la crypte était

(1) Leur évasement est varié. Elles mesurent respectivement dans le jour : 0.30×0.57; 0.33×0.50; 0.26×0.35.

(2) Pour la crypte de Saint-Michel, à Anvers, dont les murs de pourtour seuls furent mis à jour en 1843, M. C. LEURS a conclu à l'existence de colonnes. (*Les origines du style gothique en Brabant*, T. II, Louvain, 1922, p. 134.) Les piliers de la crypte de Saint-Servais à Maestricht devraient être remplacés par des colonnes d'après J. KALF (*Bulletijn van den Oudheidkundigen Bond*, 1916, p. 28 sv.).

Krocht van Meesen. — ONTWERP VAN HERSTELLING. — Plans der omlijsting en van het schijn-en-ijzerwerk der deuren.
 Crypte de Messines. — PROJET DE RESTAURATION. — Plans de l'encadrement et de la menuiserie et ferronnerie des portes.



« établie sous l'abside ». En réalité, il s'agissait non d'une abside, mais d'un chœur, agrandi en 1685, nous l'avons dit déjà, et terminé par un chevet droit. La crypte, comme l'indique notre plan terrier sommaire, était beaucoup moins profonde que ce chœur. Elle devait correspondre au chœur roman primitif, et semble indiquer que celui-ci se terminait également par un chevet droit. Le chœur en abside n'était pourtant pas inconnu en Flandre. Il existait à l'église Saint-Donat, à Bruges et aujourd'hui encore on le retrouve dans quelques petites églises romanes : à Saint-Basile, à Bruges, à Saint-Genois et à Landegem. Il avait d'ailleurs été adopté aussi pour les cathédrales romanes de Thérouane et de Tournai.

La crypte de Messines présentait à l'est trois absidioles, ménagées dans l'épaisseur des maçonneries. Ce procédé de construction se présente assez fréquemment dans les cryptes, mais pour le reste les absidioles empâtées sont rares dans l'ouest de la Belgique. La cathédrale de Thérouane en avait tout autour de son déambulatoire. (1) Elles sont beaucoup plus fréquentes dans l'architecture de la Meuse et du Rhin, où elles se raccordent à des traditions carolingiennes et même romaines. En Belgique on en peut signaler à Saint-Barthélemy à Liège, à Mont-Saint-Jean (Maeseyck), à Florefe (crypte du transept). On les retrouve aussi à Susteren (Limbourg hollandais). Dans la crypte de Notre-Dame, à Huy, la forme absidale se dessine aussi à l'extérieur de la construction. L'absidiole centrale y est plus large que les deux autres, et de grandes niches empâtées ont été ménagées dans les murs droits qui la prolongent vers l'ouest. (2)

Nous avons rappelé que les chapiteaux cubiques trouvés dans la crypte de Messines n'étaient pas les seuls de l'église. Le même type de chapiteau se retrouve aussi à Saint-Pierre à Ypres, et dans la crypte de Saint-Hermès, à Renaix. Pour le reste son emploi est rare en Flandre et dans la région scaldienne. A peine en peut-on signaler l'un ou l'autre spécimen isolé, à Bruges (chapelle Saint-Basile), à Gand (abbaye Saint-Bavon), et à Tournai.

* * *

Cette note serait incomplète si nous n'y ajoutions quelques renseignements relatifs aux travaux de restauration. Celle-ci demandait la suppression des deux massifs de maçonnerie construits sous le porte-

(1) C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, T. I, Paris, 1902, p. 229.

(2) H. DEMARTE, *La collégiale Notre-Dame à Huy*, première partie, Huy, 1921, p. 8.

a-faux des piliers du transept. Suivant les suggestions de la Commission royale des Monuments, ces massifs ont été remplacés par une poutre en béton armé de $0^m70 \times 0^m35$, établie du nord au sud sous la saillie des piliers du transept (pl. III, IV et V).

Le projet comprend la restauration des murs, pilastres et encadrements de fenêtres, la construction de deux épines de piliers carrés, dont les dimensions concordent avec celles des divers pilastres, la construction de trois absidioles, suivant les amorces découvertes au nord et au sud, le rétablissement des voûtes d'après les restes de retombées existant dans les angles nord-ouest et sud-ouest, la construction de deux portes mettant la crypte en communication avec l'église par les escaliers construits dans les tourelles par l'architecte de la reconstruction de l'église, enfin le placement de vitrages dans les fenêtres.

Dans l'intention de respecter le dispositif des fenêtres primitives, tout en les cloisonnant, des vitrages ont été projetés à l'endroit où finit la partie ancienne des jours, et où commencent les maçonneries ajoutées par l'architecte, déjà mentionné (pl. VIII). Ces vitrages se composent de cives serties de plomb et fixées au moyen de vergettes en cuivre. L'aérage de la crypte a été prévu dans la mesure du possible, par l'aménagement d'une claire-voie dans les huis des deux portes d'accès (pl. VI et VII).

Il ne sera pas nécessaire de crépir de sitôt les murs et les voûtes. Rien ne s'oppose à ce que leur appareil reste apparent durant un certain temps, afin d'en permettre l'examen.

R. MAERE et ST.-MORTIER.



NÉCROLOGIE

La mort vient de ravir à la Commission royale des Monuments et des Sites

Monsieur

Josef-Marie-Louis JANSSENS de VAREBEKE

ARTISTE PEINTRE.

1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS ET DES SITES.

PRÉSIDENT DU COMITÉ MIXTE DES OBJETS D'ART.
MEMBRE EFFECTIF DU CORPS ACADÉMIQUE DE L'ACADÉMIE
ROYALE DES BEAUX-ARTS D'ANVERS.

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LÉOPOLD.

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-SYLVESTRE.

décédé à Anvers, le 29 juin 1930.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance du 5 juillet 1930, Monsieur le Président relit, devant l'Assemblée, qui écoute debout, les paroles qu'il a prononcées en la mortuaire.

Messieurs,

Le Président de la Commission royale des Monuments et des Sites s'excuse de ne point s'exprimer, devant cette réunion de choix, dans la langue flamande qu'il aime comme l'aimait Janssens de Varebeke et que notre Collège pratique à l'égal de la langue française.

Il m'est douloureux, plus que je ne saurais le dire, de devoir saluer, une dernière fois, notre éminent Premier Vice-Président.

Appelé à la Commission royale, pour remplacer le peintre et historien d'art Helbig, en 1906, il a été nommé Premier Vice-Président en 1920.

Il était Président de notre Comité mixte des Objets d'art et membre de notre Comité mixte des Inventaires.

Noblement et à juste titre, il portait les cravates de Commandeur des Ordres de Léopold et de Saint-Sylvestre.

Joseph Janssens était un homme complet : grand peintre ; esprit fin et judicieux ; caractère enjoué et aimable ; plume charmante sans la moindre mièvrerie ; spirituelle et incisive sans la moindre acrimonie. Et puis, quelle conviction profonde chez ce grand chrétien !

En cette âme d'élite régnait une admirable union de la science et de la piété, ces deux filles jumelles du Maître des Sciences et de l'Amour suprême !

De plus experts énuméreront les grandes et nombreuses œuvres picturales de Janssens. A mon avis, plusieurs d'entr'elles immortaliseront son nom. Elles figureront, avec honneur, au deuxième centenaire de la Belgique une et indivisible, à la seconde Exposition Centennale de l'Art Belge au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

A travers ses modèles, à quelque genre ou classe qu'ils appartiennent, Janssens voyait l'âme humaine, avec l'équilibre et l'unité personnelle de ses facultés diverses.

Dans cent ans et plus, nos successeurs admireront encore et, peut-être plus que jamais, les portraits que notre délicieux Collègue a faits en Belgique, et, pendant l'exil des années terribles, en Angleterre.

Au cours de nos délibérations hebdomadaires ; de nos enquêtes sur place, retrouverons-nous jamais un collègue tel que notre cher et bien-aimé Joseph ?

Très attentif aux débats; un peu trop silencieux parfois, il intervenait pour rectifier, doucement mais fermement, quelque appréciation trop hasardée, trop subjective. Son coup d'œil était net; il ignorait le parti-pris; ses avis, souvent, réunissaient les suffrages unanimes des diverses écoles d'art, y compris la moderniste, qui sont représentées à la Commission royale des Monuments et des Sites.

Mon cher et bon ami, il y a plus de cinquante ans que nous nous connaissons et nous aimons. Des sommets de la vie, ces années apparaissent comme des jours, combien fugitifs au regard de l'éternelle vie!

Réjouissons-nous, mon excellent, mon trendre Joseph, de n'être plus séparés que par un temps relativement court, dût votre aîné rester, ici-bas, quelques lustres encore.

La Commission royale des Monuments et des Sites, tout entière, exprime à Madame Janssens de Varebeke, à Monsieur le Gouverneur du Limbourg, le savant et dévoué Président du Comité provincial de ses correspondants et à Madame Verwilghen, à leurs familles si nombreuses et si distinguées, la part très grande qu'elle prend aux arrachements douloureux de la séparation d'avec un chef de si grande valeur; elle les prie d'agréer, avec ses hommages les plus respectueux, l'assurance qu'elle gardera, fidèlement, la mémoire de son éminent et à jamais regretté Premier Vice-Président.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites	5
2. Actes officiels	24
3. Résumé des procès-verbaux des séances (janvier, février, mars, avril, mai et juin 1930)	27
4. La crypte de l'église de Messines	98
5. Nécrologie. M. Janssens de Varebeke	105

PLANCHES.

	Hors texte
Planche I. Crypte de l'église de Messines. Schéma du plan terrier de l'église indiquant l'emplacement de la crypte	»
» II. Id. Divers fragments découverts après la démolition des restes d'une voûte ogivale surbaissée	»
» III. Id. Projet de restauration. Plans d'ensemble des piliers, pilastres	»
» IV. Id. Projet de restauration. Élévations et coupes sur les piliers, pilastres et voûtes	»
» V. Id. Projet de restauration. Coupe longitudinale et demi-plan terrier	»
» VI. Id. Projet de restauration. Plans de l'encadrement et de la menuiserie et ferronnerie des portes	»
» VI' Id. Arc de décharge	»
» VII. Id. Projet de restauration. Détails de la menuiserie et de la ferronnerie des portes à grandeur d'exécution	»
» VIII. Id. Projet de restauration. Détails des vitrages de fenêtres (côté nord)	»
» IX. Portrait de M. Janssens de Varebeke.	»

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la révision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du BULLETIN, qui les fournira à leurs frais.

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. HOUBAR, secrétaire de la Commission royale des Monuments et des Sites, 22, rue Montoyer, Bruxelles.
